



RAPPORT
FINANCIER
ET DE GESTION
2013

Rapport financier et de gestion 2013

SOMMAIRE

1 RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013

7 ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2013

- 8 Compte de résultats consolidé
- 9 Etat consolidé du résultat global
- 10 Etat consolidé de la situation financière
- 11 Etat consolidé des variations des capitaux propres
- 12 Tableau des flux de trésorerie consolidé
- 13 Notes annexes aux états financiers consolidés
- 74 Comptes annuels statutaires abrégés 2013

78 DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- 78 Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration, de gestion et de contrôle
- 82 Rapport de rémunération
- 86 Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- 90 Informations sur le capital

92 INFORMATIONS SUR L'ACTION

94 INDICATEURS DE RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

Contenu du rapport de gestion consolidé*

- 1 Evolution des affaires, résultats et situation de la société
- 78 Déclaration de gouvernance d'entreprise
 - Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration et de leurs comités
- 78
 - Désignation du code de gouvernance d'entreprise
- 82
 - Dérogations au code de gouvernance d'entreprise
- 64, 82
 - Rapport de rémunération
- 86
 - Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- 90
 - Informations sur le capital
 - Informations relatives à la publicité des participations importantes
 - Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'OPA
 - Rachats d'actions propres
- 90 Gestion des risques financiers
- 72 Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

* Les rubriques de l'article 96 du Code des Sociétés, définissant le contenu du rapport de gestion, sans objet pour D'Ieteren n'ont pas été intégrées dans ce sommaire.

Résultats de l'exercice 2013

D'leteren annonce un résultat 2013 qui se situe dans la fourchette haute de ses prévisions. Les équipes de D'leteren Auto ont maintenu à un niveau élevé la part de marché des marques distribuées dans un marché en repli marqué par une forte concurrence. Belron, quant à lui, a signé une croissance organique de 5% dans un marché dont la tendance baissière s'est poursuivie. Compte tenu de ces réalisations, le Conseil d'administration de D'leteren a décidé de proposer un dividende inchangé.

Par ailleurs, dans un contexte qui reste difficile, les deux activités prennent des initiatives pour assurer leur développement et sécuriser leur avenir : D'leteren Auto a l'intention d'investir dans son propre réseau de concessions à Bruxelles et d'en revoir l'implantation tandis que Belron continue de renforcer sa présence internationale et de travailler sur sa rentabilité opérationnelle.

SYNTHÈSE GROUPE

A. Ventes

Les **ventes consolidées** s'élèvent à **5.470,5 millions EUR, -0,8%** par rapport à 2012. Elles se répartissent comme suit :

- **D'leteren Auto** : 2.627,4 millions EUR, **-5,7%** sur un an en raison d'une baisse du marché réel¹ (-1,5%) et d'une réduction des stocks des concessionnaires. La part de marché réelle¹ se replie à un niveau toujours élevé de 22,39% (23,16% en 2012). Au total, 112.877 véhicules ont été livrés en 2013 (120.157 en 2012) ;
- **Belron** : 2.843,1 millions EUR, **+4,3%** sur un an, se répartissant en une croissance organique de 5,0% et une croissance par acquisitions de 2,4%, partiellement compensées par un effet de change négatif de 3,1%. Le retour à la croissance organique est essentiellement dû à des conditions météorologiques normales après un hiver 2011-2012 exceptionnellement doux, à des gains de parts de marché et à une hausse de la valeur moyenne par intervention.

B. RÉSULTATS

- Le résultat consolidé avant impôts s'inscrit à 152,8 millions EUR. Hors éléments inhabituels et réajustements de valeur (-29,5 millions EUR), le résultat consolidé courant avant impôts s'élève à 182,3 millions EUR (-13,0% sur un an²).
- Notre indicateur clé de performance³, le résultat consolidé courant avant impôts, part du groupe, s'élève à 177,6 millions EUR, en baisse de 11,3%², conformément à notre prévision d'un recul de 10 à 15%. Il se répartit comme suit :
 - o **D'leteren Auto et activités Corporate** : 47,1 millions EUR, -10,3% sur un an, reflétant un niveau de ventes moins élevé dans une activité dont les coûts sont essentiellement fixes, partiellement compensé par une diminution des coûts de marketing.
 - o **Belron** : 130,5 millions EUR, -11,6% sur un an². En excluant la reprise de provision enregistrée en 2012 relative au plan d'incitant à long terme du management (22,8 millions EUR en part du groupe), hausse de 4,5%² reflétant une progression du résultat dans la plupart des pays grâce à la hausse des ventes et son impact sur les marges, partiellement compensée par une dégradation au Brésil et en Australie en raison de conditions de marché défavorables.

En excluant la reprise de provision enregistrée en 2012 relative au plan d'incitant à long terme du management chez Belron, le résultat consolidé courant avant impôts, part du groupe, est quasi stable (+0,1%²).

- La **part du groupe dans le résultat de la période** s'élève à 114,0 millions EUR (190,1 millions EUR en 2012²).

C. DIVIDENDE

Le Conseil d'administration propose de maintenir le dividende à 0,80 EUR brut par action au titre de l'exercice 2013. S'il est approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires du 5 juin 2014, le dividende sera mis en paiement le 13 juin 2014 (cotation ex-coupon le 10 juin 2014).

D. FINANCEMENT DES ACTIVITÉS

Les activités de D'leteren sont financées de manière autonome et indépendante. Entre décembre 2012 et décembre 2013, la dette financière nette⁴ consolidée du groupe a légèrement augmenté de 491,3 millions EUR à 505,3 millions EUR.

Au cours de la période, le groupe D'leteren et ses deux activités ont investi près de 100 millions EUR en acquisitions (augmentation de sa participation dans Belron, acquisition des deux concessions Joly (cf. page 4) par D'leteren Auto et renforcement de la présence de Belron aux Etats-Unis, en Italie, en Espagne et au Canada) et a payé un dividende de 44 millions EUR à ses actionnaires.

La position financière nette⁴ du pôle D'leteren Auto/Corporate est passée d'un surplus de 251,2 millions EUR à un surplus de 226,4 millions EUR.

La dette financière nette⁴ de Belron est passée de 742,5 millions EUR en décembre 2012 à 731,7 millions EUR en décembre 2013.

E. RECHERCHE D'UN RELAIS DE CROISSANCE

D'leteren confirme sa volonté d'investir ses moyens financiers disponibles afin d'assurer sa croissance à long terme, d'une part à travers ses activités existantes et d'autre part à travers l'acquisition, seul ou en partenariat, d'une ou plusieurs nouvelles activités dont la recherche est en cours.

La sélection de cette activité s'opérera sur la base de critères tels que la qualité des fondamentaux sectoriels sur le long terme – le secteur ne devant pas nécessairement être lié à l'automobile –, la présence de barrières à l'entrée, le faible risque de ruptures technologiques ou réglementaires et les opportunités de croissance.

Le processus systématique de sélection mis en place combine une approche sectorielle avec une approche opportuniste.

F. PRÉVISION POUR LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ COURANT AVANT IMPÔTS 2014, PART DU GROUPE³

Compte tenu des perspectives actuelles de ses activités et des conditions météorologiques défavorables rencontrées en Europe en ce début d'année, D'leteren prévoit une légère baisse du résultat consolidé courant avant impôts 2014, part du groupe, par rapport à 2013.

DISTRIBUTION AUTOMOBILE (D'ETEREN AUTO) ET ACTIVITÉS CORPORATE

- Hors immatriculations de moins de 30 jours¹, le marché belge baisse de 1,5% sur un an. En incluant ces immatriculations, il est quasi stable sur un an (-0,1%) à 486.065 immatriculations de voitures neuves.
- Hors immatriculations de moins de 30 jours¹, la part de D'Ieteren Auto dans les immatriculations de voitures neuves reste à un niveau élevé de 22,39% (contre 23,16% en 2012). En incluant ces immatriculations, la part de marché s'établit à 21,15% (22,12% pour l'année 2012).
- Les ventes de véhicules neufs s'élèvent à 2.319,3 millions EUR contre 2.462,0 millions EUR en 2012, la différence provenant essentiellement d'une baisse du marché réel (excluant les immatriculations de moins de 30 jours¹) et d'un repli de la part de marché ainsi que d'une réduction des stocks des concessionnaires. Les ventes totales s'inscrivent à 2.627,4 millions EUR (2.787,3 millions EUR en 2012, soit -5,7%).
- Le résultat opérationnel s'élève à 43,0 millions EUR :
 - o Résultat opérationnel courant, qui exclut les éléments inhabituels et réajustements de valeur, de 46,7 millions EUR (-13,8%²), reflétant un niveau de ventes moins élevé dans une activité dont les coûts sont essentiellement fixes, partiellement compensé par une diminution des coûts de marketing.
 - o Eléments inhabituels et réajustements de valeur compris dans le résultat opérationnel de -3,7 millions EUR à la suite notamment de l'arrêt de l'activité de distribution de deux-roues électriques, contre un produit de 78,6 millions EUR en 2012.
- Le résultat courant avant impôts, part du groupe³, s'élève à 47,1 millions EUR (52,5 millions EUR en 2012).
- Prévision d'un marché belge 2014 quasi stable à environ 490.000 immatriculations de voitures neuves.

1.1. Activités et résultats

Les ventes totales de D'Ieteren Auto sur l'ensemble de l'année atteignent 2.627,4 millions EUR, soit -5,7% sur un an. Cette évolution est essentiellement le reflet d'une baisse du marché réel (excluant les immatriculations de moins de 30 jours¹) et d'un repli de la part de marché ainsi que d'une réduction des stocks des concessionnaires.

Véhicules neufs

En excluant les immatriculations de moins de 30 jours¹ afin de mieux refléter la situation réelle du marché automobile, les immatriculations de voitures neuves en Belgique atteignent 455.168 unités en 2013, en baisse de 1,5% sur un an. En incluant ces immatriculations, elles atteignent 486.065 unités, un niveau quasi stable sur un an (-0,1%).

Hors immatriculations de moins de 30 jours¹, la part de marché des marques distribuées par D'Ieteren Auto atteint 22,39% en 2013 (contre 23,16% l'année précédente). En incluant ces immatriculations, la part de marché se maintient à un niveau élevé de 21,15% en 2013 (contre 22,12% pour l'ensemble de l'année 2012).

Volkswagen conserve sa première place sur le marché belge avec une part de marché de plus de 10%, grâce notamment au succès de la nouvelle Golf. La part de marché de Volkswagen est toutefois en légère baisse par rapport à celle de l'ensemble de l'année 2012. La part de marché d'Audi en 2013 représente le deuxième meilleur résultat de la marque en six ans, derrière celui de 2012. Le recul sur un an est dû à la concurrence de modèles d'autres marques récemment renouvelés, et cela en dépit du succès de l'A3. Škoda, dont la Fabia est confrontée à une forte concurrence, voit également sa part de marché reculer, tandis que Seat progresse, surtout grâce au succès de l'Ibiza et de la nouvelle Leon.

En 2013, le marché des véhicules utilitaires légers recule de 2,18% à 53.419 immatriculations. La part de D'Ieteren Auto dans ce marché s'inscrit à 11,87% (contre 12,54% en 2012) à la suite d'une forte pression concurrentielle, touchant essentiellement les Crafter et Caddy Van.

Le nombre de véhicules neufs, utilitaires compris, livrés par D'Ieteren Auto en 2013 atteint 112.877 unités (-6,1% par rapport à 2012). Le recul des livraisons, compensé par une légère augmentation des prix, entraîne un niveau de ventes de véhicules neufs de 2.319,3 millions EUR (-5,8% par rapport à 2012).

Autres activités

Les ventes de pièces de rechange et accessoires s'élèvent à 164,3 millions EUR (-3,1% par rapport à 2012).

Les activités d'après-vente des D'Ieteren Car Centers augmentent de 5,0% à 67,0 millions EUR.

Les ventes de véhicules d'occasion s'établissent à 23,9 millions EUR, en baisse de 28,9% mais en hausse de 3,0% en données comparables⁵ dans un marché en progression.

Les ventes de D'Ieteren Sport, principalement des motos, quads et scooters Yamaha, enregistrent un recul de 10,3% à 25,2 millions EUR en raison d'un marché défavorable pour le segment des motos à la suite notamment du durcissement des conditions d'obtention du permis moto, partiellement compensé par une hausse de la part de marché à 9,67% (contre 8,98% en 2012). L'activité de distribution de deux-roues électriques a été arrêtée au deuxième trimestre 2013.

Résultats

Le résultat opérationnel atteint 43,0 millions EUR (132,8 millions EUR en 2012²). Le résultat opérationnel courant, qui exclut les éléments inhabituels et réajustements de valeur, atteint 46,7 millions EUR (contre 54,2 millions EUR en 2012²). Cette variation est essentiellement due à un niveau de ventes moins élevé dans une activité dont les coûts sont essentiellement fixes, partiellement compensé par une diminution des coûts de marketing.

Les éléments inhabituels et réajustements de valeur compris dans le résultat opérationnel (-3,7 millions EUR) incluent une charge de 1,8 million EUR à la suite de l'arrêt de l'activité de distribution de deux-roues électriques.

La charge financière nette s'élève à 8,9 millions EUR, contre 6,7 millions EUR² un an plus tôt. En excluant les éléments inhabituels et réajustements de valeur, la charge financière nette courante s'élève à 7,3 millions EUR, contre 8,3 millions EUR² un an plus tôt. Cette amélioration s'explique par le remboursement en juillet 2012 d'un emprunt obligataire de 100 millions EUR. Les éléments inhabituels et réajustements de valeur comprennent principalement la réestimation des swaps de taux d'intérêt et des puts accordés à la holding familiale du CEO de Belron.

Le résultat courant avant impôts, part du groupe³, du segment Distribution automobile & Corporate s'établit à 47,1 millions EUR (contre 52,5 millions en 2012, soit -10,3%).

1.2. Principaux développements

Une série de modèles a été lancée ou renouvelée avec succès en 2013 : la Beetle Cabriolet, la Golf Variant et la Jetta Hybrid chez Volkswagen, les A3 Berline et Sportback chez Audi, la Leon et la Toledo chez Seat, la Rapid, la Superb, le Yeti et l'Octavia chez Škoda et le Cayman, la Panamera S E-Hybrid et la 911 Turbo chez Porsche.

D'leteren Auto a finalisé le rachat de deux concessions Joly et de dix concessions Beerens, toutes situées sur l'axe Bruxelles-Anvers, respectivement en novembre 2013 et janvier 2014. Les familles Joly et Beerens souhaitaient se retirer de leurs concessions et D'leteren Auto a décidé de les acquérir étant donné qu'elles sont situées dans une zone stratégique, notamment pour le marché fleet, et qu'elles représentent ensemble environ 4% des livraisons de Volkswagen, Audi, Seat et Škoda en Belgique en 2013. Le rachat de ces concessions représente un investissement total d'environ 26 millions EUR (immobilier inclus), dont 10 millions EUR en 2013, et ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le résultat 2014.

1.3. Perspectives d'activité 2014

Febiac prévoit un marché des voitures neuves quasi stable à environ 490.000 immatriculations en 2014. Dans cette hypothèse, D'leteren Auto table sur une stabilisation de sa part de marché annuelle.

Cette année, plusieurs modèles seront encore lancés ou renouvelés : la Golf Sportsvan, la e-up !, la e-Golf et la XL1 chez Volkswagen, la A3 Cabriolet, la TT Coupé, la A8 et les A3 Sportback e-tron et g-tron chez Audi, la Rapid Spaceback chez Škoda, les Leon ST et ST TGI chez Seat et le Macan et la 911 Targa chez Porsche.

1.4. Intention de revoir l'implantation des D'leteren Car Centers en région bruxelloise afin d'en accroître la performance

D'leteren Auto a l'intention d'investir d'ici 2018 environ 27 millions EUR dans les D'leteren Car Centers, ses concessions automobiles détenues en propre à Bruxelles et dans sa périphérie, et d'en revoir l'implantation géographique et l'organisation afin d'en améliorer les performances financière et commerciale.

D'ici 2018, les sites du Mail (Ixelles), d'Anderlecht, de Zaventem et de Drogenbos devraient être renforcés en accueillant les activités des concessions actuelles de Meiser (Schaerbeek), Woluwe (Woluwe-Saint-Etienne), Fort Jaco (Uccle), Centre (Anderlecht), Expo (Laeken) et Vilvorde. En outre, la carrosserie du Mail (Ixelles) devrait être transférée vers un site plus important au sud de Bruxelles. A l'issue de ce projet, le réseau des D'leteren Car Centers devrait compter 7 sites multimarques, contre 12 sites – dont la moitié sont monomarques – à l'heure actuelle. Ces regroupements ont pour but de répondre de manière optimale aux besoins en constante évolution des automobilistes et d'exploiter des sites plus fonctionnels, avec des flux optimisés tant en vente qu'en après-vente, permettant un accroissement de la productivité.

Cette reconfiguration ne devrait conduire à aucun licenciement collectif grâce aux reclassements internes, soutenus par des formations ad hoc, aux départs naturels et aux prépensions prévus dans les cinq prochaines années.

L'ensemble du projet devrait s'étaler sur cinq ans et sera soutenu par des investissements bruts totaux de l'ordre de 27 millions EUR répartis sur cette période. L'éventuelle cession des espaces libérés devrait quant à elle générer une entrée de liquidités d'environ 10 millions EUR.

A terme, le projet devrait permettre aux D'leteren Car Centers – qui accusent aujourd'hui une perte annuelle de l'ordre de 10 millions EUR – de revenir à l'équilibre financier.

RÉPARATION ET REMPLACEMENT DE VITRAGE DE VÉHICULES – BELRON

- **Ventes en hausse de 4,3%, se répartissant en une croissance organique de 5,0% et une croissance par acquisitions de 2,4%, partiellement compensées par un effet de change négatif de 3,1%.**
- **Résultat opérationnel en hausse de 5,4%² à 156,9 millions EUR :**
 - o **Résultat opérationnel courant en recul de 11,5%² à 173,5 millions EUR. Excluant la reprise de provision relative au plan d'incitant à long terme du management en 2012, le résultat opérationnel courant est en hausse de 1,2%² à la suite d'une progression du résultat dans la plupart des pays, grâce à la hausse des ventes et son impact sur les marges, partiellement compensée par une dégradation au Brésil et en Australie en raison de conditions de marché défavorables.**
 - o **Coûts inhabituels et réajustements de valeur de 16,6 millions EUR dus aux acquisitions canadiennes et à l'amortissement d'actifs incorporels.**
- **Résultat courant avant impôts, part du groupe³, en recul de 11,6%² à 130,5 millions EUR. Excluant la reprise de provision relative au plan d'incitant à long terme du management en 2012, le résultat courant avant impôts, part du groupe³, est en hausse de 4,5%².**
- **Prévision d'une croissance organique des ventes modérée en 2014 compte tenu d'un marché qui demeure difficile.**

2.1. Activités et résultats

Les ventes en 2013 sont en hausse de 4,3% à 2.843,1 millions EUR, se répartissant en une croissance organique de 5,0% et une croissance par acquisitions de 2,4%, partiellement compensées par un effet de change négatif de 3,1%. La croissance organique reflète l'effet d'un hiver plus froid, à la fois en Europe du Nord et en Amérique du Nord. Le nombre total d'interventions de réparation et de remplacement augmente de 4,6% à 10,8 millions. L'effet de change est principalement dû au renforcement de l'euro par rapport à toutes les autres devises principales. La croissance par acquisitions est principalement due aux acquisitions au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Italie et au Canada.

En Europe, les ventes augmentent de 8,0%, se répartissant en une croissance organique de 6,5% et une croissance par acquisitions de 2,7%, due aux acquisitions d'ADR au Royaume-Uni au second semestre 2012 et de Doctor Glass en Italie au premier semestre 2013, partiellement compensées par un effet de change négatif de 1,2% dû à la livre sterling plus faible.

Hors Europe, les ventes sont en hausse de 0,2%, se répartissant en une croissance organique de 3,3% et une croissance par acquisitions de 2,1% due aux acquisitions aux Etats-Unis et au Canada, partiellement compensées par un effet de change négatif de 5,2% dû au renforcement de l'euro.

Les ventes en 2013 ont bénéficié d'un hiver plus froid au premier trimestre ainsi que de l'effet de campagnes marketing supplémentaires dans plusieurs pays. Néanmoins, le marché sous-jacent dans les pays développés est resté difficile.

Le résultat opérationnel courant s'établit à 173,5 millions EUR (2012² : 196,0 millions EUR). Excluant la reprise de provision relative au plan d'incitant à long terme du management en 2012 (24,5 millions EUR), le résultat opérationnel courant est en hausse de 1,2%² à la suite d'une progression du résultat dans la plupart des pays, grâce à la hausse des ventes et son impact sur les marges, partiellement compensée par une dégradation au Brésil et en Australie en raison de conditions de marché défavorables.

Les coûts inhabituels et réajustements de valeur compris dans le résultat opérationnel atteignent 16,6 millions EUR et sont principalement liés au programme d'acquisitions canadien (-7,2 millions EUR) et à l'amortissement d'actifs incorporels.

Les charges financières nettes s'établissent à 38,7 millions EUR (2012² : 40,3 millions EUR). Hors réajustements liés aux variations de juste valeur des instruments dérivés, les charges financières nettes courantes baissent de 36,7 millions EUR en 2012² à 35,8 millions EUR, en raison d'une baisse de la dette nette moyenne.

Le résultat courant avant impôts, part du groupe³, recule de 11,6%² à 130,5 millions EUR. Excluant la reprise de provision relative au plan d'incitant à long terme du management en 2012 (22,8 millions EUR en part du groupe), le résultat courant avant impôts, part du groupe, progresse de 4,5%².

2.2. Principaux développements

Alors qu'au premier trimestre le temps plus froid, à la fois en Europe du Nord et en Amérique du Nord, a bénéficié à Belron, l'impact global des conditions météorologiques a été largement compensé par une poursuite du recul du marché sous-jacent. Cela s'explique principalement par une baisse du revenu disponible des ménages, de la vitesse moyenne et du vandalisme. Face à cette situation, Belron a pris des initiatives pour préserver ou augmenter sa part de marché, tout en réduisant ses coûts. En 2013, des ajustements d'effectifs ont eu lieu en Australie, au Royaume-Uni et au Canada. Les résultats de l'année reflètent à la fois l'effet de ces ajustements et l'effet sur une année complète des réductions de coûts qui ont eu lieu en 2012.

En 2013, les conditions ont été particulièrement défavorables au Brésil et en Australie. Au Brésil, Belron a augmenté sa part de marché dans le contexte d'une forte concurrence sur les prix. Les volumes supplémentaires ont entraîné des coûts additionnels de sous-traitance et de mise en place, qui ont eu un effet défavorable sur les résultats. En Australie, Belron a fait face à un recul du marché et de la part de marché, étant donné que deux partenaires importants ont réduit la part de Belron dans le traitement de leurs sinistres en vitrage de véhicules.

Belron a poursuivi ses efforts en matière de qualité de service et bon nombre de pays ont atteint de nouveaux records en matière de service à la clientèle. De nouvelles technologies ont été sollicitées afin de permettre aux clients de prendre et suivre un rendez-vous plus facilement quelle que soit la méthode utilisée : par internet, via un appareil mobile, par téléphone ou en se rendant directement dans un point de service. En plus de cette attention portée au service à la clientèle, Belron continue de collaborer étroitement avec ses partenaires assureurs et gestionnaires de flotte dans tous les pays en se concentrant sur la valeur ajoutée qu'il peut leur offrir grâce à une combinaison de qualité de service et de coût. Plusieurs initiatives ont en outre été prises pour offrir une plus-value au client final et des actions promotionnelles, notamment l'offre d'essuie-glace, ont été lancées dans plusieurs pays.

Par ailleurs, Belron a poursuivi son objectif d'expansion géographique ciblée en signant un accord de franchise en Indonésie. Par conséquent, Belron est aujourd'hui présent dans 35 pays. Au Canada, l'acquisition des franchisés s'est poursuivie dans le cadre du projet de transformation, et des acquisitions supplémentaires ont eu lieu aux Etats-Unis, en Italie et en Espagne.

2.3. Perspectives d'activité 2014

Belron prévoit pour 2014 une croissance organique des ventes modérée dans la perspective d'un marché dont la tendance baissière se poursuit et compte tenu de conditions météorologiques défavorables en Europe en ce début d'année. Afin d'améliorer ses résultats financiers, Belron continuera à innover dans tous les domaines, à augmenter la flexibilité de ses services et à améliorer son efficacité.

- 1 Afin de présenter une image plus précise du marché automobile, Febiac, la Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle, publie désormais les statistiques de marché en supprimant les immatriculations qui ont été annulées dans les 30 jours. La majorité d'entre elles concernent des véhicules qui n'ont probablement pas été mis en circulation par le client final en Belgique.
- 2 Après retraitement en 2012 à la suite de l'application rétrospective de la norme révisée IAS 19 sur les avantages postérieurs à l'emploi. Voir la note annexe 2.2 des états financiers consolidés 2013.
- 3 Le résultat consolidé courant avant impôts, part du groupe, n'est pas une donnée IFRS. D'Ieteren utilise ce concept pour refléter sa performance opérationnelle et ne le présente pas comme une alternative aux indicateurs financiers définis par les normes IFRS. Voir la note annexe 9 des états financiers consolidés 2013 pour la définition de cet indicateur de performance.
- 4 La dette financière nette est définie comme la somme des emprunts diminuée de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des investissements en actifs financiers non-courants et courants.
- 5 Début 2012, D'Ieteren SA et Volkswagen Financial Services AG ont créé une filiale commune, Volkswagen D'Ieteren Finance SA (VDFin), à laquelle D'Ieteren a apporté sa filiale D'Ieteren Lease et qui est consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2012. Afin de rendre comparable la performance de 2013 par rapport à 2012, les ventes de véhicules d'occasion réalisées par D'Ieteren s.a. pour le compte de VDFin en janvier-février 2012 ont été retraitées comme si elles avaient été réalisées par VDFin.

s.a. D'leteren n.v.

États financiers consolidés 2013

SOMMAIRE

8	COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ	
9	ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	
10	ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	
11	ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	
12	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	
13	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
13	Note annexe 1 : Informations générales	
13	Note annexe 2 : Méthodes comptables	
23	Note annexe 3 : Information sectorielle	
28	Note annexe 4 : Ventes	
29	Note annexe 5 : Résultat opérationnel	
30	Note annexe 6 : Charges financières nettes	
30	Note annexe 7 : Entités mises en équivalence	
31	Note annexe 8 : Impôts	
33	Note annexe 9 : Éléments inhabituels et réajustements de valeur	
36	Note annexe 10 : Résultat par action	
38	Note annexe 11 : Goodwill	
40	Note annexe 12 : Regroupements d'entreprises	
42	Note annexe 13 : Autres actifs incorporels	
43	Note annexe 14 : Placements détenus jusqu'à l'échéance	
44	Note annexe 15 : Autres immobilisations corporelles	
45	Note annexe 16 : Immeubles de placement	
45	Note annexe 17 : Actifs financiers disponibles à la vente	
46	Note annexe 18 : Dérivés détenus à des fins de couverture	
47	Note annexe 19 : Dérivés détenus à des fins de transaction	
48	Note annexe 20 : Actifs et engagements liés aux avantages à long terme du personnel	
53	Note annexe 21 : Impôts différés	
54	Note annexe 22 : Autres créances non-courantes	
54	Note annexe 23 : Stocks	
55	Note annexe 24 : Autres actifs financiers	
55	Note annexe 25 : Actifs et passifs d'impôts exigibles	
55	Note annexe 26 : Clients et autres débiteurs	
56	Note annexe 27 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	
56	Note annexe 28 : Capitaux propres	
58	Note annexe 29 : Provisions	
59	Note annexe 30 : Emprunts	
62	Note annexe 31 : Dette nette	
63	Note annexe 32 : Options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle	
63	Note annexe 33 : Autres dettes non-courantes	
64	Note annexe 34 : Fournisseurs et autres créditeurs	
64	Note annexe 35 : Frais de personnel	
65	Note annexe 36 : Paiements fondés sur des actions	
66	Note annexe 37 : Gestion des risques financiers	
69	Note annexe 38 : Éléments éventuels et engagements	
70	Note annexe 39 : Transactions avec les parties liées	
71	Note annexe 40 : Liste des filiales, entreprises associées et coentreprises	
71	Note annexe 41 : Taux de change	
72	Note annexe 42 : Événements postérieurs à la date de clôture	
73	Note annexe 43 : Rapport du commissaire	

74 COMPTES ANNUELS STATUTAIRES ABRÉGÉS 2013

Déclaration des personnes responsables

Nous attestons qu'à notre connaissance, les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la s.a. D'leteren n.v. et des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion contient un exposé fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la s.a. D'leteren n.v. et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Au nom du Conseil d'administration,

Axel Miller
Administrateur délégué

Roland D'leteren
Président

Compte de résultats consolidé

Exercice clôturé le 31 décembre

en millions de EUR	Notes annexes	2013			2012 ⁽¹⁾		
		TOTAL	DONT		TOTAL	DONT	
			Eléments courants ⁽²⁾	Eléments inhabituels et réajustements de valeur ⁽²⁾		Eléments courants ⁽²⁾	Eléments inhabituels et réajustements de valeur ⁽²⁾
Ventes	4	5.470,5	5.470,5	-	5.514,5	5.514,5	-
Coût des ventes		-3.796,4	-3.796,6	0,2	-3.861,2	-3.901,6	40,4
Marge brute		1.674,1	1.673,9	0,2	1.653,3	1.612,9	40,4
Charges commerciales et administratives		-1.462,9	-1.449,6	-13,3	-1.376,5	-1.359,3	-17,2
Autres produits opérationnels		1,6	1,6	-	40,6	1,5	39,1
Autres charges opérationnelles		-12,9	-5,7	-7,2	-35,8	-4,9	-30,9
Résultat opérationnel	5	199,9	220,2	-20,3	281,6	250,2	31,4
Charges financières nettes	6	-47,6	-43,1	-4,5	-47,0	-45,0	-2,0
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	7	0,5	5,2	-4,7	-4,0	4,3	-8,3
Résultat avant impôts	9	152,8	182,3	-29,5	230,6	209,5	21,1
Impôts	8	-34,8	-41,4	6,6	-35,6	-42,2	6,6
Résultat des activités poursuivies		118,0	140,9	-22,9	195,0	167,3	27,7
Activités abandonnées		-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		118,0	140,9	-22,9	195,0	167,3	27,7
Résultat attribuable aux:							
Porteurs de capitaux propres de la société-mère	9	114,0	136,1	-22,1	190,1	159,4	30,7
Participations ne donnant pas le contrôle		4,0	4,8	-0,8	4,9	7,9	-3,0
Résultat par action pour le résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère							
De base (en EUR)	10	2,07	2,47	-0,40	3,45	2,89	0,56
Dilué (en EUR)	10	2,06	2,46	-0,40	3,44	2,88	0,56

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

(2) Voir le résumé des principales méthodes comptables appliquées en note annexe 2 et les éléments inhabituels et réajustements de valeur en note annexe 9.

État consolidé du résultat global

Exercice clôturé le 31 décembre

en millions de EUR	Notes annexes	2013	2012 ⁽¹⁾
Résultat de la période		118,0	195,0
Autres éléments du résultat global			
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :</i>		0,2	12,0
<i>Gains actuariels relatifs (Pertes actuarielles relatives) aux engagements vis-à-vis du personnel</i>	20	2,5	15,0
<i>Impôts relatifs aux gains actuariels relatifs (pertes actuarielles relatives) aux engagements vis-à-vis du personnel</i>		-2,3	-3,0
<i>Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :</i>		-26,1	-6,0
<i>Ecart de conversion</i>		-26,7	-4,5
<i>Couverture des flux de trésorerie: gains (pertes) résultant de variations de juste valeur comptabilisé(e)s en capitaux propres</i>		0,6	-1,2
<i>Impôts relatifs aux couvertures des flux de trésorerie</i>		-	-0,3
<i>Autres éléments du résultat global, net d'impôts</i>		-25,9	6,0
Résultat global total de la période		92,1	201,0
<i>soit: attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère</i>		89,5	195,6
<i>attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		2,6	5,4

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre

en millions de EUR	Notes annexes	2013	2012 ⁽¹⁾
Goodwill	11	1.056,9	1.042,1
Autres immobilisations incorporelles	13	434,5	430,2
Autres immobilisations corporelles	15	458,2	456,4
Immeubles de placement	16	4,8	5,1
Participations mises en équivalence	7	59,9	59,4
Actifs financiers disponibles à la vente	17	0,5	0,5
Placements détenus jusqu'à l'échéance	14	9,7	-
Actifs liés aux avantages à long terme du personnel	20	34,2	54,9
Actifs d'impôts différés	21	41,6	53,8
Autres créances	22	23,6	22,8
Actifs non-courants		2.123,9	2.125,2
Stocks	23	539,3	561,5
Placements détenus jusqu'à l'échéance	14	288,4	211,7
Dérivés détenus à des fins de couverture	18	0,6	0,1
Dérivés détenus à des fins de transaction	19	7,4	9,5
Autres actifs financiers	24	1,6	0,5
Actifs d'impôts exigibles	25	9,2	9,2
Clients et autres débiteurs	26	384,7	393,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	199,6	181,7
Actifs courants		1.430,8	1.368,0
TOTAL DES ACTIFS		3.554,7	3.493,2
Capital et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres		1.723,6	1.677,4
Participations ne donnant pas le contrôle		1,6	1,8
Capitaux propres		1.725,2	1.679,2
Engagements liés aux avantages à long terme du personnel	20	27,2	57,9
Autres provisions	29	26,3	25,6
Emprunts	30/31	693,0	801,2
Dérivés détenus à des fins de transaction	19	14,1	6,9
Options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle	32	89,0	134,1
Autres dettes	33	19,0	15,1
Passifs d'impôts différés	21	38,4	42,7
Passifs non-courants		907,0	1.083,5
Provisions	29	3,5	6,5
Dérivés détenus à des fins de couverture	18	0,1	0,1
Emprunts	30/31	330,0	109,2
Dérivés détenus à des fins de transaction	19	1,3	2,1
Passifs d'impôts exigibles	25	18,0	22,8
Fournisseurs et autres créditeurs	34	569,6	589,8
Passifs courants		922,5	730,5
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		3.554,7	3.493,2

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

État consolidé des variations des capitaux propres

Au 31 décembre

en millions de EUR	Capital et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres									Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
	Capital représenté par des actions ordinaires	Primes d'émission	Actions propres	Réserve liée aux paiements fondés sur des actions	Réserve de couverture	Résultats reportés	Gains et pertes actuariels	Impôts	Écarts de conversion cumulés			
Au 31 décembre 2011 (tel que publié)	160,0	24,4	-15,6	7,0	20,9	1.415,2	-89,4	24,7	-16,7	1.530,5	1,6	1.532,1
Retraitement ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	0,3	-0,1	-	0,2	-	0,2
Au 1^{er} janvier 2012 ⁽¹⁾	160,0	24,4	-15,6	7,0	20,9	1.415,2	-89,1	24,6	-16,7	1.530,7	1,6	1.532,3
Actions propres	-	-	-6,8	-	-	-	-	-	-	-6,8	-	-6,8
Dividendes 2011 payés en 2012	-	-	-	-	-	-44,1	-	-	-	-44,1	-	-44,1
Traitement des options de vente - mouvement de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-5,2	-5,2
Autres variations	-	-	-	1,8	-20,3	8,4	9,3	-5,2	8,0	2,0	-	2,0
Résultat global total	-	-	-	-	-1,1	190,1	13,8	-3,0	-4,2	195,6	5,4	201,0
Au 1^{er} janvier 2013 ⁽¹⁾	160,0	24,4	-22,4	8,8	-0,5	1.569,6	-66,0	16,4	-12,9	1.677,4	1,8	1.679,2
Actions propres	-	-	-0,9	-	-	-	-	-	-	-0,9	-	-0,9
Dividendes 2012 payés en 2013	-	-	-	-	-	-44,0	-	-	-	-44,0	-1,5	-45,5
Traitement des options de vente - mouvement de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-1,3	-1,3
Autres variations	-	-	-	1,6	-	-	-	-	-	1,6	-	1,6
Résultat global total	-	-	-	-	0,6	114,0	2,4	-2,2	-25,3	89,5	2,6	92,1
Au 31 décembre 2013	160,0	24,4	-23,3	10,4	0,1	1.639,6	-63,6	14,2	-38,2	1.723,6	1,6	1.725,2

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Exercice clôturé le 31 décembre

en millions de EUR	Notes annexes	2013	2012 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies			
Résultat opérationnel des activités poursuivies		199,9	281,5
Amortissement des autres actifs corporels	5	91,7	91,8
Amortissement des autres actifs incorporels	5	33,9	26,9
Pertes de valeur sur goodwill et sur autres actifs non-courants	9	-	11,6
Autres éléments sans effet de trésorerie	9	13,1	-68,2
Obligations en matière de prestations de retraite		-8,4	-10,3
Autres éléments avec effet de trésorerie		-10,3	-
Variation du besoin en fonds de roulement		4,9	42,5
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		324,8	375,8
Impôts payés		-41,6	-44,8
Flux de trésorerie opérationnels nets		283,2	331,0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement poursuivies			
Achats d'actifs immobilisés		-110,8	-123,9
Cessions d'actifs immobilisés		4,7	4,6
Investissement net en immobilisations corporelles et incorporelles		-106,1	-119,3
Acquisition de filiales (nette de trésorerie acquise)	9/12	-60,3	-38,9
Apport de filiale (net de trésorerie cédée) à une filiale commune	9	-	19,5
Investissement en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14	-86,4	-211,7
Investissement net en autres actifs financiers	9	-1,0	79,6
Flux de trésorerie d'investissement nets		-253,8	-270,8
Flux de trésorerie provenant des activités de financement poursuivies			
Acquisition de participations à des actionnaires ne détenant pas le contrôle	9	-35,7	-
Cession/(Acquisition) nette d'actions propres		-0,9	-6,8
Remboursement de dettes de location-financement		-24,0	-21,7
Variation nette des autres emprunts		135,8	2,2
Intérêts nets payés		-37,1	-53,1
Dividendes versés par la société-mère	28	-44,0	-44,1
Dividendes reçus des/(versés par les) filiales		-1,5	-
Flux de trésorerie de financement nets		-7,4	-123,5
FLUX DE TRÉSORERIE TOTAUX DE LA PÉRIODE		22,0	-63,3
Réconciliation avec l'état de la situation financière			
Trésorerie au début de l'exercice	27	131,7	111,0
Équivalents de trésorerie au début de l'exercice	27	50,0	139,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	27	181,7	250,0
Flux de trésorerie totaux de la période		22,0	-63,3
Écarts de conversion		-4,1	-5,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		199,6	181,7
<i>Inclus dans la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie"</i>	27	<i>199,6</i>	<i>181,7</i>

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

Notes annexes aux états financiers consolidés

NOTE ANNEXE 1 : INFORMATIONS GENERALES

s.a. D'leteren n.v. (dénommée dans les états financiers «la société» ou «la société-mère») est une société anonyme de droit belge, dont les principaux actionnaires sont mentionnés en note annexe 28. L'adresse du siège social de la société est la suivante :

Rue du Mail 50
B-1050 Bruxelles

La société et ses filiales (formant ensemble «le Groupe») constituent un groupe international, actif dans des activités de services à l'automobiliste :

- la distribution automobile en Belgique de Volkswagen, Audi, Seat, Skoda, Bentley, Lamborghini, Bugatti, Porsche et Yamaha ;
- la réparation et le remplacement de vitrage de véhicules principalement en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Australie et en Nouvelle-Zélande via Belron s.a. et notamment ses marques CARGLASS®, AUTOGLASS® et SAFELITE® AUTO GLASS.

Le Groupe est présent dans 35 pays, au service de plus de 12 millions de clients.

Les actions de la société sont cotées sur Euronext Bruxelles.

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'administration tenu le 26 février 2014.

NOTE ANNEXE 2 : METHODES COMPTABLES

Note annexe 2.1 : Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés 2013 couvrent la période de 12 mois clôturée le 31 décembre 2013. Ils ont été préparés sur base du référentiel comptable «International Financial Reporting Standards» («IFRS») et des interprétations de l'«International Financial Reporting Interpretations Committee» («IFRIC»), publiées et effectives qui ont été approuvées par l'Union européenne («UE»).

Les états financiers consolidés sont établis en respectant le principe du coût historique à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, des SICAV monétaires présentées en trésorerie et équivalents de trésorerie et des actifs et passifs financiers (incluant les produits dérivés) qui sont évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement, et sur une base de continuité d'exploitation, sur un horizon de temps prévisible.

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la direction l'établissement d'estimations et l'utilisation d'hypothèses qui affectent, à la date de clôture, le montant des revenus, des dépenses, des actifs et des passifs, ainsi que des actifs et passifs latents. Si ces estimations ou hypothèses, qui se fondent sur le jugement actuel de la direction, devaient être modifiées pour refléter des circonstances différentes de celles prévues initialement, les conséquences de ces modifications seraient prises en compte au cours de l'exercice qui aura vu changer les circonstances. Les domaines requérant un niveau élevé de jugement de la part de la direction, ou particulièrement complexes, ainsi que les domaines pour lesquels les estimations et hypothèses peuvent avoir un impact important sur les états financiers consolidés, sont mentionnés le cas échéant dans les notes annexes.

En mars 2013, la société-mère a annoncé qu'elle avait augmenté sa participation dans le capital de Belron de 2,12%, la portant à 94,85%, à la suite de l'exercice de son option de vente par un membre senior non-exécutif de la famille fondatrice de Belron, conformément aux accords d'actionnaires, pour un montant d'environ EUR 39 millions. En conséquence, le pourcentage moyen utilisé pour la consolidation des résultats de Belron est différent du pourcentage de fin de période, et s'établit à 94,79% (92,73% pour la période précédente). Voir la note annexe 32 pour plus d'informations.

NOTE ANNEXE 2 : METHODES COMPTABLES (suite)

Note annexe 2.2 : Résumé des principales méthodes comptables appliquées

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-dessous. Ces méthodes comptables ont été appliquées uniformément à l'ensemble des exercices présentés, sauf indication contraire.

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations, qui sont obligatoirement applicables par le Groupe pour la première fois à compter de l'exercice comptable débutant le 1^{er} janvier 2013, n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe, à l'exception des amendements à la norme IAS 1 «Présentation des états financiers: Autres éléments du résultat global» et à la norme IAS 19 «Avantages du personnel», et l'introduction de la norme IFRS 13 «Evaluation à la juste valeur». La nature et l'impact de ces deux amendements et de la nouvelle norme sont décrits ci-après.

Le Groupe a également appliqué par anticipation les amendements à la norme IAS 36 «Dépréciation d'actifs», en vigueur pour les exercices comptables débutant le ou à partir du 1^{er} janvier 2014. L'IASB a apporté plusieurs modifications substantielles concernant les exigences de la norme IAS 36 en matière d'information à fournir lors de la publication de la norme IFRS 13 «Evaluation à la juste valeur». Une de ces modifications avait un impact plus important qu'initialement souhaité. Ces amendements limités corrigent ceci et introduisent de nouvelles informations à publier en matière d'évaluation à la juste valeur en cas de perte de valeur.

IAS 1 Présentation des états financiers: Autres éléments du résultat global

Cet amendement à la norme IAS 1 consiste à regrouper les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global (voir l'état consolidé du résultat global). Les éléments susceptibles d'être reclassés (ou recyclés) en résultat dans le futur (tels que le gain net de couverture d'investissement net, les écarts de change relatifs à la conversion des opérations réalisées en devises, les mouvements nets de couverture de flux de trésorerie et les gains nets ou pertes nettes sur actifs financiers disponibles à la vente) sont dorénavant présentés séparément des éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat dans le futur (tels que les gains et pertes actuariels sur les régimes à prestations définies). Cet amendement n'a d'incidence que sur la présentation et n'a aucun impact sur la situation financière ni sur la performance du Groupe. Cet amendement est applicable rétrospectivement au 1^{er} janvier 2012, l'état consolidé comparatif du résultat global a été retraité en conséquence.

IAS 19 Avantages du Personnel

Cet amendement à la norme IAS 19 impacte les engagements nets ou les actifs nets des régimes de pension à prestations définies en raison de la différence de comptabilisation des intérêts sur les actifs du régime. La charge nette ou le produit net est à présent calculé en appliquant le taux d'actualisation au déficit net ou au surplus net des régimes de pension à prestations définies. Ceci remplace la charge financière calculée sur les engagements au titre des régimes à prestations définies et le rendement attendu calculé sur les actifs du régime. La présentation du compte de résultat a également été modifiée, le coût des services rendus au cours de l'exercice étant présenté dans le résultat opérationnel courant et les produits financiers nets ou les charges financières nettes étant présentés dans le résultat financier courant. Cet amendement est applicable rétrospectivement au 1^{er} janvier 2012, les éléments comparatifs ont donc été retraités en conséquence.

L'impact de ce retraitement dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2012 est une diminution des engagements des régimes de pension à prestations définies de EUR 0,1 million, des actifs d'impôts différés y relatifs de EUR 0,1 million et des passifs d'impôts différés y relatifs de EUR 0,1 million, ainsi qu'une augmentation nette du capital et des réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société-mère de EUR 0,1 million. Dans le compte de résultats consolidé pour la période de 12 mois clôturée le 31 décembre 2012, l'impact net sur le résultat de la période est une diminution de EUR 2,4 millions, se décomposant en une diminution du coût des ventes (charges de personnel) de EUR 0,2 million, une augmentation des charges commerciales et administratives (charges de personnel) de EUR 2,6 millions, une augmentation des charges financières nettes de EUR 0,6 million et une diminution des impôts de EUR 0,6 million. L'impact sur le résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère est une diminution de EUR 2,2 millions. Dans l'état consolidé du résultat global, l'impact sur les autres éléments du résultat global consiste en une augmentation des mouvements actuariels de EUR 2,8 millions et une augmentation des impôts relatifs aux mouvements actuariels de EUR 0,5 million. Le tableau des flux de trésorerie consolidé pour la période de 12 mois clôturée le 31 décembre 2012 a été retraité en conséquence pour refléter la diminution sans effet de trésorerie du résultat opérationnel et les mouvements sans effet de trésorerie dans les obligations en matière de prestations de retraite. Ce retraitement concerne les deux secteurs opérationnels (voir la note annexe 3.1 concernant les critères de segmentation).

L'impact de ce retraitement dans l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2012 est une augmentation nette du capital et des réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société-mère de EUR 0,2 million, avec une diminution des mouvements actuariels nets d'impôts de EUR 0,2 million.

IFRS 13 Evaluation à la juste valeur

Cette nouvelle norme ne modifie pas le champ d'application de la comptabilisation à la juste valeur mais clarifie la méthodologie d'évaluation de la juste valeur prescrite ou autorisée par les autres normes IFRS. Les justes valeurs présentées reflètent le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale à la date de l'état consolidé de la situation financière. Voir la note annexe 19 pour l'impact de l'application. Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 13, ces nouvelles informations ne sont pas accompagnées de donnée comparative.

En dehors de l'application par anticipation de la norme IAS 36 «Dépréciation d'actifs» (voir ci-dessus), les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations publiés par l'IASB mais non obligatoires en 2013 n'ont pas été appliqués par le Groupe. Le groupe détermine actuellement les conséquences qu'aura l'introduction des nouvelles normes et interprétations ainsi que des nouveaux amendements. Aucun impact significatif n'est attendu.

NOTE ANNEXE 2 : METHODES COMPTABLES (suite)

Principes de consolidation

Filiales

Les filiales, c'est-à-dire les entités dans lesquelles le Groupe a, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou est en mesure de pouvoir diriger les politiques financières et opérationnelles, sont consolidées. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le contrôle est transféré au Groupe, et ne sont plus consolidées à partir du moment où ce contrôle cesse. Toutes les transactions entre sociétés du Groupe (ainsi que les soldes et les gains non réalisés y afférents) sont éliminées lors du processus de consolidation.

Les transactions avec les actionnaires ne détenant pas le contrôle et ne conduisant pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres. La différence entre la juste valeur de la contrepartie payée et la valeur comptable de la part acquise de l'actif net de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les profits et les pertes sur les cessions aux actionnaires ne détenant pas le contrôle ne conduisant pas à une perte de contrôle sont aussi comptabilisés dans les capitaux propres.

Lorsque le Groupe perd le contrôle, la participation résiduelle conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle, et la variation avec la valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultats. Cette juste valeur constitue la valeur comptable initiale pour la comptabilisation de la participation résiduelle conservée comme une entreprise associée, une coentreprise ou un actif financier. De plus, les montants comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultats.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais qu'il ne contrôle pas. Il s'agit d'entreprises dans lesquelles le Groupe détient généralement entre 20% et 50% des droits de vote. Les investissements dans les entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les investissements sont comptabilisés initialement à leur coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée afin de reconnaître après la date d'acquisition la part de l'investisseur dans les profits et les pertes de l'entreprise associée. L'investissement du Groupe dans les entreprises associées comprend également le goodwill d'acquisition.

La part du Groupe dans le résultat des entreprises associées représente la part du Groupe dans le résultat après impôts des entreprises associées. Les profits et les pertes issus de transactions entre le Groupe et les entreprises associées sont éliminés à hauteur de la part du Groupe dans ces entreprises associées. Les gains non réalisés issus de transactions entre le Groupe et les entreprises associées sont aussi éliminés selon le même principe ; les pertes non réalisées sont également éliminées à moins que la transaction témoigne d'une perte de valeur de l'actif transféré.

La méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée lorsque la valeur comptable de la participation dans une entreprise associée devient nulle, sauf si le Groupe a contracté ou garanti des obligations vis-à-vis de l'entreprise associée.

Participations dans des coentreprises

Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les principes énumérés ci-dessus relatifs aux entreprises associées sont aussi applicables aux coentreprises.

Perte de valeur d'entreprises associées et de coentreprises

Le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il existe une preuve objective que l'investissement dans l'entreprise mise en équivalence s'est déprécié. Dans ce cas, le Groupe calcule le montant de la perte de valeur comme étant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée ou de la coentreprise et sa valeur comptable et comptabilise ce montant dans la rubrique «Quote-part des profits et des pertes dans une entreprise associée ou dans une coentreprise» du compte de résultats.

Conversion des devises étrangères

La consolidation du Groupe est réalisée en euros. Les comptes de résultats des entités étrangères sont convertis en euros aux cours de change moyens pondérés de la période, et les états de la situation financière au taux de clôture prévalant à la date de ces mêmes états. Le goodwill et les ajustements à la juste valeur des actifs et passifs provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de cette entité étrangère et convertis au cours de change de clôture.

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en devises étrangères sont pris en compte de résultats. Les écarts de change issus de la conversion aux taux de clôture des investissements nets du Groupe dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, et certains emprunts intra-groupe, sont présentés en écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global. L'investissement net du Groupe comprend la part du Groupe dans l'actif net des filiales, coentreprises et entreprises associées, et certains emprunts intra-groupe. La définition de l'investissement net tient compte des emprunts entre les filiales et de certains éléments intra-groupe libellés en devises. Les autres écarts de change sont comptabilisés dans le compte de résultats.

NOTE ANNEXE 2 : METHODES COMPTABLES (suite)

Quand le Groupe couvre des investissements nets dans des activités à l'étranger, les gains et les pertes relatifs à la partie efficace de l'instrument de couverture sont comptabilisés en écarts de conversion dans les autres éléments du résultat global. Les gains ou pertes relatifs aux parties inefficaces sont comptabilisés dans le compte de résultats. Les gains et pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont pris en compte de résultats lors de la cession de l'activité à l'étranger.

Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition («acquisition method») à la date d'acquisition, celle-ci étant la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le coût d'une acquisition est évalué comme le total de la contrepartie transférée, évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition, du montant de la participation ne donnant pas le contrôle et de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise. Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe évalue la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. L'excédent du total de la contrepartie transférée et du montant reconnu de la participation ne donnant pas le contrôle dans le montant net reconnu (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables de l'entreprise acquise et des passifs repris constitue un goodwill et est reconnu en tant qu'actif. Dans le cas où cet excédent est négatif, il est immédiatement comptabilisé en résultat. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Toute contrepartie éventuelle due est reconnue à sa juste valeur à la date d'acquisition. Si la contrepartie éventuelle est présentée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé en capitaux propres. Dans le cas contraire, les changements ultérieurs de la juste valeur sont comptabilisés en résultat. Les coûts d'acquisition encourus sont comptabilisés en résultat.

Pour les besoins des tests de perte de valeur, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auxquels le goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Le goodwill est suivi au niveau des secteurs opérationnels pour les regroupements d'entreprises et les opérations réalisées par la société-mère, et au niveau du pays pour les regroupements d'entreprises réalisés par Belron s.a. et ses filiales.

Les goodwill sont soumis à un test de perte de valeur annuellement ou plus souvent si des événements ou des changements de circonstances indiquent une perte de valeur potentielle. La valeur comptable du goodwill est comparée à la valeur recouvrable, cette dernière étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Une perte de valeur est comptabilisée directement comme une charge et n'est pas annulée ultérieurement.

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est évaluée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les contrats clients et les marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Généralement, les coûts associés au développement ou à la maintenance des logiciels sont pris en résultat lorsqu'ils sont encourus. Cependant, les coûts directement associés à des logiciels identifiables et uniques contrôlés par le Groupe et appelés à générer au-delà d'un an des bénéfices économiques supérieurs à leur coût sont reconnus comme immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité finie sont généralement amorties linéairement sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité sont comprises entre 2 et 10 ans.

Les marques pour lesquelles des entrées nettes de trésorerie sont attendues sur une période limitée sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité résiduelle, estimée à 3 ans au plus.

Les périodes d'amortissement sont réévaluées annuellement.

Les marques CARGLASS® et AUTOGLASS®, acquises en 1999, ainsi que la marque SAFELITE® AUTO GLASS acquise en 2007, ont des durées d'utilité indéterminées étant donné qu'il n'existe, grâce aux efforts marketing consentis, aucune limite prévisible à la période pendant laquelle ces actifs sont appelés à générer des entrées nettes de trésorerie pour le Groupe. Elles ne sont par conséquent pas amorties mais soumises annuellement à des tests de perte de valeur.

Tout actif incorporel ayant une durée d'utilité finie ou indéterminée et pour lequel il existe une indication de perte de valeur fait l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, voit sa valeur comptable ramenée immédiatement à sa valeur recouvrable.

Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles développées en interne sont comptabilisées en compte de résultats consolidé au moment où elles sont engagées.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont immobilisées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation spécifique correspondante. Toutes les autres dépenses sont passées en charge au moment où elles sont engagées.

NOTE ANNEXE 2 : METHODES COMPTABLES (suite)

Recherche et développement

Les dépenses de recherche (ou relatives à la phase de recherche d'un projet interne) sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Une immobilisation incorporelle résultant d'un développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, tous les éléments suivants peuvent être démontrés :

- (a) la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- (b) l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- (c) la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- (d) la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- (e) la disponibilité des ressources techniques, financières et autres, nécessaires à l'achèvement du développement et à l'utilisation ou à la vente de l'immobilisation incorporelle ;
- (f) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au développement de l'immobilisation incorporelle.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est initialement évaluée à son coût. Celui-ci comprend le prix d'achat (y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais), ainsi que tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation. Le cas échéant, le coût comprend également l'estimation initiale du coût relatif au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située. Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le montant amortissable est réparti de manière linéaire sur sa durée d'utilité.

Les principales périodes d'amortissement sont les suivantes :

- Bâtiments : de 40 à 50 ans ;
- Installations et équipements : de 3 à 15 ans ;
- Équipement informatique : de 2 à 7 ans ;
- Actifs détenus en location : dépend de la durée de la location.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire à chaque date de clôture.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation corporelle est plus élevée que la valeur recouvrable estimée de cette immobilisation, celle-ci est ramenée immédiatement à sa valeur recouvrable.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces éléments iront au Groupe et si le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés dans le compte de résultats durant l'exercice pendant lequel ils sont encourus.

Contrats de location

Contrats de location simple pour lesquels le Groupe est le bailleur

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple dans lesquels une partie significative des risques et des avantages liés à la propriété sont conservés par le bailleur (autres que les véhicules vendus sous contrats de type «buy-back») sont présentés en immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Ils sont amortis sur base de leur durée d'utilité présumée. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Contrats de location simple pour lesquels le Groupe est le preneur

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Contrats de location-financement pour lesquels le Groupe est le preneur

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le Groupe a transféré substantiellement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont comptabilisés, au début de la période de location, pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien loué et la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre amortissement du solde de la dette et charge financière, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les dettes de location, après exclusion des charges financières, sont présentées parmi les emprunts. Les charges financières sont prises en résultat sur la durée du contrat de location. Les actifs loués sont amortis sur base de leur durée d'utilité présumée, et ce de manière cohérente par rapport aux immobilisations corporelles similaires détenues par le Groupe. S'il n'est pas raisonnablement certain que la propriété de l'actif sera acquise à la fin du contrat de location, l'actif est amorti sur la plus courte des périodes suivantes: durée du contrat de location ou durée d'utilité de l'actif.

NOTE ANNEXE 2 : METHODES COMPTABLES (suite)

Véhicules vendus sous contrats de type «buy-back»

Les véhicules vendus sous contrats de type «buy-back» sont comptabilisés comme des contrats de location simple (dans les comptes du bailleur) et sont présentés en stocks dans l'état de la situation financière. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat (engagement de «buy-back») est considérée comme un produit à reporter, tandis que l'engagement de «buy-back» est présenté en dettes commerciales. Les produits à reporter sont comptabilisés comme ventes de manière linéaire sur la durée de détention du véhicule.

Véhicules achetés sous contrats de type «buy-back»

Les véhicules achetés sous contrats de type «buy-back» ne sont pas reconnus comme actifs étant donné que ces transactions sont comptabilisées comme des contrats de location simple (dans les comptes du preneur). La différence entre le prix d'achat et le prix de revente (engagement de «buy-back» pris par le fournisseur) est considérée comme une charge à reporter, tandis que le prix de revente est présenté en créances commerciales. Les charges à reporter sont comptabilisées dans le coût de vente de manière linéaire sur la durée de détention du véhicule.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les éléments non fongibles, tels que les véhicules neufs ou d'occasion, sont valorisés sur base de leur coût individuel. Les autres éléments sont valorisés en utilisant la méthode du premier entré - premier sorti ou celle du coût moyen pondéré. Lorsque les stocks sont utilisés, la valeur comptable de ces stocks est comptabilisée en charges sur la période au cours de laquelle les produits correspondants sont comptabilisés. Les dépréciations et les pertes sont comptabilisées en charges sur la période au cours de laquelle elles se produisent. Les reprises de dépréciation sont comptabilisées comme des réductions du montant des stocks comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle les reprises interviennent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme (maximum 3 mois), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Capitaux propres

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont déduits des capitaux propres, nets d'impôts.

Lorsque la société (ou ses filiales) rachète ses propres instruments de capitaux propres, ils sont déduits des capitaux propres en tant qu'actions propres. Lorsque ces instruments sont cédés, toute compensation reçue est comptabilisée en capitaux propres. Les dividendes proposés ou déclarés après la date de clôture ne sont pas reconnus comme dette à cette date ; ils sont présentés en capitaux propres.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Il existe, dans le Groupe, différents régimes de pensions complémentaires à cotisations définies et à prestations définies. Ces régimes sont dans la plupart des cas couverts par des fonds de pension ou des assurances. Le niveau minimum d'actifs dont doivent disposer ces fonds de pension ou assurances est défini par les législations nationales.

NOTE ANNEXE 2 : METHODES COMPTABLES (suite)

Les versements à des *plans de pension à cotisations définies* sont inscrits en charges au moment où ils sont engagés.

Les engagements du Groupe résultant des *plans de pension à prestations définies*, ainsi que leur coût, font l'objet, au moins annuellement, d'une valorisation actuarielle réalisée par des actuaires indépendants (selon la méthode des «unités de crédit projetées»). La valeur actuelle de l'obligation au titre de prestations définies est déterminée par l'actualisation des sorties futures de trésorerie au taux de rendement du marché des obligations de sociétés de première catégorie qui sont émises dans la monnaie dans laquelle les prestations seront payées et qui ont une échéance proche de celle de l'obligation de pension. Dans les pays où il n'existe pas de marché actif pour ce type d'obligations, le taux de rendement du marché des obligations d'Etat sera utilisé. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans leur intégralité dans la période au cours de laquelle ils sont constatés. Ils sont présentés dans l'état du résultat global. Le coût des services rendus est immédiatement comptabilisé.

Les engagements concernant les avantages à long terme du personnel comptabilisés dans l'état de la situation financière représentent la valeur actuelle des engagements des régimes à prestations définies, après déduction de la juste valeur des actifs de ces régimes. Si le résultat de ce calcul représente un actif, la comptabilisation de celui-ci est limitée à la valeur actuelle de tout avantage économique sous forme de remboursement à obtenir de ces régimes ou de diminution des cotisations futures à verser à ces régimes.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables lorsque le Groupe a mis fin à l'emploi avant la date normale de retraite ou si un employé accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail dès qu'il est manifestement engagé à mettre fin au contrat de travail lorsque l'entité a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Autres avantages à long terme

Le Groupe enregistre une provision pour les plans d'incitation à long terme lorsqu'ils sont prévus contractuellement ou s'il existe dans le passé des pratiques qui ont créé une obligation implicite.

Instruments financiers hors dérivés

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur via le compte de résultats, les prêts et les créances, et les actifs disponibles à la vente. La classification dépend de la raison pour laquelle l'actif financier a été acquis. Le management détermine la classification des actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

(a) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont des actifs financiers détenus à des fins de transactions. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a principalement été acquis dans un but de le revendre dans un délai rapproché. Les dérivés sont aussi classés comme détenus à des fins de transactions à moins qu'ils soient considérés comme de la couverture. Les actifs de cette catégorie sont classés dans les actifs courants si leur règlement est prévu dans les 12 mois ; autrement ils sont classés dans les actifs non-courants.

(b) Les prêts et les créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non-dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont classés dans les actifs courants, sauf si leurs échéances sont supérieures à 12 mois après la fin de la période de clôture. Ils sont alors classés dans les actifs non-courants. Les prêts et créances du Groupe comprennent les postes «clients et autres débiteurs», «trésorerie et équivalents de trésorerie» et «autres actifs financiers» dans l'état consolidé de la situation financière.

(c) Les actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs non-dérivés qui sont soit relatifs à cette catégorie soit qui n'ont pas été classés dans une autre catégorie. Ils sont classés dans les actifs non-courants à moins que l'investissement ne soit échu ou que le management ait l'intention de le vendre endéans les 12 mois après la fin de la période de clôture.

Evaluation des instruments financiers :

- (a) Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur via les autres éléments du résultat global. Les éventuelles pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.
- (b) La valeur nette comptable des actions propres est déduite des capitaux propres.
- (c) Les clients et autres débiteurs sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Des pertes de valeur sont comptabilisées le cas échéant.
- (d) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.
- (e) Les fournisseurs, autres créateurs et emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTE ANNEXE 2 : METHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers – Dérivés

Les dérivés sont utilisés pour la couverture des risques financiers du Groupe.

Le Groupe est exposé à des risques de taux d'intérêt et de change. Le Groupe utilise des contrats de change à terme («contrats FX»), des swaps de taux d'intérêt («IRS»), des «cross currency swaps» («CCIRS») et des options pour couvrir ces risques. Le Groupe n'utilise pas de produits dérivés dans un but spéculatif. Cependant, certaines transactions sur dérivés, bien que constituant des couvertures au sens économique, ne répondent pas aux critères spécifiques d'IAS 39 permettant d'appliquer la comptabilité de couverture.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. S'ils ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, ils sont présentés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction, et les changements de leur juste valeur sont comptabilisés. Les changements de juste valeur des dérivés ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont enregistrés en résultat quand ils surviennent.

Couverture des flux de trésorerie

Les changements de juste valeur des dérivés qui sont désignés comme couverture de flux de trésorerie futurs, et répondant aux tests d'efficacité, sont directement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et la portion inefficace est immédiatement prise en résultat. Si la couverture de flux de trésorerie est relative à un engagement ferme ou si la transaction sous-jacente prévue donne lieu à la reconnaissance d'un actif ou d'un passif, alors, au moment de la reconnaissance de l'actif ou du passif, les gains ou pertes générés par le dérivé, qui ont été préalablement pris dans les autres éléments du résultat global, sont reconnus avec l'actif ou le passif couvert. Pour les couvertures dont le sous-jacent ne donne pas lieu à la reconnaissance d'un passif ou d'un actif, les montants préalablement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont pris en résultat au moment où le sous-jacent affecte le résultat.

Couverture de juste valeur

Pour les couvertures efficaces de juste valeur, la valeur du sous-jacent est ajustée sur base des variations de la juste valeur de la couverture, avec une contrepartie dans le compte de résultats. Les gains et pertes issus de la réévaluation du dérivé sont pris en résultat. Le même traitement s'applique aux couvertures non basées sur des dérivés (telles que les couvertures d'investissements nets par de la dette).

La comptabilité de couverture s'arrête lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance, est vendu, est clôturé, est exercé ou ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture. Les gains ou pertes accumulé(s) comptabilisé(s) en capitaux propres sont transféré(s) en compte de résultats au même moment où le sous-jacent impacte le compte de résultat. Si l'opération initialement prévue n'est plus attendue, les gains ou pertes accumulé(s) sont immédiatement repris(es) en compte de résultat.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou d'autres contrats hôtes sont traités séparément quand leurs risques ou caractéristiques ne sont pas étroitement imbriqués dans ceux des contrats hôtes, et quand les contrats hôtes ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur avec les gains et pertes non réalisés pris en résultat.

Options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle

Le Groupe s'est engagé vis-à-vis des actionnaires ne détenant pas le contrôle de Belron à acquérir leurs parts dans cette société si ceux-ci devaient vouloir exercer leurs options de vente. Le prix d'exercice des options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle est comptabilisé en dette financière. Pour les options de vente accordées avant le 1er janvier 2010 aux actionnaires ne détenant pas le contrôle, le goodwill est ajusté en fin d'exercice pour tenir compte de la variation du prix d'exercice des options de vente et de la variation de la valeur comptable de ces participations ne donnant pas le contrôle.

Pour les options de vente accordées après le 1er janvier 2010 aux actionnaires ne détenant pas le contrôle, la différence entre la contrepartie reçue et le prix d'exercice des options accordées est initialement comptabilisée dans les capitaux propres part du Groupe. A chaque clôture, le réajustement de la dette financière résultant de ces options est comptabilisé dans le compte de résultats consolidé comme réajustement de valeur dans les charges financières nettes.

Actifs non-courants détenus en vue de la vente

Les actifs non-courants (ou groupes destinés à être cédés) sont classés dans les actifs détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable est recouverte principalement par une vente et que la vente est considérée comme hautement probable. Ils sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est présentée sur une ligne distincte dans le compte de résultats.

NOTE ANNEXE 2 : METHODES COMPTABLES (suite)

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires provenant de la *vente de biens* sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- (a) le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- (b) le Groupe a cessé d'être impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe ; et
- (e) les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une *prestation de services* peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

Le résultat d'une transaction peut être estimé de façon fiable lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- (a) le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- (b) il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe ;
- (c) le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable ; et
- (d) les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour finaliser la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Les *intérêts* sont comptabilisés en fonction du temps écoulé en tenant compte du rendement effectif de l'actif. Les *redevances* doivent être comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont acquises, conformément à la substance de l'accord concerné. Les *dividendes* sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de percevoir le paiement est établi.

Les ventes de biens, prestations de services et redevances sont présentées dans le compte de résultats sous l'intitulé «ventes». Les intérêts sont présentés sous l'intitulé «charges financières nettes».

Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions s'inscrivent exclusivement dans le cadre des plans d'options sur actions accordés au personnel. Les plans d'options sur actions réglés en instruments de capitaux propres accordés au personnel après cette date sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 2, de sorte que leur coût est pris en résultat sur la période de service spécifiée.

Les plans d'options sur actions réglés en trésorerie (qu'ils aient été accordés au personnel avant ou après le 7 novembre 2002) sont comptabilisés au passif et leur coût est pris en résultat sur la période correspondante d'acquisition des droits.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif.

Subventions publiques

Les subventions liées à des actifs sont présentées au passif du bilan en produits différés, et amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés.

Impôts sur le résultat

Les *impôts exigibles* de l'exercice et des exercices précédents sont comptabilisés en tant que passifs tant qu'ils ne sont pas réglés. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent est comptabilisé en tant qu'actif. L'avantage lié à une perte fiscale pouvant être reportée en arrière pour recouvrer l'impôt exigible d'un exercice antérieur est comptabilisé en tant qu'actif. Le management évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales concernant des situations pour lesquelles les règles fiscales applicables sont sujettes à interprétations. Une provision est établie si nécessaire sur base des montants susceptibles d'être payés aux autorités fiscales.

NOTE ANNEXE 2 : METHODES COMPTABLES (suite)

Les *impôts différés* sont comptabilisés en utilisant l'approche bilan de la méthode du report variable, sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs dans le cadre du reporting financier et les montants utilisés à des fins fiscales. Les impôts différés ne sont pas calculés sur les différences temporelles suivantes : (i) la reconnaissance initiale d'un goodwill et (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable. Le montant des impôts différés est fonction de la manière dont la valeur comptable des actifs et passifs seront probablement recouverts ou réglés, et des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture. Un actif d'impôt différé est reconnu dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables futurs sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôts. Les actifs d'impôts différés sont diminués dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal y relatif se réalise. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts exigibles avec les passifs d'impôts exigibles lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés sont relatifs à des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale soit sur la même entité imposable soit sur des entités imposables qui ont l'intention de régler le solde sur une base nette.

Éléments inhabituels et réajustements de valeur

Chaque ligne du compte de résultats (et chaque sous-total du compte de résultats sectoriel) est ventilée de manière à fournir des informations sur les éléments courants et sur les éléments inhabituels et les réajustements de valeur. Les éléments inhabituels et les réajustements de valeur comprennent les éléments suivants :

- (a) les gains et pertes comptabilisés sur les instruments financiers, à l'exclusion des flux de trésorerie courus générés par les instruments de couverture du Groupe, dans la mesure où la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39 n'est pas appliquée ;
- (b) les gains et pertes de change résultant de la conversion des emprunts en devises aux cours de clôture ;
- (c) le réajustement de valeur de la dette financière résultant des options de vente accordées à partir du 1er janvier 2010 aux actionnaires ne détenant pas le contrôle ;
- (d) les pertes de valeur relatives au goodwill et aux autres actifs non-courants ;
- (e) l'amortissement des actifs incorporels à durée d'utilité finie résultant de l'affectation du coût d'un regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS 3 ;
- (f) les autres éléments inhabituels. Ceux-ci sont des éléments importants générés par des événements ou des transactions qui surviennent dans le cadre de l'activité ordinaire du Groupe, et qui, individuellement ou de manière agrégée s'ils sont de nature semblable, sont identifiés en raison de leur taille ou de leur incidence.

Tous les autres éléments sont présentés parmi les éléments courants.

NOTE ANNEXE 3 : INFORMATION SECTORIELLE

Note annexe 3.1 : Critères de segmentation

Les secteurs opérationnels du Groupe sont la distribution automobile et le vitrage de véhicules.

Le secteur de la distribution automobile comprend les activités de distribution (voir note annexe 1) ainsi que les activités «corporate». Le secteur du vitrage de véhicules comprend Belron s.a. et ses filiales (voir note annexe 1).

Ces secteurs opérationnels sont cohérents avec l'organisation du Groupe et sa structure de reporting interne.

Note annexe 3.2 : Compte de résultats sectoriel - Secteurs opérationnels (Exercice clôturé le 31 décembre)

en millions de EUR	Notes annexes	2013				2012 ⁽¹⁾			
		Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Éliminations	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Éliminations	Groupe
Ventes externes	4	2.627,4	2.843,1		5.470,5	2.787,3	2.727,2		5.514,5
Ventes intra-groupe		4,1	0,1	-4,2	-	3,4	-	-3,4	-
Ventes sectorielles		2.631,5	2.843,2	-4,2	5.470,5	2.790,7	2.727,2	-3,4	5.514,5
Résultat opérationnel (constituant le résultat sectoriel)	5	43,0	156,9		199,9	132,8	148,8		281,6
<i>dont: éléments courants</i>	5	46,7	173,5		220,2	54,2	196,0		250,2
<i>éléments inhabituels et réajustements de valeur</i>	5	-3,7	-16,6		-20,3	78,6	-47,2		31,4
Charges financières nettes	6	-8,9	-38,7		-47,6	-6,7	-40,3		-47,0
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	7	0,5	-		0,5	-4,0	-		-4,0
Résultat avant impôts	9	34,6	118,2		152,8	122,1	108,5		230,6
<i>dont: éléments courants</i>	9	44,6	137,7		182,3	50,2	159,3		209,5
<i>éléments inhabituels et réajustements de valeur</i>	9	-10,0	-19,5		-29,5	71,9	-50,8		21,1
Impôts	8	1,5	-36,3		-34,8	-5,5	-30,1		-35,6
Résultat des activités poursuivies		36,1	81,9		118,0	116,6	78,4		195,0
<i>dont: éléments courants</i>		42,7	98,2		140,9	47,8	119,5		167,3
<i>éléments inhabituels et réajustements de valeur</i>		-6,6	-16,3		-22,9	68,8	-41,1		27,7
Activités abandonnées		-	-		-	-	-		-
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		36,1	81,9		118,0	116,6	78,4		195,0
Résultat attribuable aux :									
Porteurs de capitaux propres de la société-mère		36,4	77,6		114,0	117,3	72,8		190,1
<i>dont: éléments courants</i>	9	43,0	93,1		136,1	48,5	110,9		159,4
<i>éléments inhabituels et réajustements de valeur</i>		-6,6	-15,5		-22,1	68,8	-38,1		30,7
Participations ne donnant pas le contrôle		-0,3	4,3		4,0	-0,7	5,6		4,9
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		36,1	81,9		118,0	116,6	78,4		195,0

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

NOTE ANNEXE 3 : INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Note annexe 3.3 : Etat de la situation financière sectoriel - Secteurs opérationnels (Au 31 décembre) - Actifs

en millions de EUR	Notes annexes	2013			2012 ⁽¹⁾		
		<i>Distribution automobile</i>	<i>Vitrage de véhicules</i>	<i>Groupe</i>	<i>Distribution automobile</i>	<i>Vitrage de véhicules</i>	<i>Groupe</i>
Goodwill	11	8,3	1.048,6	1.056,9	8,8	1.033,3	1.042,1
Autres immobilisations incorporelles	13	8,3	426,2	434,5	4,4	425,8	430,2
Autres immobilisations corporelles	15	160,9	297,3	458,2	150,7	305,7	456,4
Immeubles de placement	16	4,8	-	4,8	5,1	-	5,1
Participations mises en équivalence	7	59,9	-	59,9	59,4	-	59,4
Actifs financiers disponibles à la vente	17	0,5	-	0,5	0,5	-	0,5
Placements détenus jusqu'à l'échéance	14	9,7	-	9,7	-	-	-
Actifs liés aux avantages à long terme du personnel	20	-	34,2	34,2	-	54,9	54,9
Actifs d'impôts différés	21	0,1	41,5	41,6	-	53,8	53,8
Autres créances	22	21,2	2,4	23,6	20,5	2,3	22,8
Actifs non-courants		273,7	1.850,2	2.123,9	249,4	1.875,8	2.125,2
Stocks	23	285,0	254,3	539,3	313,8	247,7	561,5
Placements détenus jusqu'à l'échéance	14	288,4	-	288,4	211,7	-	211,7
Dérivés détenus à des fins de couverture	18	-	0,6	0,6	-	0,1	0,1
Dérivés détenus à des fins de transaction	19	5,9	1,5	7,4	8,6	0,9	9,5
Autres actifs financiers	24	-	1,6	1,6	-	0,5	0,5
Actifs d'impôts exigibles	25	-	9,2	9,2	0,1	9,1	9,2
Clients et autres débiteurs	26	130,9	253,8	384,7	114,6	279,2	393,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27	163,1	36,5	199,6	143,0	38,7	181,7
Actifs courants		873,3	557,5	1.430,8	791,8	576,2	1.368,0
TOTAL DES ACTIFS		1.147,0	2.407,7	3.554,7	1.041,2	2.452,0	3.493,2

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

NOTE ANNEXE 3 : INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Note annexe 3.3 : Etat de la situation financière sectoriel - Secteurs opérationnels (Au 31 décembre) - Capitaux propres et passifs

en millions de EUR	Notes annexes	2013			2012 ⁽¹⁾		
		<i>Distribution automobile</i>	<i>Vitrage de véhicules</i>	<i>Groupe</i>	<i>Distribution automobile</i>	<i>Vitrage de véhicules</i>	<i>Groupe</i>
Capital et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres		1.723,6	-	1.723,6	1.677,4	-	1.677,4
Participations ne donnant pas le contrôle		-0,6	2,2	1,6	-0,2	2,0	1,8
Capitaux propres		1.723,0	2,2	1.725,2	1.677,2	2,0	1.679,2
Engagements liés aux avantages à long terme du personnel	20	7,4	19,8	27,2	7,7	50,2	57,9
Autres provisions	29	20,5	5,8	26,3	25,0	0,6	25,6
Emprunts	30/31	102,9	590,1	693,0	251,4	549,8	801,2
Dérivés détenus à des fins de transaction	19	-	14,1	14,1	-	6,9	6,9
Options de vente accordées à des actionnaires ne détenant pas le contrôle	32	89,0	-	89,0	134,1	-	134,1
Autres dettes	33	-	19,0	19,0	-	15,1	15,1
Passifs d'impôts différés	21	21,1	17,3	38,4	20,4	22,3	42,7
Passifs non-courants		240,9	666,1	907,0	438,6	644,9	1.083,5
Provisions	29	-	3,5	3,5	-	6,5	6,5
Dérivés détenus à des fins de couverture	18	-	0,1	0,1	-	0,1	0,1
Emprunts	30/31	151,9	178,1	330,0	2,1	107,1	109,2
Financement intra-groupe	30	-	-	-	-130,0	130,0	-
Dérivés détenus à des fins de transaction	19	-	1,3	1,3	-	2,1	2,1
Passifs d'impôts exigibles	25	-	17,9	18,0	0,3	22,5	22,8
Fournisseurs et autres créiteurs	34	149,3	420,3	569,6	156,1	433,7	589,8
Passifs courants		301,3	621,2	922,5	28,5	702,0	730,5
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		2.265,2	1.289,5	3.554,7	2.144,3	1.348,9	3.493,2

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

NOTE ANNEXE 3 : INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Note annexe 3.4 : Tableau des flux de trésorerie sectoriel - Secteurs opérationnels (Exercice clôturé le 31 décembre)

en millions de EUR	Notes annexes	2013			2012 ⁽¹⁾		
		Distribution auto-mobilité	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution auto-mobilité	Vitrage de véhicules	Groupe
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies							
Résultat opérationnel des activités poursuivies		43,0	156,9	199,9	132,7	148,8	281,5
Amortissement des autres actifs corporels	5	12,9	78,8	91,7	12,3	79,5	91,8
Amortissement des autres actifs incorporels	5	2,5	31,4	33,9	-	26,9	26,9
Pertes de valeur sur goodwill et sur autres actifs non-courants	9	-	-	-	-	11,6	11,6
Autres éléments sans effet de trésorerie	9	0,3	12,8	13,1	-41,4	-26,8	-68,2
Obligations en matière de prestations de retraite		-0,4	-8,0	-8,4	0,7	-11,0	-10,3
Autres éléments avec effet de trésorerie		-	-10,3	-10,3	-	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement		4,2	0,7	4,9	19,9	22,6	42,5
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		62,5	262,3	324,8	124,2	251,6	375,8
Impôts payés		-0,8	-40,8	-41,6	-0,7	-44,1	-44,8
Flux de trésorerie opérationnels nets		61,7	221,5	283,2	123,5	207,5	331,0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement poursuivies							
Achats d'actifs immobilisés		-18,1	-92,7	-110,8	-22,9	-101,0	-123,9
Cessions d'actifs immobilisés		0,4	4,3	4,7	0,7	3,9	4,6
Investissement net en immobilisations corporelles et incorporelles		-17,7	-88,4	-106,1	-22,2	-97,1	-119,3
Acquisitions de filiales (nettes de trésorerie acquise)	9/12	-8,8	-51,5	-60,3	-1,8	-37,1	-38,9
Apport de filiales (net de trésorerie cédée) à une filiale commune	9	-	-	-	19,5	-	19,5
Investissement en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14	-86,4	-	-86,4	-211,7	-	-211,7
Investissement net en autres actifs financiers	9	-0,8	-0,2	-1,0	79,9	-0,3	79,6
Flux de trésorerie d'investissement nets		-113,7	-140,1	-253,8	-136,3	-134,5	-270,8

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

NOTE ANNEXE 3 : INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Note annexe 3.4 : Tableau des flux de trésorerie sectoriel - Secteurs opérationnels (Exercice clôturé le 31 décembre) - Suite

en millions de EUR	Notes annexes	2013			2012 ⁽¹⁾		
		Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Flux de trésorerie provenant des activités de financement poursuivies							
Acquisition (-)/Cession (+) de participations à des actionnaires ne détenant pas le contrôle	9	-35,7	-	-35,7	-	-	-
Cession/(Acquisition) nette d'actions propres		-0,9	-	-0,9	-6,8	-	-6,8
Remboursement des dettes de location-financement		-	-24,0	-24,0	-	-21,7	-21,7
Variation nette des autres emprunts		-0,5	136,3	135,8	-98,9	101,1	2,2
Variation de financement intra-groupe	30	130,0	-130,0	-	110,0	-110,0	-
Intérêts nets payés		-5,3	-31,8	-37,1	-17,9	-35,2	-53,1
Dividendes versés par la société-mère	28	-44,0	-	-44,0	-44,1	-	-44,1
Dividendes reçus des/(versés par les) filiales		28,5	-30,0	-1,5	-	-	-
Flux de trésorerie de financement nets		72,1	-79,5	-7,4	-57,7	-65,8	-123,5
FLUX DE TRÉSORERIE TOTAUX DE LA PÉRIODE		20,1	1,9	22,0	-70,5	7,2	-63,3

en millions de EUR	Notes annexes	2013			2012 ⁽¹⁾		
		Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Réconciliation avec l'état de la situation financière							
Trésorerie au début de l'exercice	27	93,0	38,7	131,7	74,5	36,5	111,0
Équivalents de trésorerie au début de l'exercice	27	50,0	-	50,0	139,0	-	139,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	27	143,0	38,7	181,7	213,5	36,5	250,0
Flux de trésorerie totaux de la période		20,1	1,9	22,0	-70,5	7,2	-63,3
Ecart de conversion		-	-4,1	-4,1	-	-5,0	-5,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		163,1	36,5	199,6	143,0	38,7	181,7
<i>Dont "Trésorerie et équivalents de trésorerie"</i>	27	<i>163,1</i>	<i>36,5</i>	<i>199,6</i>	<i>143,0</i>	<i>38,7</i>	<i>181,7</i>

[1] Après retraitement (voir note annexe 2.2).

NOTE ANNEXE 3 : INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Note annexe 3.5 : Autres informations sectorielles - Secteurs opérationnels (Exercice clôturé le 31 décembre)

en millions de EUR	2013			2012		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Accroissements d'immobilisations ⁽¹⁾	25,9	166,8	192,7	25,5	176,3	201,8

(1) Les accroissements d'immobilisations représentent les entrées ainsi que les acquisitions par regroupements d'entreprises, y compris le goodwill.

En dehors des amortissements des actifs sectoriels (donnés dans la note annexe 5), la charge des plans d'incitation à long terme du management constitue l'autre charge importante qui est déduite dans le calcul des résultats sectoriels.

Note annexe 3.6 : Autres informations sectorielles - Secteurs géographiques (Exercice clôturé le 31 décembre)

Les deux secteurs opérationnels du Groupe sont actifs dans trois zones géographiques principales : la Belgique (principal marché pour le secteur de la distribution automobile), le reste de l'Europe et le reste du monde.

en millions de EUR	2013				2012			
	Belgique	Reste de l'Europe	Reste du monde	Groupe	Belgique	Reste de l'Europe	Reste du monde	Groupe
Ventes sectorielles aux clients externes ⁽¹⁾	2.555,3	1.583,7	1.331,5	5.470,5	2.679,7	1.507,5	1.327,3	5.514,5
Actifs non-courants ⁽²⁾	217,8	1.163,6	596,6	1.978,0	203,4	1.155,3	597,9	1.956,6
Accroissements d'immobilisations ⁽³⁾	32,6	58,0	102,1	192,7	31,4	39,6	130,8	201,8

(1) Basées sur la localisation géographique des clients.

(2) Les actifs non-courants, tels que définis par IFRS 8, comprennent le goodwill, les autres immobilisations incorporelles, les véhicules, les autres immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les autres créances non-courantes.

(3) Les accroissements d'immobilisations représentent les entrées ainsi que les acquisitions par regroupements d'entreprises, y compris le goodwill.

NOTE ANNEXE 4 : VENTES

en millions de EUR	2013	2012
Véhicules neufs	2.319,3	2.462,0
Véhicules d'occasion	23,9	33,6
Pièces et accessoires	164,3	169,5
Activités d'après-vente des D'leteren Car Centers	67,0	63,8
D'leteren Sport	25,2	28,1
Loyers perçus dans le cadre de contrats de type «buy-back»	5,4	6,3
Autres ventes	22,3	24,0
Sous-total distribution automobile	2.627,4	2.787,3
Vitrage de véhicules	2.843,1	2.727,2
VENTES (EXTERNES)	5.470,5	5.514,5
<i>dont: ventes de biens</i>	<i>2.698,7</i>	<i>2.876,7</i>
<i>prestations de services</i>	<i>2.771,2</i>	<i>2.637,3</i>
<i>redevances</i>	<i>0,6</i>	<i>0,5</i>

Les revenus d'intérêts et de dividendes (le cas échéant) sont présentés parmi les charges financières nettes (voir note annexe 6).

NOTE ANNEXE 5 : RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel est établi après déduction des éléments suivants :

en millions de EUR	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Éléments courants:						
Achats et variations de stocks	-2.268,4	-672,2	-2.940,6	-2.417,0	-656,5	-3.073,5
Amortissement des autres actifs corporels (hors immeubles de placement)	-12,5	-78,8	-91,3	-11,9	-79,5	-91,4
Amortissement des actifs incorporels (hors réajustements de valeur - voir note annexe 9)	-0,6	-21,2	-21,8	-	-17,1	-17,1
Autres loyers relatifs à des locations simples ⁽²⁾	-	-158,4	-158,4	-	-155,5	-155,5
Réductions de valeur sur stocks	1,6	-0,7	0,9	-2,7	-0,9	-3,6
Frais de personnel (voir note annexe 35)	-138,0	-1.086,0	-1.224,0	-136,6	-1.005,3	-1.141,9
Frais de recherche et développement	-	-1,1	-1,1	-	-0,9	-0,9
Divers	-159,3	-650,5	-809,8	-160,4	-616,6	-777,0
Autres charges opérationnelles:						
Réductions de valeur sur créances	-4,2	-0,8	-5,0	-4,6	1,3	-3,3
Charges relatives aux immeubles de placement:						
Amortissement	-0,4	-	-0,4	-0,4	-	-0,4
Charges d'exploitation ⁽³⁾	-0,1	-	-0,1	-0,1	-	-0,1
Divers	-0,2	-0,1	-0,3	-0,9	-0,2	-1,1
Sous-total des autres charges opérationnelles	-4,9	-0,9	-5,8	-6,0	1,1	-4,9
Autres produits opérationnels:						
Plus-values sur immobilisations corporelles	-	0,2	0,2	0,1	-	0,1
Loyers générés par les immeubles de placements ⁽⁴⁾	0,9	-	0,9	0,9	-	0,9
Divers	0,5	-	0,5	0,5	-	0,5
Sous-total des autres produits opérationnels	1,4	0,2	1,6	1,5	-	1,5
Sous-total des éléments courants	-2.580,7	-2.669,6	-5.250,3	-2.733,1	-2.531,2	-5.264,3
Éléments inhabituels et réajustements de valeur (voir note annexe 9)	-3,7	-16,6	-20,3	78,6	-47,2	31,4
CHARGES OPÉRATIONNELLES NETTES	-2.584,4	-2.686,2	-5.270,6	-2.654,5	-2.578,4	-5.232,9

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

(2) Principalement location de véhicules et d'autres actifs immobilisés dans le cadre de l'activité.

(3) Ces charges se rapportent exclusivement à des immeubles de placement ayant généré des loyers.

(4) Ces loyers ne comprennent pas de loyers conditionnels.

NOTE ANNEXE 6 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se ventilent de la manière suivante :

en millions de EUR	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Eléments courants:						
Charges financières:						
<i>Charge des dettes</i>	-10,4	-36,4	-46,8	-13,1	-37,6	-50,7
<i>Transfert des réajustements de valeur</i>	3,0	-1,1	1,9	2,6	-0,7	1,9
Charge courante des dettes	-7,4	-37,5	-44,9	-10,5	-38,3	-48,8
Charge financière nette au titre des régimes de retraite (voir note annexe 20)	-0,1	0,6	0,5	-0,1	-0,5	-0,6
Autres charges financières	-1,4	-	-1,4	-1,4	-	-1,4
Sous-total des charges financières	-8,9	-36,9	-45,8	-12,0	-38,8	-50,8
Produits financiers	1,6	1,1	2,7	3,7	2,1	5,8
Charges financières nettes courantes	-7,3	-35,8	-43,1	-8,3	-36,7	-45,0
Eléments inhabituels et réajustements de valeur (voir note annexe 9):						
Eléments inhabituels	-	-	-	-0,2	-	-0,2
Réajustements de valeur des options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle	1,1	-	1,1	2,8	-	2,8
Réajustements de valeur des instruments financiers:						
<i>Profits (pertes) sur juste valeur brute des dérivés ⁽²⁾</i>	0,3	-4,0	-3,7	1,6	-4,3	-2,7
<i>Transfert vers éléments courants</i>	-3,0	1,1	-1,9	-2,6	0,7	-1,9
Sous-total des profits (pertes) sur juste valeur nette des dérivés ⁽²⁾	-2,7	-2,9	-5,6	-1,0	-3,6	-4,6
Eléments inhabituels et réajustements de valeur	-1,6	-2,9	-4,5	1,6	-3,6	-2,0
CHARGES FINANCIÈRES NETTES	-8,9	-38,7	-47,6	-6,7	-40,3	-47,0

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

(2) Les variations de juste valeur brute des dérivés correspondent aux variations de juste valeur des dérivés entre le début et la fin de la période. Les variations de juste valeur nette des dérivés correspondent aux variations de juste valeur brute après exclusion des flux de trésorerie courus de la période.

NOTE ANNEXE 7 : ENTITES MISES EN EQUIVALENCE

En 2013, le Groupe possède deux entités mises en équivalence.

Filiale commune

Volkswagen D'Ieteren Finance (VDFin) est une filiale commune détenue à 50% moins une action par le Groupe et à 50% plus une action par Volkswagen Financial Services (une filiale du groupe Volkswagen), destinée à offrir un éventail complet de services financiers associés à la vente de véhicules du groupe Volkswagen sur le marché belge. Cette filiale commune est opérationnelle depuis début 2012 avec l'apport de D'Ieteren Lease s.a. (DIL), l'ancienne filiale du Groupe active dans la location simple, et des activités de Volkswagen Bank Belgium.

NOTE ANNEXE 7 : ENTITES MISES EN EQUIVALENCE (suite)

La part du secteur de la distribution automobile dans cette filiale commune comprend les éléments suivants :

en millions de EUR	2013	2012
Part dans les actifs non-courants (y compris le goodwill)	327,3	364,9
Part dans les actifs courants	172,0	99,8
Part dans les passifs non-courants	-164,8	-152,0
Part dans les passifs courants	-279,4	-257,6
Part dans l'actif net	55,1	55,1
Part dans les ventes	133,8	124,5
Part dans le profit (la perte)	-	-4,5
<i>dont: éléments courants</i>	4,7	3,8
<i>éléments inhabituels et réajustements de valeur</i>	-4,7	-8,3

La part dans l'actif net représente la part du Groupe dans les capitaux propres de VDFin au 31 décembre 2013. Dans le cadre de l'apport de DIL à VDFin début 2012, et conformément à la norme IFRS 3 «Regroupement d'entreprises», des contrats clients ont été reconnus comme un actif incorporel à durée d'utilité finie. La part du Groupe dans la charge d'amortissement après impôts s'élève à EUR 4,7 millions (2012 : EUR 8,0 millions) et, conformément aux méthodes comptables du Groupe, est comptabilisée comme réajustement de valeur dans les états financiers consolidés du Groupe.

Entité associée

A compter de juin 2012, les nouveaux services de location-financement à destination des clients du secteur de la distribution automobile sont fournis par la filiale commune VDFin. Les services liés aux contrats de location-financement conclus antérieurement à cette date sont toujours fournis par D'Ieteren Vehicle Trading s.a., une entité associée détenue à 49%.

Au 31 décembre, la part du secteur de la distribution automobile dans cette entité associée comprend les éléments suivants :

en millions de EUR	2013	2012
Part dans les actifs bruts (y compris le goodwill)	28,9	40,4
Part dans les dettes brutes	-24,1	-36,1
Part dans l'actif net	4,8	4,3
Part dans les ventes	9,7	13,6
Part dans le profit (la perte)	0,5	0,5

NOTE ANNEXE 8 : IMPOTS

La charge d'impôts se ventile de la manière suivante :

en millions de EUR	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Impôts exigibles de l'exercice	-0,6	-33,1	-33,7	-0,7	-44,3	-45,0
Impôts exigibles relatifs aux exercices précédents	-	0,8	0,8	-	3,9	3,9
Variation des impôts différés	2,1	-4,0	-1,9	-4,8	10,3	5,5
Charge d'impôts	1,5	-36,3	-34,8	-5,5	-30,1	-35,6
<i>dont: éléments courants</i>	-1,9	-39,5	-41,4	-2,4	-39,8	-42,2
<i>éléments inhabituels et réajustements de valeur</i>	3,4	3,2	6,6	-3,1	9,7	6,6

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

NOTE ANNEXE 8 : IMPOTS (suite)

La relation entre la charge d'impôts et le résultat comptable est expliquée ci-dessous :

en millions de EUR	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Résultat avant impôts	34,6	118,2	152,8	122,1	108,5	230,6
Impôts calculés sur base du taux d'imposition des sociétés applicable en Belgique (33,99%)	-11,8	-40,2	-52,0	-41,5	-36,9	-78,4
Éléments de réconciliation (somme des éléments identifiés par (a) et (b) ci-dessous)	13,3	3,9	17,2	36,0	6,8	42,8
Charge d'impôts relative au résultat avant impôts	1,5	-36,3	-34,8	-5,5	-30,1	-35,6

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

Les éléments de réconciliation sont fournis ci-dessous :

en millions de EUR	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Résultat courant avant impôts	44,6	137,7	182,3	50,2	159,3	209,5
Impôts calculés sur base du taux d'imposition des sociétés applicable en Belgique (33,99%)	-15,2	-46,8	-62,0	-17,1	-54,1	-71,2
Différentiel de taux (a)	-	5,4	5,4	-	1,4	1,4
Différences permanentes (a)	16,4	11,9	28,3	17,6	17,9	35,5
Utilisation de pertes fiscales (a)	0,1	0,0	0,1	1,4	-	1,4
Ajustements relatifs aux exercices précédents (a)	-	2,3	2,3	-	-	-
Actifs d'impôts différés non comptabilisés (a)	-3,8	-7,3	-11,1	-4,9	-5,0	-9,9
Comptabilisation d'actifs d'impôts différés non comptabilisés précédemment (a)	-	-	-	-0,9	-	-0,9
Décomptabilisation d'actifs d'impôts différés précédemment comptabilisés (a)	-	-5,0	-5,0	-	-	-
Impact des dividendes (a)	-1,4	-	-1,4	-	-	-
Coentreprises et entreprises associées (a)	1,8	-	1,8	1,5	-	1,5
Autres éléments (a)	0,2	-	0,2	-	-	-
Charge d'impôts relative au résultat courant avant impôts	-1,9	-39,5	-41,4	-2,4	-39,8	-42,2
<i>Taux d'impôts réel sur le résultat courant avant impôts</i>	4%	29%	23%	5%	25%	20%
Eléments inhabituels et réajustements de valeur compris dans le résultat avant impôts	-10,0	-19,5	-29,5	71,9	-50,8	21,1
Impôts calculés sur base du taux d'imposition des sociétés applicable en Belgique (33,99%)	3,4	6,6	10,0	-24,4	17,3	-7,1
Différentiel de taux (b)	-	-0,7	-0,7	-	-3,7	-3,7
Différences permanentes (b)	-	-	-	-	-1,3	-1,3
Utilisation de pertes fiscales (b)	-	-	-	11,7	-	11,7
Actifs d'impôts différés non comptabilisés (b)	1,9	-2,7	-0,8	-1,1	-2,5	-3,6
Plus-value nette sur actions non imposable (b)	-	-	-	13,2	-	13,2
Coentreprises et entreprises associées (b)	-1,6	-	-1,6	-2,8	-	-2,8
Autres éléments (b)	-0,3	-	-0,3	0,3	-0,1	0,2
Charge d'impôts relative aux éléments inhabituels et réajustements de valeur compris dans le résultat avant impôts	3,4	3,2	6,6	-3,1	9,7	6,6

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

NOTE ANNEXE 9 : ELEMENTS INHABITUELS ET REAJUSTEMENTS DE VALEUR

Chaque ligne du compte de résultats (et chaque sous-total du compte de résultats sectoriel) est ventilée de manière à fournir des informations sur les éléments courants et sur les éléments inhabituels et les réajustements de valeur. Les éléments inhabituels et les réajustements de valeur comprennent les éléments suivants :

- (a) les gains et pertes comptabilisés sur les instruments financiers, à l'exclusion des flux de trésorerie courus générés par les instruments de couverture du Groupe, dans la mesure où la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39 n'est pas appliquée ;
- (b) les gains et pertes de change résultant de la conversion des emprunts en devises aux cours de clôture ;
- (c) le réajustement de valeur de la dette financière résultant des options de vente accordées à partir du 1er janvier 2010 aux actionnaires ne détenant pas le contrôle ;
- (d) les pertes de valeur relatives au goodwill et aux autres actifs non-courants ;
- (e) l'amortissement des actifs incorporels à durée d'utilité finie résultant de l'affectation du coût d'un regroupement d'entreprises au sens de la norme IFRS 3 ;
- (f) les autres éléments inhabituels. Ceux-ci sont des éléments importants générés par des événements ou des transactions qui surviennent dans le cadre de l'activité ordinaire du Groupe, et qui, individuellement ou de manière agrégée s'ils sont de nature semblable, sont identifiés en raison de leur taille ou de leur incidence.

Tous les autres éléments sont présentés parmi les éléments courants.

Le résultat courant après impôts («PAT courant») est constitué du résultat des activités poursuivies tel qu'il apparaît dans le compte de résultats (ou du résultat de la période lorsqu'aucune activité n'a été abandonnée au cours de l'exercice), après exclusion des éléments inhabituels et des réajustements de valeur définis ci-dessus, et après exclusion de l'impact fiscal de ceux-ci.

Le résultat courant avant impôts («PBT courant») est constitué du résultat avant impôts tel qu'il apparaît dans le compte de résultats, après exclusion des éléments inhabituels et des réajustements de valeur définis ci-dessus.

La part du Groupe dans le PAT courant et la part du Groupe dans le PBT courant sont calculées après exclusion de la part des actionnaires ne détenant pas le contrôle dans le PAT courant et le PBT courant.

Le résultat courant est un indicateur de performance non défini par les normes IFRS. Le Groupe ne présente pas le concept de résultat courant comme une alternative aux indicateurs financiers définis par les normes IFRS. La définition du résultat courant élaborée par le Groupe peut être différente de celle d'autres concepts portant la même appellation dans d'autres groupes. Le Groupe utilise le concept de résultat courant pour refléter sa performance opérationnelle.

A la suite de la création de VDFin (dont les résultats sont repris selon la méthode de mise en équivalence), et afin de mieux refléter les activités du Groupe, la part du Groupe dans le PBT courant inclut à compter de 2012 la part du Groupe dans le résultat courant avant impôt des entités mises en équivalence.

NOTE ANNEXE 9 : ELEMENTS INHABITUELS ET REAJUSTEMENTS DE VALEUR (suite)

En 2013 et 2012, les éléments inhabituels et les réajustements de valeur se décomposaient comme suit :

en millions de EUR	2013			2012		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Eléments inhabituels et réajustements de valeur						
Inclus dans le résultat opérationnel	-3,7	-16,6	-20,3	78,6	-47,2	31,4
<i>Réajustement de valeur des instruments financiers</i>	-	0,8 (g)	0,8	-	0,5 (g)	0,5
<i>Amortissement des contrats client</i>	-	-9,0 (h)	-9,0	-	-7,4 (h)	-7,4
<i>Amortissement des marques à durée d'utilité finie</i>	-	-1,2 (i)	-1,2	-	-2,4 (i)	-2,4
<i>Amortissement d'autres actifs incorporels à durée d'utilité finie</i>	-1,9 (a)	-	-1,9	-	-	-
<i>Perte de valeur sur goodwill et sur actifs non-courants</i>	-	-	-	-	-11,6 (j)	-11,6
<i>Plus-value nette sur cession/apport de filiales</i>	-	-	-	38,7 (f)	-	38,7
<i>Autres éléments inhabituels</i>	-1,8 (b)	-7,2 (k)	-9,0	39,9 (b)	-26,3 (k)	13,6
Inclus dans les charges financières nettes	-1,6	-2,9	-4,5	1,6	-3,6	-2,0
<i>Réajustement de valeur des instruments financiers</i>	-2,7 (c)	-2,9 (g)	-5,6	-1,0 (c)	-3,6 (g)	-4,6
<i>Réajustements de valeur des options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle</i>	1,1 (d)	-	1,1	2,8 (d)	-	2,8
<i>Autres éléments inhabituels</i>	-	-	-	-0,2	-	-0,2
Inclus dans le résultat des entités mises en équivalence	-4,7 (e)	-	-4,7	-8,3 (e)	-	-8,3
Inclus dans le résultat avant impôts (PBT)	-10,0	-19,5	-29,5	71,9	-50,8	21,1
<i>dont: éléments inhabituels (tel que défini en note annexe 2)</i>	-1,8	-7,2	-9,0	78,4	-26,3	52,1
<i>réajustements de valeur (tel que défini en note annexe 2)</i>	-8,2	-12,3	-20,5	-6,5	-24,5	-31,0

Distribution automobile

- (a) Dans le cadre de l'acquisition en juillet 2012 du solde de participation non encore détenue (67%) de S.M.A.R.T & Clean Automotive Services s.a. (Wondercar, actif dans la réparation «smart repair» de véhicules), la juste valeur de la valorisation initiale a été ajustée au cours de la période et un actif incorporel à durée d'utilité finie a été comptabilisé et amorti linéairement sur 3 ans à compter de la date d'acquisition. La charge d'amortissement de l'exercice 2013 (en charges commerciales et administratives) s'est élevée à EUR 1,9 million.
- (b) Les autres éléments inhabituels en résultat opérationnel comprennent diverses charges inhabituelles relatives à l'arrêt de l'activité de distribution de deux-roues électriques légers (EUR 1,8 million dans le coût des ventes et les charges commerciales et administratives). En 2012, le coût des ventes comprenait des produits inhabituels de EUR 34,3 millions et de EUR 5,6 millions, relatifs respectivement au changement d'estimation comptable de certaines notes de crédit à recevoir et à l'apport de D'Ieteren Lease à Volkswagen D'Ieteren Finance.
- (c) Les charges financières nettes comprennent des réajustements d'instruments financiers pour EUR -2,7 millions (EUR -1,0 million au cours de la période précédente), provenant des variations de juste valeur nette des dérivés.
- (d) Les charges financières nettes comprennent le réajustement de valeur des options de vente accordées à certains actionnaires ne détenant pas le contrôle (holding familiale du CEO de Belron), pour EUR 1,1 million (2012 : EUR 2,8 millions). Voir la note annexe 32 de ces états financiers consolidés pour plus d'informations.
- (e) Au cours de la période, la part du Groupe dans les réajustements de valeur des entités mises en équivalence s'élève à EUR -4,7 millions (EUR -8,3 millions au cours de la période précédente) et se rapporte à l'amortissement d'un actif incorporel à durée d'utilité finie (contrats client reconnus dans le cadre de l'apport des activités de location simple de D'Ieteren Lease à Volkswagen D'Ieteren Finance – voir note annexe 7).
- (f) Au cours de l'exercice précédent, le résultat opérationnel inclut principalement la part du Groupe dans la plus-value d'apport de l'intégralité des actions D'Ieteren Lease à Volkswagen D'Ieteren Finance (EUR 39,1 millions).

NOTE ANNEXE 9 : ELEMENTS INHABITUELS ET REAJUSTEMENTS DE VALEUR (suite)

Vitrage de véhicules

- (g) Le coût des ventes et les charges financières nettes comprennent des réajustements d'instruments financiers, respectivement pour EUR 0,8 million (2012 : EUR 0,5 million) et pour EUR -2,9 millions (2012 : EUR -3,6 millions) provenant des variations de juste valeur nette des dérivés.
- (h) Dans le cadre des acquisitions récentes, des contrats clients ont été reconnus comme actifs incorporels à durée d'utilité finie. La charge d'amortissement en 2013 (présentée en charges commerciales et administratives) s'élevait à EUR 9,0 millions (2012 : EUR 7,4 millions).
- (i) Les charges commerciales et administratives comprennent l'amortissement des marques à durée d'utilité finie, pour EUR 1,2 million (2012 : EUR 2,4 millions).
- (j) En 2012, les charges commerciales et administratives et les autres charges opérationnelles comprenaient la perte de valeur de certains actifs incorporels informatiques (EUR 7,0 millions) liés à la restructuration des services centraux et la perte de valeur de EUR 4,6 millions sur l'unité génératrice de trésorerie grecque dont EUR 4,2 millions se rapportaient à la perte de valeur totale du goodwill.
- (k) Les autres éléments inhabituels (EUR 7,2 millions présentés en autres charges opérationnelles) sont principalement liés aux coûts d'acquisition et d'intégration au Canada. En 2012, les autres éléments inhabituels (EUR 26,3 millions) étaient relatifs au programme d'acquisitions canadien et aux actions de restructuration au Royaume-Uni, aux Pays-Bas ainsi que dans les services centraux.

en millions de EUR	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Passage du résultat avant impôts à la part du Groupe dans le PBT courant:						
Résultat avant impôts	34,6	118,2	152,8	122,1	108,5	230,6
Moins: éléments inhabituels et réajustements de valeur en résultat avant impôts	10,0	19,5	29,5	-71,9	50,8	-21,1
PBT courant	44,6	137,7	182,3	50,2	159,3	209,5
Moins: part du Groupe dans les impôts sur le résultat courant des entités mises en équivalence	2,2	-	2,2	1,6	-	1,6
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le PBT courant	0,3	-7,2	-6,9	0,7	-11,6	-10,9
Part du Groupe dans le PBT courant	47,1	130,5	177,6	52,5	147,7	200,2
Passage de la part du Groupe dans le PBT courant à la part du Groupe dans le PAT courant:						
Part du Groupe dans le PBT courant	47,1	130,5	177,6	52,5	147,7	200,2
Part du Groupe dans les impôts sur le résultat courant des entités mises en équivalence	-2,2	-	-2,2	-1,6	-	-1,6
Part du Groupe dans les impôts courants	-1,9	-37,4	-39,3	-2,4	-36,8	-39,2
Part du Groupe dans le PAT courant	43,0	93,1	136,1	48,5	110,9	159,4
Passage de la part du Groupe dans le PAT courant au résultat courant de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère:						
Part du Groupe dans le PAT courant	43,0	93,1	136,1	48,5	110,9	159,4
Part du Groupe dans les activités abandonnées courantes	-	-	-	-	-	-
Résultat courant attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère	43,0	93,1	136,1	48,5	110,9	159,4

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

NOTE ANNEXE 9 : ELEMENTS INHABITUELS ET REAJUSTEMENTS DE VALEUR (suite)

Flux de trésorerie

En 2012, dans le secteur de la distribution automobile, la ligne «Autres éléments sans effets de trésorerie» inclut, parmi d'autres montants, la plus-value consolidée relative à l'apport de l'intégralité des actions D'Ieteren Lease à Volkswagen D'Ieteren Finance (voir ci-dessus).

En 2012, dans le secteur du vitrage de véhicules, la ligne «Autres éléments sans effets de trésorerie» inclut, parmi d'autres montants, la reprise de la totalité de la provision précédemment constituée au titre du plan d'incitation à long terme du management.

La ligne «Acquisitions de filiales» de 2013 comprend, parmi d'autres opérations, les regroupements d'entreprises mentionnés en note annexe 12.

En 2013, la ligne «Acquisition de participations à des actionnaires ne détenant pas le contrôle» comprend la sortie de trésorerie résultant du prix payé à un membre senior non-exécutif de la famille fondatrice de Belron dans le cadre des options de vente exercées en mars 2013 (voir note annexe 32) et l'entrée de trésorerie résultant de l'ajustement de prix reçu de Cobepa dans le cadre des options de vente exercées par Cobepa en septembre 2009 et des options d'achat exercées par la société-mère en mars 2007.

En 2012, la ligne «Apport de filiale à une filiale commune» comprenait l'entrée nette de trésorerie résultant de la création de Volkswagen D'Ieteren Finance (VDFin) et de l'apport à VDFin de l'ensemble des actions de D'Ieteren Lease s.a.

En 2012, la ligne «Investissement net en autres actifs financiers» inclut principalement l'entrée de trésorerie consécutive au remboursement début 2012 du prêt subordonné intra-groupe (EUR 89 millions), octroyé à des conditions de marché à D'Ieteren Lease par s.a. D'Ieteren Services n.v., une filiale détenue à 100% par la société-mère.

NOTE ANNEXE 10 : RESULTAT PAR ACTION

Les résultats par action («EPS») sont présentés plus haut, au niveau du compte de résultats consolidé. Les résultats par action des activités poursuivies («EPS des activités poursuivies») sont identiques aux EPS et ne sont donc pas présentés.

Les EPS de base et dilués sont issus du résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère (issus du résultat des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère pour les EPS des activités poursuivies), après ajustement pour tenir compte des parts bénéficiaires (chaque part bénéficiaire détient un droit de vote et donne droit à un dividende égal à un huitième du dividende d'une action ordinaire). Les EPS courants, qui ne comprennent pas les éléments inhabituels et les réajustements de valeur tels que définis dans la note annexe 9, sont présentés pour refléter la performance opérationnelle.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est présenté dans le tableau ci-dessous.

Le Groupe a offert à certains membres du personnel des options sur actions ordinaires de la société-mère. Celles-ci constituent la seule source de dilution potentielle des actions ordinaires.

Les options sur actions ordinaires de la société-mère font augmenter, en 2012 et en 2013, le nombre moyen pondéré d'actions de la société-mère, le prix d'exercice de certaines options étant inférieur au cours de bourse. Ces options sont dilutives.

NOTE ANNEXE 10 : RESULTAT PAR ACTION (suite)

Le calcul des EPS de base et dilué est présenté ci-dessous :

		2013	2012 ⁽¹⁾
Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres		114,0	190,1
Ajustement relatif aux parts bénéficiaires		-1,3	-2,2
Numérateur pour l'EPS (en millions de EUR)	(a)	112,7	187,9
Résultat courant de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres		136,1	159,4
Ajustement relatif aux parts bénéficiaires		-1,6	-1,8
Numérateur pour l'EPS courant (en millions de EUR)	(b)	134,5	157,6
Résultat des activités poursuivies		118,0	195,0
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat des activités poursuivies		-4,0	-4,9
Résultat des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres		114,0	190,1
Ajustement relatif aux parts bénéficiaires		-1,3	-2,2
Numérateur pour l'EPS des activités poursuivies (en millions de EUR)	(c)	112,7	187,9
Résultat courant des activités poursuivies		140,9	167,3
Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat courant des activités poursuivies		-4,8	-7,9
Résultat courant des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres («Part du Groupe dans le PAT courant» telle que définie dans la note annexe 9)		136,1	159,4
Ajustement relatif aux parts bénéficiaires		-1,6	-1,8
Numérateur pour l'EPS courant des activités poursuivies (en millions de EUR)	(d)	134,5	157,6
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	(e)	54.409.660	54.450.508
Ajustement relatif aux plans d'options sur actions		166.027	217.359
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pris en compte pour calculer l'EPS dilué	(f)	54.575.687	54.667.867
Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres			
EPS de base (en EUR)	(a)/(e)	2,07	3,45
EPS dilué (en EUR)	(a)/(f)	2,06	3,44
EPS courant de base (en EUR)	(b)/(e)	2,47	2,89
EPS courant dilué (en EUR)	(b)/(f)	2,46	2,88

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

NOTE ANNEXE 11 : GOODWILL

en millions de EUR	2013	2012
Valeur comptable au 1^{er} janvier	1.042,1	1.026,0
Entrées	47,2	45,7
Augmentation / (Diminution) due aux options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle (voir note annexe 32)	-6,8	-22,3
Pertes de valeur	-	-4,2
Ajustements	-10,0	1,2
Écarts de conversion	-15,6	-4,3
Valeur comptable au 31 décembre	1.056,9	1.042,1

Les entrées provenant de regroupements d'entreprises qui ont eu lieu au cours de l'exercice sont présentées en note annexe 12. La diminution due aux options de vente comprend la variation du goodwill comptabilisée en fin d'exercice pour refléter la variation du prix d'exercice des options de vente résiduelles accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle et la variation de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle (voir note annexe 32). Les ajustements reflètent l'adaptation de la juste valeur des actifs nets relatifs aux acquisitions effectuées en 2012 par les deux secteurs opérationnels et la variation de goodwill consécutive à l'ajustement de prix reçu de Cobepa dans le cadre des options de vente exercées par Cobepa en septembre 2009 et des options d'achat exercées par la société-mère en mars 2007.

L'affectation du goodwill aux unités génératrices de trésorerie s'établit comme suit (l'affectation des autres actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée est présentée en note annexe 13) :

en millions de EUR	2013	2012
Distribution automobile	8,3	8,8
Vitrage de véhicules		
Royaume-Uni	98,3	97,3
France	70,7	70,7
Italie	73,7	59,7
Allemagne	47,8	47,8
Canada	71,9	66,9
Pays-Bas	29,1	29,1
Belgique	27,1	27,1
Australie	26,9	27,3
États-Unis	138,0	133,0
Espagne	24,1	22,2
Norvège	7,9	7,5
Nouvelle-Zélande	6,4	6,4
Grèce	0,2	-
Suède	7,4	5,3
Suisse	2,1	2,1
Portugal	1,2	1,2
Danemark	5,2	5,2
Brésil	18,5	21,8
Chine	8,5	7,5
Russie	7,6	8,3
Turquie	4,1	4,8
Autriche	0,3	0,3
Irlande	0,1	0,1
Hongrie	0,4	0,5
Autorestore	5,6	5,7
Non affecté	365,5	375,5
Sous-total vitrage de véhicules	1.048,6	1.033,3
GROUPE	1.056,9	1.042,1

NOTE ANNEXE 11 : GOODWILL (suite)

Le montant non affecté dans le secteur du vitrage de véhicules provient de l'acquisition de Belron par le Groupe en 1999, des transactions réalisées avec les actionnaires ne détenant pas le contrôle de Belron depuis 1999, et de la comptabilisation des options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle de Belron à la suite de l'application de la norme IAS 32 au 1er janvier 2005 (voir note annexe 32).

Le goodwill est suivi au niveau des secteurs opérationnels pour les regroupements d'entreprises et les opérations réalisées par la société-mère et au niveau des pays pour les regroupements d'entreprises et les opérations réalisées par Belron s.a. et ses filiales.

En application de la norme IAS 36 «Dépréciation d'actifs», le Groupe a réalisé à chaque clôture annuelle une analyse de la valeur comptable du goodwill et des autres actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée (voir note annexe 13). Ces tests de perte de valeur, basés sur le calcul de la valeur d'utilité, ont été réalisés pour s'assurer que la valeur comptable des actifs du Groupe n'excède pas leur valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Le secteur du vitrage de véhicules a réalisé ce test pour chacune de ses unités génératrices de trésorerie (soit les différents pays dans lesquels il opère). En 2013, aucune perte de valeur n'a été identifiée dans les différentes unités génératrices de trésorerie. En 2012, il en découlait pour l'unité génératrice de trésorerie grecque une perte de valeur de EUR 4,2 millions sur le goodwill. En complément, une perte de valeur de EUR 0,4 million sur des actifs immobilisés corporels a été comptabilisée (voir note annexe 15). La perte de valeur est présentée comme réajustement de valeur au sein du résultat opérationnel (voir note annexe 9).

Pour déterminer la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie, le secteur du vitrage de véhicules a calculé la valeur actuelle des flux futurs estimés de trésorerie attendus de l'utilisation poursuivie des actifs, en utilisant un taux spécifique d'actualisation avant impôts reflétant le profil de risque des unités génératrices de trésorerie identifiées. Ce taux d'actualisation avant impôts est déterminé sur la base du coût moyen pondéré du capital de chaque unité génératrice de trésorerie, incluant les ajustements appropriés au profil de risque correspondant à l'activité et au pays concerné («prime de risque par pays»). Les flux futurs estimés de trésorerie sont déterminés sur la base des plans prévisionnels long-terme approuvés pour chaque unité génératrice de trésorerie, en extrapolant ultérieurement (valeur terminale) sur la base d'un taux moyen de croissance à long terme. Ce taux de croissance est de 2% (2012 : 2%) pour toutes les unités génératrices de trésorerie. Les plans prévisionnels long-terme couvrent une période de cinq ans, à l'exception de la Chine, de la Russie et de la Turquie pour lesquels une période allant jusqu'à quatorze ans a été retenue, compte tenu de l'arrivée très récente du secteur du vitrage de véhicules dans ces pays et de leur fort potentiel de croissance. Ces trois pays représentent ensemble un goodwill total de EUR 20,2 millions, non significatif à l'échelle du Groupe.

Les taux d'actualisation avant impôts retenus pour les projections de flux de trésorerie des principales unités génératrices de trésorerie sont :

Taux d'actualisation avant impôts	2013	2012
Royaume-Uni	9,6%	9,2%
France	9,9%	10,5%
Italie	12,0%	11,0%
Allemagne	9,4%	10,1%
Canada	9,4%	9,5%
Pays-Bas	8,4%	8,9%
Belgique	9,9%	10,4%
Australie	11,6%	12,0%
États-Unis	11,1%	11,0%
Espagne	12,6%	11,6%
Brésil	25,2%	21,6%
Grèce	23,5%	15,8%
Autres	de 7,2% à 19,6%	de 7,5% à 15,2%

Le Conseil d'administration de la société-mère a également revu la valeur comptable de sa participation dans Belron. Pour déterminer la valeur d'utilité, la société-mère a calculé la valeur actuelle des flux futurs estimés de trésorerie, sur la base du dernier plan à cinq ans revu par le Conseil d'administration, en extrapolant ultérieurement (taux de croissance pour l'année terminale de 2% pour 2013 et 2012). Le taux d'actualisation retenu (taux avant impôts de 9,6% en 2013 et 9,1% en 2012) est déterminé sur la base du coût moyen pondéré du capital du secteur du vitrage de véhicules. Le Conseil d'administration de la société-mère observe que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie du vitrage de véhicules n'excède pas sa valeur d'utilité.

NOTE ANNEXE 11 : GOODWILL (suite)

Les principales hypothèses retenues pour valider la valeur du goodwill et des actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée comprennent les taux de croissance des revenus, la marge opérationnelle, les taux de croissance à long terme et les parts de marché. Un ensemble de projections financières a été préparé pour chaque unité génératrice de trésorerie, sur la base des données du budget 2014. Pour les années 2015 et suivantes, l'hypothèse d'une croissance nulle ou d'une récession du marché a été retenue pour les marchés développés, et d'une croissance continue du marché pour les marchés émergents. Les marges ont été réputées stables ou en croissance, en fonction des hypothèses de croissance des ventes. Ces hypothèses de croissance des ventes sont cohérentes avec les tendances historiques long-terme.

Les flux de trésorerie futurs sont des estimations sujettes à révision au cours des exercices ultérieurs, en fonction de l'adaptation des hypothèses. Si ces données devaient évoluer dans un sens défavorable, la valeur d'utilité du goodwill et celle des actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée pourraient devenir inférieures à leur valeur comptable. Sur base des valorisations actuelles, la marge disponible semble suffisante pour absorber une variation normale des hypothèses pour chacune des unités génératrices de trésorerie.

Une analyse de sensibilité a également été réalisée pour chacune des principales hypothèses, comme suit :

- Diminution du taux de croissance à long terme d'un point de pourcentage ;
- Diminution de la marge de 50 points de base ;
- Augmentation du taux d'actualisation d'un point de pourcentage.

L'analyse de sensibilité repose sur la modification d'une seule hypothèse, les autres hypothèses restant constantes afin d'éviter les interdépendances entre hypothèses. Au 31 décembre 2013, elle n'a conduit à aucune perte de valeur dans les unités génératrices de trésorerie. La marge disponible apparaît suffisante dans chacun des cas.

NOTE ANNEXE 12 : REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Au cours de l'exercice, le Groupe a réalisé les regroupements d'entreprises suivants :

- Le 2 janvier 2013, Belron a acquis les actifs de Bergers Glasjour AB, Bilglas 1 i Åkersberga AB, Bilglasakuten i Uddevalla AB, Glastjänst i Sjuhärads AB et Glasverksta'n i Sundsvall AB, actifs dans le placement de vitrage en Suède.
- Le 7 janvier 2013, Belron a acquis 100% des actions de Vetri Auto Busto s.r.l., Vetri Auto Piacenza s.r.l. et Doctor Glass Group s.r.l., actifs dans le placement de vitrage en Italie.
- Le 1^{er} avril 2013, Belron a acquis les actifs de Shijia Zhuang Tongcheng Vehicle Glass Co., Ltd, actif dans le placement de vitrage en Chine.
- Le 26 avril 2013, Belron a acquis les actifs de Tokamanis Evaggelos, actif dans le placement de vitrage en Grèce.
- Le 3 mai 2013, Belron a acquis les actifs de Royal Glass Company, Inc., actif dans le placement de vitrage aux Etats-Unis.
- Le 6 mai 2013, Belron a acquis les actifs de Larssons Glas AB, actif dans le placement de vitrage en Suède.
- Le 6 mai 2013, Belron a acquis les actifs de Nanchang Zhonghui Vehicle Glass Co., Ltd., actif dans le placement de vitrage en Chine.
- Le 29 mai 2013, Belron a acquis les actifs de Xiangyang Donghong Vehicle Glass Co., Ltd. et Changzhou Minghu Vehicle Glass Co. actifs dans le placement de vitrage en Chine.
- Le 30 août 2013, Belron a acquis les actifs de Karen and Richard Knight t/a Superscreens, actif dans le placement de vitrage au Royaume-Uni.
- Le 6 septembre 2013, Belron a acquis les actifs de Cristalzi 2003 SL y Lunas Auto Rec SL, actif dans le placement de vitrage en Espagne.
- Le 1^{er} octobre 2013, Belron a acquis les actifs de Vetri Auto Cinisello, actif dans le placement de vitrage en Italie.
- Le 1^{er} octobre 2013, Belron a acquis 100% des actions de Vetri Auto Besozzo, actif dans le placement de vitrage en Italie.
- Le 4 octobre 2013, Belron a acquis les actifs de Michigan Mobile Glass & Trim, Inc., actif dans le placement de vitrage aux Etats-Unis.
- Le 1^{er} novembre 2013, Belron a acquis les actifs de Gi. Ma. Or et Vetri Auto Cirie, actifs dans le placement de vitrage en Italie.
- Le 1^{er} novembre 2013, Belron a acquis les actifs de Arnäs Glas AB, actif dans le placement de vitrage en Suède.
- Le 13 novembre 2013, Belron a acquis 100% des actions de Advance Bilglass AS, actif dans le placement de vitrage en Norvège.
- Le 18 novembre 2013, la société-mère a acquis une participation de 100% dans Joly Services s.a. et ses filiales qui exploitent deux concessions distribuant les marques du groupe Volkswagen en Belgique.
- Le 1^{er} décembre 2013, Belron a acquis les actifs de Glass System - Cuneo, actif dans le placement de vitrage en Italie.
- Le 13 décembre 2013, Belron a acquis les actifs de Starglass - Genova, actif dans le placement de vitrage en Italie.
- Le 31 décembre 2013, Belron a acquis les actifs de Guardian Glass Co., actif dans la gestion de sinistres et le placement de vitrage aux Etats-Unis.
- Le 31 décembre 2013, Belron a acquis les actifs de Guardian Glass Co., actif dans le placement de vitrage en Espagne.
- Au cours de l'exercice, Belron a acquis seize centres de services au Canada. Ceux-ci étaient tous précédemment des franchisés indépendants des marques Apple® ou Duro®.

NOTE ANNEXE 12 : REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES (suite)

Les ventes supplémentaires générées par ces acquisitions s'élèvent à environ EUR 24 millions (soit environ EUR 110 millions si ces acquisitions avaient eu lieu en début d'exercice). Le résultat généré par ces acquisitions (même si ces acquisitions avaient toutes eu lieu en début d'exercice) n'est pas significatif à l'échelle du Groupe et n'est donc pas fourni séparément.

Les informations relatives à l'actif net acquis, au goodwill et à leur contrepartie sont fournies ci-dessous :

en millions de EUR	Juste valeur provisoire ⁽¹⁾
Marques	2,7
Autres immobilisations incorporelles	4,0
Autres immobilisations corporelles	12,2
Actifs d'impôts différés	0,1
Stocks	7,1
Clients et autres débiteurs	16,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,3
Engagements liés aux avantages à long terme du personnel	-0,6
Emprunts non-courants	-1,6
Passifs d'impôts différés	-1,5
Emprunts courants	-0,1
Fournisseurs et autres créditeurs	-27,0
Actif net acquis	18,8
Goodwill (voir note annexe 11)	47,2
CONTREPARTIE	66,0
<i>Ventilation de la contrepartie:</i>	
Paieement comptant	50,0
Estimation de la juste valeur du paiement différé payable dans le futur	10,0
Dettes reprises	6,0
	66,0

(1) Les justes valeurs sont provisoires car le processus d'intégration des entités acquises et de leurs activités est toujours en cours.

Le goodwill comptabilisé découle des synergies attendues et des autres bénéfices résultant du regroupement des activités acquises avec celles des secteurs de la distribution automobile et du vitrage de véhicules.

La juste valeur des clients et autres débiteurs s'élève à EUR 16,2 millions, le montant total devrait être recouvré.

Les frais connexes à ces acquisitions sont comptabilisés dans le compte de résultats consolidé pour EUR 8,5 millions.

Le goodwill des acquisitions réalisées en 2012 a diminué de EUR 6,5 millions, reflétant des ajustements de juste valeur apportés aux valorisations initiales reprises dans la note annexe 12 des états financiers consolidés 2012. Cette diminution découle principalement des changements dans la juste valeur des actifs nets acquis.

NOTE ANNEXE 13 : AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Le goodwill est analysé en note annexe 11. Les autres actifs incorporels ont des durées d'utilité finies, sauf mention contraire.

en millions de EUR	Autres licences et droits similaires	Marques (à durée d'utilité finie ou indéterminée)	Contrats clients	Logiciels	Autres	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2013	0,4	348,7	64,2	170,2	0,3	583,8
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 1 ^{er} janvier 2013	-0,4	-22,5	-36,7	-93,7	-0,3	-153,6
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2013	-	326,2	27,5	76,5	-	430,2
Entrées:						
Eléments acquis séparément	-	-	-	30,4	-	30,4
Sorties	-	-	-	-0,1	-	-0,1
Amortissements	-	-1,2	-9,0	-21,8	-1,9	-33,9
Transferts de (vers) d'autres catégories	-	1,4	3,2	-	3,8	8,4
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	-	2,7	3,8	0,2	-	6,7
Ecart de conversion	-	-3,4	-1,1	-2,7	-	-7,2
Valeur comptable au 31 décembre 2013	-	325,7	24,4	82,5	1,9	434,5
dont: valeur brute	0,4	349,1	68,5	190,0	3,8	611,8
amortissements et pertes de valeur cumulés	-0,4	-23,4	-44,1	-107,5	-1,9	-177,3
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2012	0,4	349,8	61,9	145,7	0,3	558,1
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 1 ^{er} janvier 2012	-0,4	-20,2	-29,6	-79,2	-0,3	-129,7
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2012	-	329,6	32,3	66,5	-	428,4
Entrées:						
Eléments acquis séparément	-	-	-	33,9	-	33,9
Sorties	-	-	-	-0,2	-	-0,2
Amortissements	-	-2,4	-7,4	-17,1	-	-26,9
Pertes de valeur (voir note annexe 9)	-	-	-	-7,0	-	-7,0
Transferts de (vers) d'autres catégories	-	-	-	0,2	-	0,2
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	-	-	2,6	-	-	2,6
Ecart de conversion	-	-1,0	-	0,2	-	-0,8
Valeur comptable au 31 décembre 2012	-	326,2	27,5	76,5	-	430,2
dont: valeur brute	0,4	348,7	64,2	170,2	0,3	583,8
amortissements et pertes de valeur cumulés	-0,4	-22,5	-36,7	-93,7	-0,3	-153,6

La nature des marques à durée d'utilité indéterminée est fournie dans le résumé des principales méthodes comptables appliquées (voir note annexe 2). Les marques à durée d'utilité finie sont amorties sur leur durée d'utilité résiduelle selon un amortissement linéaire car il existe une limite à la période pendant laquelle ces actifs sont appelés à générer des entrées nettes de trésorerie. L'amortissement en 2013 (en charges commerciales et administratives) s'élevait à EUR 1,2 million (2012 : EUR 2,4 millions). La valeur comptable des marques à durée d'utilité finie s'élevait au 31 décembre 2013 à EUR 3,0 millions (2012 : EUR 1,1 million) tandis que celle des marques à durée d'utilité indéterminée s'élevait à EUR 322,7 millions (2012 : EUR 325,1 millions). La diminution de la valeur comptable des marques à durée d'utilité indéterminée s'explique par l'impact au 31 décembre 2013 de la conversion des marques en devises.

NOTE ANNEXE 13 : AUTRES ACTIFS INCORPORELS (suite)

L'affectation des marques (à durée d'utilité indéterminée) aux unités génératrices de trésorerie du secteur du vitrage de véhicules est présentée ci-dessous :

en millions de EUR	2013	2012
Royaume-Uni	67,9	67,9
France	61,9	61,9
Allemagne	34,8	34,8
Pays-Bas	24,2	24,2
Belgique	18,1	18,1
Canada	15,3	15,3
États-Unis	88,2	90,6
Espagne	9,1	9,1
Portugal	2,9	2,9
Italie	0,3	0,3
Valeur comptable des marques	322,7	325,1

Les autres mentions exigées par IAS 36 pour les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée sont fournies en note annexe 11.

NOTE ANNEXE 14 : PLACEMENTS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

Dans le secteur de la distribution automobile, les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élèvent à EUR 298,1 millions (2012 : EUR 211,7 millions) et comprennent les placements non-courants (EUR 9,7 millions en 2013, nul en 2012) et courants (EUR 288,4 millions en 2013 ; EUR 211,7 millions en 2012) dans des billets de trésorerie émis par des entreprises et dans de la dette souveraine bénéficiant de notation de crédit de bonne qualité. Ces placements ont essentiellement été générés par le produit de cession des actions Avis Europe et par l'entrée nette de trésorerie résultant de la création de Volkswagen D'leteren Finance (VDFin) et de l'apport de l'ensemble des actions D'leteren Lease à VDFin.

La juste valeur des placements non-courants détenus jusqu'à l'échéance s'élève à EUR 9,9 millions (voir en note annexe 37 la hiérarchie des justes valeurs). La juste valeur des placements courants détenus jusqu'à l'échéance correspond approximativement à leur valeur comptable.

NOTE ANNEXE 15 : AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en millions de EUR	Bien immobiliers	Installations et équipements	Actifs en construction	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2013	410,0	648,9	5,4	1.064,3
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 1 ^{er} janvier 2013	-193,2	-414,7	-	-607,9
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2013	216,8	234,2	5,4	456,4
Entrées	15,3	75,2	7,6	98,1
Sorties	-0,9	-5,0	-	-5,9
Amortissements	-21,0	-69,5	-0,8	-91,3
Transferts de (vers) d'autres catégories	2,4	0,9	-2,7	0,6
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	9,0	3,2	-	12,2
Ecart de conversion	-3,8	-8,1	-	-11,9
Valeur comptable au 31 décembre 2013	217,8	230,9	9,5	458,2
<i>dont: valeur brute</i>	<i>426,1</i>	<i>667,5</i>	<i>9,5</i>	<i>1.103,1</i>
<i>amortissements et pertes de valeur cumulés</i>	<i>-208,3</i>	<i>-436,6</i>	<i>-</i>	<i>-644,9</i>
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2012	377,9	595,3	8,6	981,8
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2012	-178,2	-367,3	-	-545,5
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2012	199,7	228,0	8,6	436,3
Entrées	34,3	79,7	2,4	116,4
Sorties	-1,0	-6,0	-	-7,0
Amortissements	-20,0	-70,2	-1,2	-91,4
Perte de valeur (voir note annexe 9)	-	-0,4	-	-0,4
Transferts de (vers) d'autres catégories	3,6	0,8	-4,4	-
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	0,5	2,8	-	3,3
Ecart de conversion	-0,3	-0,5	-	-0,8
Valeur comptable au 31 décembre 2012	216,8	234,2	5,4	456,4
<i>dont: valeur brute</i>	<i>410,0</i>	<i>648,9</i>	<i>5,4</i>	<i>1.064,3</i>
<i>amortissements et pertes de valeur cumulés</i>	<i>-193,2</i>	<i>-414,7</i>	<i>-</i>	<i>-607,9</i>

Au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, les actifs en construction comprennent des biens immobiliers en construction dans le secteur de la distribution automobile.

Les valeurs comptables ci-dessus comprennent des actifs détenus en location-financement à concurrence des montants suivants :

en millions de EUR	Biens immobiliers	Installations et équipements	Actifs en construction	Total
31 décembre 2013	-	40,5	-	40,5
31 décembre 2012	-	48,7	-	48,7

NOTE ANNEXE 16 : IMMEUBLES DE PLACEMENT

en millions de EUR	2013	2012
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	12,7	12,8
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier	-7,6	-7,2
Valeur comptable au 1^{er} janvier	5,1	5,6
Entrées	0,1	-
Sorties	-	-0,1
Amortissements	-0,4	-0,4
Valeur comptable au 31 décembre	4,8	5,1
<i>dont: valeur brute</i>	<i>12,8</i>	<i>12,7</i>
<i>amortissements cumulés</i>	<i>-8,0</i>	<i>-7,6</i>
Juste valeur	10,1	10,1

La détermination de la juste valeur s'est appuyée sur des indicateurs de marché, et repose sur une évaluation par un expert indépendant ayant une qualification professionnelle pertinente et reconnue et ayant une expérience récente quant à la situation géographique et la catégorie des immeubles de placement détenus par le Groupe. Les dernières évaluations disponibles datent de mars 2010 et d'août 2012.

Tous les immeubles de placement sont situés en Belgique et appartiennent au secteur de la distribution automobile. D'autres informations relatives aux immeubles de placement sont fournies en notes annexes 5 et 38.

NOTE ANNEXE 17 : ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers qui ne sont pas des dérivés et qui sont qualifiés de disponibles à la vente, ou qui ne sont pas (i) des prêts et créances, (ii) des placements détenus jusqu'à leur échéance, ou (iii) des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

en millions de EUR	2013		2012	
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Divers	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des actifs financiers disponibles à la vente	0,5	0,5	0,5	0,5

En 2013 et 2012, les actifs financiers disponibles à la vente comprennent des participations ne donnant pas le contrôle dans des sociétés non cotées (évaluées à leur coût d'acquisition déduction faite, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées – cette évaluation constituant une approximation de leur juste valeur) détenues par le secteur de la distribution automobile. Ces actifs financiers sont considérés comme des actifs non-courants, dont la réalisation ne devrait pas avoir lieu au cours des 12 prochains mois. Cependant, une partie d'entre eux, ou leur totalité, pourrait être réalisée à court terme, en fonction des opportunités.

NOTE ANNEXE 18 : DERIVES DETENUS A DES FINS DE COUVERTURE

Les dérivés détenus à des fins de couverture sont les dérivés qui remplissent les conditions strictes imposées par la norme IAS 39 pour l'application de la comptabilité de couverture. Ils participent à la couverture économique des risques rencontrés par le Groupe (voir note annexe 37).

Les dérivés détenus à des fins de couverture sont présentés comme suit dans l'état de la situation financière :

en millions de EUR	2013	2012
Actifs courants	0,6	0,1
Passifs courants	-0,1	-0,1
Valeur nette des dérivés détenus à des fins de couverture	0,5	-

Les dérivés détenus à des fins de couverture sont ventilés ci-dessous :

en millions de EUR	2013	2012
Contrats de change à terme (non liés à la dette)	0,5	-
Valeur nette des dérivés détenus à des fins de couverture	0,5	-

En 2013 et 2012, tous les dérivés détenus à des fins de couverture concernent le secteur du vitrage de véhicules.

- Des contrats de change à terme ont été utilisés pour couvrir le coût d'achats futurs lorsque ces achats sont libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité acheteuse. Les instruments de couverture sont principalement utilisés pour couvrir les achats en dollars australiens et en dollars américains. Ces contrats répondent aux critères de comptabilité de couverture et sont présentés comme couverture de flux de trésorerie. Ils se réaliseront endéans l'année qui suit la date de clôture de l'état consolidé de la situation financière et sont susceptibles d'impacter le compte de résultat durant la même année. Le total des montants notionnels de ces contrats s'élève à EUR 32,2 millions (2012 : EUR 27,6 millions) et la juste valeur totale qualifiée de couverture efficace de flux de trésorerie est un actif de EUR 0,5 million (2012 : un passif de EUR 0,1 million). La partie transférée au cours de l'exercice des capitaux propres vers le compte de résultats est inclus dans le coût des stocks.
- Dans le cadre de sa politique de couverture des investissements nets, le secteur du vitrage de véhicules utilise des swaps de couverture de change à terme afin de se couvrir contre le risque de changement de valeur d'une partie de ses actifs libellés en dollar américain du fait de la variation des taux de change. Le total des montants notionnels est nul (2012 : EUR 28,1 millions) et la juste valeur totale des swaps de couverture de change à terme qualifiés de couverture efficace des investissements nets est nulle (2012 : un actif de EUR 0,1 million).
- Dans le cadre de sa politique de couverture des investissements nets, le secteur du vitrage de véhicules utilise également des emprunts libellés en devises afin de couvrir l'exposition d'une partie de ses actifs nets libellés en devises étrangères à des variations de valeur dues à des mouvements de taux de change. La valeur comptable de ces emprunts s'élève à EUR 420,0 millions (2012 : EUR 384,2 millions).

Le dénouement de la part non courante des instruments de couverture est attendu au-delà des 12 mois, et celui de la part courante est attendu dans les 12 mois.

Les justes valeurs sont déterminées sur base de techniques de valorisation. Le Groupe utilise différentes méthodes basées sur des hypothèses reflétant les conditions de marché prévalant à la date de clôture. La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée sur base des taux de change à terme du marché à la date de clôture.

Les montants notionnels des dérivés détenus à des fins de couverture sont les suivants :

en millions de EUR	2013	2012
Contrats de change à terme (non liés à la dette)	32,2	55,7

NOTE ANNEXE 19 : DERIVES DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont les dérivés qui ne remplissent pas les conditions strictes imposées par la norme IAS 39 pour l'application de la comptabilité de couverture. Ils participent cependant à la couverture économique des risques rencontrés par le Groupe (voir note annexe 37).

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés comme suit dans l'état de la situation financière :

en millions de EUR	2013	2012
Actifs courants		
Dérivés liés à la dette		
Swaps de taux d'intérêt	5,9	8,7
Dérivés non liés à la dette		
Contrats de couverture de carburants	1,5	0,8
Sous-total	7,4	9,5
Passifs non-courants		
Dérivés liés à la dette		
Swaps de taux d'intérêt	-14,1	-6,9
Sous-total	-14,1	-6,9
Passifs courants		
Dérivés liés à la dette		
Swaps de taux d'intérêt	-0,2	-1,7
Contrats de change à terme	-1,1	-0,1
Dérivés non liés à la dette		
Contrats de change à terme	-	-0,3
Sous-total	-1,3	-2,1
VALEUR NETTE DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	-8,0	0,5

Dans le secteur du vitrage de véhicules, une combinaison d'options, de collars et de swaps (collectivement «Contrats de couverture de carburants») a été utilisée pour couvrir les achats de carburants. La juste valeur de ces contrats de couverture de carburants est effectuée par les banques qui ont initié les transactions, sur la base des valorisations de marché à la date de l'état de la situation financière, et sur la base de la valeur actuelle de la courbe mensuelle des opérations à terme de carburant en fonction du volume couvert et pour la période contractuelle. Des contrats de change à terme ont également été utilisés pour faire correspondre les entrées et sorties de trésorerie libellées en une même devise et couvrir les soldes en devise pour minimiser les charges d'intérêt relatives à la centralisation de trésorerie.

En 2013, les cross currency interest swaps ont été utilisés dans le secteur du vitrage de véhicule afin de couvrir les flux de trésorerie futurs libellés en dollar américain de certains placements privés réalisés aux Etats-Unis. Suite à l'application d'IFRS 13 «Evaluation à la juste valeur», la valeur comptable de certains passifs a été réduite de EUR 1,6 million.

Les justes valeurs sont déterminées sur la base de techniques d'évaluation. Le Groupe utilise différentes méthodes basées sur des hypothèses reflétant les conditions de marché prévalant à la date de clôture. La juste valeur des cross currency interest swaps et des swaps de taux d'intérêt est déterminée sur base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés. Les justes valeurs des caps de taux d'intérêt sont déterminées en utilisant des modèles de valorisation d'options. La juste valeur de contrats de change à terme est déterminée sur base des taux de conversion des marchés à la date de clôture. La juste valeur des contrats de couverture de taux est calculée à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

NOTE ANNEXE 19 : DERIVES DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION (suite)

Les montants notionnels des dérivés détenus à des fins de transaction sont les suivants :

en millions de EUR	2013	2012
Swaps de taux d'intérêt	350,3	590,3
Contrats et options de change à terme	78,3	30,8
Contrats de couverture de carburants	21,7	11,9

NOTE ANNEXE 20 : ACTIFS ET ENGAGEMENTS LIES AUX AVANTAGES À LONG TERME DU PERSONNEL

Les avantages à long terme du personnel incluent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme. Les avantages postérieurs à l'emploi sont analysés ci-dessous. Les autres avantages à long terme sont présentés en provisions non-courantes ou en autres dettes non-courantes, et font l'objet d'une mention spécifique dans la note annexe correspondante s'ils sont significatifs.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont constitués des régimes de pension. Les entités du Groupe contribuent aux régimes de pension prévus par les législations nationales. Certaines entités du Groupe fournissent des régimes de pension complémentaires, y compris des régimes à prestations définies, qui sont pour la plupart des régimes financés par des investissements placés en dehors du Groupe. Les informations relatives aux régimes à cotisations définies sont fournies en note annexe 35.

Les éléments de comparaison 2012 et l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2012 ont été retraités pour refléter la norme IAS 19 révisée «Avantages du personnel». Les impacts sont expliqués en note annexe 2.2.

Le Groupe a mis en place des régimes de retraite dans différents pays, essentiellement en Belgique, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, au Canada et aux Etats-Unis. Les régimes en Belgique sont relatifs au secteur de la distribution automobile, et sont financés et non financés. Tous les autres concernent le secteur du vitrage de véhicules et sont financés. Des valorisations actuarielles indépendantes de ces régimes sont réalisées lorsque nécessaire. Le Groupe est et a toujours été en conformité avec toutes les réglementations locales et les obligations de financement.

La politique et la stratégie globale d'investissement régissant les régimes de retraite à prestations définies du Groupe reposent sur un objectif de retour sur investissement qui, avec les cotisations, garantit qu'il y aura suffisamment d'actifs pour payer les prestations de retraite à leur échéance tout en atténuant les divers risques liés aux régimes. Les stratégies d'investissement des régimes sont régies selon les lois et règlements locaux dans chaque juridiction. L'affectation des actifs actuels dépend des conditions actuelles et attendues de l'économie et des marchés et en considérant la catégorie et le profil de risque des actifs spécifiques. Par ailleurs, il est tenu compte du profil des échéances des engagements liés aux régimes. A l'exception du régime applicable aux Pays-Bas, il n'y a pas d'actif destiné à appairer la position actif/passif. La décision d'achat d'actif pour appairer la position actif/passif serait prise indépendamment par l'instance de gouvernance responsable dans chaque pays.

Le Groupe gère un régime de retraite à prestations définies en Belgique dont les affiliations ont été clôturées en 2005. Le régime de retraite par capitalisation est alimenté sur la base d'un pourcentage du salaire annuel augmenté jusqu'au moment du départ en retraite à concurrence de 4,0% maximum. Une valorisation actuarielle complète du régime a été réalisée en décembre 2013 par un actuaire qualifié indépendant. Les valorisations complètes au regard de la norme IAS 19 sont réalisées tous les 3 ans, et des projections intermédiaires sont effectuées entre temps.

Le Groupe gère un régime de retraite à prestations définies au Royaume-Uni dont les affiliations ont été clôturées en 2003 et en 2011. Le régime de retraite par capitalisation est alimenté sur la base d'un pourcentage du salaire annuel augmenté jusqu'au moment du départ en retraite à concurrence de 5,0% maximum. Un actuaire qualifié indépendant a réalisé une valorisation actuarielle complète du régime au 31 mars 2012, actualisée au 31 décembre 2013. La valorisation des financements est réalisée tous les 3 ans pour déterminer les besoins du régime en cotisations. Le régime de retraite est géré par un ensemble d'administrateurs, certains nommés par le Groupe, d'autres par les affiliés.

Le Groupe gère plusieurs régimes de retraite à prestations définies au Canada. Les affiliations sont clôturées pour deux de ces régimes. Les dernières valorisations complètes des régimes ont été réalisées au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012. Chaque valorisation a été actualisée au 31 décembre 2013. Une valorisation complète de ces régimes est réalisée tous les 3 ans.

Le Groupe gère un accord de retraite à prestations définies aux Pays-Bas. Jusqu'au 1^{er} janvier 2006, un régime basé sur le salaire de fin de carrière était en place. Les droits de retraite cumulés dans le cadre de ce régime sont couverts par l'intermédiaire d'un contrat d'assurance. Depuis le 1^{er} janvier 2006, un régime basé sur le salaire moyen perçu au cours des dernières années de carrière est en vigueur et l'employeur couvre les prestations définies du nouveau régime par l'intermédiaire d'un contrat d'assurance. Une valorisation actuarielle complète du régime hollandais a été réalisée pour les besoins comptables en décembre 2012 par un actuaire qualifié indépendant. Une valorisation complète des actifs et passifs du régime est réalisée chaque année.

NOTE ANNEXE 20 : ACTIFS ET ENGAGEMENTS LIES AUX AVANTAGES À LONG TERME DU PERSONNEL (suite)

Le Groupe gère un régime de retraite à prestations définies aux Etats-Unis fermé aux nouvelles affiliations. Une valorisation complète a été réalisée au 31 décembre 2012 par un actuaire qualifié indépendant. Le régime de retraite est géré par un comité dont chaque membre est nommé par le Groupe. Une valorisation complète des actifs et passifs du régime est réalisée chaque année.

Le Groupe comptabilise l'intégralité des gains et pertes actuariels directement dans l'état consolidé du résultat global.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes (elles sont données sous forme d'intervalles compte tenu de la diversité des régimes au sein du Groupe) :

	Régimes financés				Régimes non financés			
	2013		2012		2013		2012	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Taux d'inflation	2,0%	3,5%	2,0%	3,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Taux d'actualisation	2,6%	4,7%	2,5%	4,6%	0,2%	2,9%	0,0%	2,4%
Taux de croissance des salaires	1,0%	5,2%	1,0%	4,7%	2,1%	2,1%	3,3%	3,3%
Taux de croissance des prestations	2,0%	3,5%	1,0%	3,0%	0,2%	0,2%	4,0%	4,0%
Espérance de vie d'un homme retraité	21,1	23,4	19,5	23,3				
Espérance de vie d'une femme retraitée	22,9	26,3	22,0	24,9				
Espérance de vie d'un homme non retraité	40,0	45,2	39,5	45,1				
Espérance de vie d'une femme non retraitée	42,3	47,0	41,5	46,9				

La durée moyenne pondérée des obligations à travers les régimes est comprise entre 9 et 22 ans.

Les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière se présentent de la manière suivante :

en millions de EUR	2013	2012 ⁽¹⁾
Actifs liés aux avantages à long terme du personnel	34,2	54,9
Engagements liés aux avantages à long terme du personnel	-27,2	-57,9
Déficit (-) / Surplus (+) net reconnu des régimes	7,0	-3,0
<i>dont: montant qui devrait être réglé dans les 12 mois</i>	-0,7	-0,7
<i>montant qui devrait être réglé dans plus de 12 mois</i>	7,7	-2,3

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

Les montants comptabilisés dans l'état de la situation financière s'analysent de la manière suivante :

en millions de EUR	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Régimes financés	Régimes non financés	Total	Régimes financés	Régimes non financés	Total
Valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies	-463,3	-4,4	-467,7	-424,5	-4,1	-428,6
Juste valeur des actifs des régimes	477,9	-	477,9	425,6	-	425,6
Plafonnement de l'actif	-3,2	-	-3,2	-	-	-
Déficit (-) / Surplus (+) net reconnu des régimes	11,4	-4,4	7,0	1,1	-4,1	-3,0

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

Le plafonnement de l'actif a trait au régime en vigueur au Canada et est la conséquence d'engagements en matière de besoins de financement au titre de services passés. Le législateur a promulgué une loi qui autorise l'employeur à utiliser une lettre de crédit pour couvrir les cotisations d'équilibre de solvabilité à concurrence de 15% du passif de solvabilité. L'intention d'utiliser une lettre de crédit n'est pas déterminante, c'est en revanche la faculté d'éviter l'exigence de solvabilité qui permet aux entités d'ignorer les cotisations d'équilibre de solvabilité telles que déterminées par l'interprétation IFRIC 14 «Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction». Cependant, les cotisations d'équilibre de solvabilité qui excèdent la limite doivent être incluses dans les calculs IFRIC 14, ce qui est le cas au 31 décembre 2013.

NOTE ANNEXE 20 : ACTIFS ET ENGAGEMENTS LIES AUX AVANTAGES À LONG TERME DU PERSONNEL (suite)

Les montants comptabilisés dans l'état du résultat global se présentent de la manière suivante :

en millions de EUR	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Régimes financés	Régimes non financés	Total	Régimes financés	Régimes non financés	Total
Rendement effectif diminué des produits d'intérêt sur les actifs des régimes, net des frais de gestion des actifs	40,4	-	40,4	30,4	-	30,4
Plafonnement de l'actif	-3,2	-	-3,2	-	-	-
Gains liés (+) / Pertes liées (-) à l'expérience sur les obligations des régimes	-10,6	-	-10,6	5,8	-	5,8
Gains dus (+) / Pertes dues (-) aux changements d'hypothèses financières	-21,8	-	-21,8	-23,2	-	-23,2
Gains dus (+) / Pertes dues (-) aux changements d'hypothèses démographiques	-2,3	-	-2,3	2,0	-	2,0
Gains actuariels (+) / Pertes actuarielles (-)	2,5	-	2,5	15,0	-	15,0

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

La juste valeur des actifs des régimes comprend les éléments suivants :

en millions de EUR	2013			2012		
	Cotés sur un marché actif	Autres	Total	Cotés sur un marché actif	Autres	Total
Instruments de capitaux propres	289,2	-	289,2	242,6	-	242,6
Obligations d'état	84,0	-	84,0	73,5	-	73,5
Obligations privées	62,8	-	62,8	62,4	-	62,4
Biens immobiliers	-	0,1	0,1	-	0,1	0,1
Autres actifs	4,9	36,9	41,8	4,3	42,7	47,0
Juste valeur des actifs des régimes	440,9	37,0	477,9	382,8	42,8	425,6

La juste valeur des actifs des régimes ne comporte aucun bien ou autre actif utilisé par le Groupe, ni aucun instrument financier du Groupe. Chaque instrument de capitaux propres et de dette est coté sur un marché actif et représente un placement bénéficiant d'une notation de crédit de bonne qualité. Les autres actifs sont principalement constitués de trésorerie et d'actifs d'assurance adossés à la position actif/passif (relatifs au régime en vigueur aux Pays-Bas).

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes se décomposent comme suit :

en millions de EUR	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Régimes financés	Régimes non financés	Total	Régimes financés	Régimes non financés	Total
Actifs des régimes au 1^{er} janvier	425,6	-	425,6	363,6	-	363,6
Produits d'intérêt sur les actifs des régimes	18,0	-	18,0	17,2	-	17,2
Cotisations payées par le Groupe	15,6	-	15,6	17,4	-	17,4
Cotisations payées par les employés	3,1	-	3,1	3,5	-	3,5
Prestations payées aux bénéficiaires	-10,1	-	-10,1	-10,7	-	-10,7
Rendement effectif diminué des produits d'intérêt sur les actifs des régimes	41,4	-	41,4	31,1	-	31,1
Frais de gestion des actifs	-1,0	-	-1,0	-0,7	-	-0,7
Frais administratifs	-1,5	-	-1,5	-1,8	-	-1,8
Ecart de conversion	-13,2	-	-13,2	6,0	-	6,0
Actifs des régimes au 31 décembre	477,9	-	477,9	425,6	-	425,6

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

NOTE ANNEXE 20 : ACTIFS ET ENGAGEMENTS LIES AUX AVANTAGES À LONG TERME DU PERSONNEL (suite)

Le rendement effectif des actifs des régimes est analysé ci-dessous :

en millions de EUR	2013	2012 ⁽¹⁾
Produit d'intérêt sur les actifs des régimes	18,0	17,2
Rendement effectif diminué des produits d'intérêt sur les actifs des régimes	41,4	31,1
Frais de gestion des actifs	-1,0	-0,7
Rendement effectif net des actifs des régimes	58,4	47,6

(1) Après retraitements (voir note annexe 2.2).

Les variations de la juste valeur des engagements en matière de prestations définies se décomposent comme suit :

en millions de EUR	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Régimes financés	Régimes non financés	Total	Régimes financés	Régimes non financés	Total
Obligations au titre des prestations définies au 1 ^{er} janvier avant retraitements	-424,5	-4,1	-428,6	-388,8	-3,4	-392,2
Retraitements	-	-	-	0,3	-	0,3
Obligations au titre des prestations définies au 1^{er} janvier après retraitements	-424,5	-4,1	-428,6	-388,5	-3,4	-391,9
Coût des services rendus	-8,4	-0,6	-9,0	-5,7	-1,4	-7,1
Charge d'intérêt sur les engagements en matière de retraite	-17,5	-	-17,5	-17,7	-0,1	-17,8
Cotisations payées par les employés	-3,1	-	-3,1	-3,5	-	-3,5
Coût des services passés	1,4	-	1,4	-	-	-
Prestations payées aux bénéficiaires	10,1	0,8	10,9	10,7	0,8	11,5
Gains liés (+) / Pertes liées (-) à l'expérience sur les obligations des régimes	-10,6	-	-10,6	5,6	-	5,6
Gains dus (+) / Pertes dues (-) aux changements d'hypothèses financières	-21,8	-	-21,8	-23,1	-	-23,1
Gains dus (+) / Pertes dues (-) aux changements d'hypothèses démographiques	-2,3	-	-2,3	2,0	-	2,0
Réductions et liquidations	0,5	-	0,5	1,1	-	1,1
Variations de périmètre	-	-0,5	-0,5	-	-	-
Ecarts de conversion	12,9	-	12,9	-5,4	-	-5,4
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	-463,3	-4,4	-467,7	-424,5	-4,1	-428,6

(1) Après retraitements (voir note annexe 2.2).

Les montants comptabilisés en compte de résultats sont les suivants :

en millions de EUR	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Régimes financés	Régimes non financés	Total	Régimes financés	Régimes non financés	Total
Coût des services rendus	-8,4	-0,6	-9,0	-5,7	-1,4	-7,1
Coût des services passés	1,4	-	1,4	-	-	-
Impact des réductions et liquidations	0,5	-	0,5	1,1	-	1,1
Frais administratifs	-1,5	-	-1,5	-1,8	-	-1,8
Charge opérationnelle au titre des régimes de retraite	-8,0	-0,6	-8,6	-6,4	-1,4	-7,8
Charge d'intérêt sur les engagements en matière de retraite	-17,5	-	-17,5	-17,7	-0,1	-17,8
Produit d'intérêt sur les actifs des régimes	18,0	-	18,0	17,2	-	17,2
Charge financière nette au titre des régimes de retraite	0,5	-	0,5	-0,5	-0,1	-0,6
Charge de l'exercice comptabilisée en compte de résultats	-7,5	-0,6	-8,1	-6,9	-1,5	-8,4

(1) Après retraitements (voir note annexe 2.2).

NOTE ANNEXE 20 : ACTIFS ET ENGAGEMENTS LIES AUX AVANTAGES À LONG TERME DU PERSONNEL (suite)

La meilleure estimation des cotisations qui devraient être versées aux régimes en 2014 s'élève à EUR 14 millions.

La valeur des engagements au titre de prestations définies est basée sur un ensemble d'hypothèses actuarielles (comprenant entre autres des hypothèses de mortalité, d'actualisation des paiements futurs, d'augmentations salariales, de rotation du personnel, etc.). Si ces hypothèses devaient changer dans le futur, la valeur des engagements pourrait augmenter. Les actifs des régimes à prestations définies constituent un portefeuille diversifié de placements, dont le rendement est appelé à varier au cours du temps. Si ce rendement était insuffisant, le déficit des régimes pourrait augmenter (l'excédent pourrait diminuer).

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle significative, reflétant l'impact qu'aurait sur l'engagement en matière de prestations définies un changement d'hypothèse actuarielle raisonnablement possible à la date de clôture. L'analyse de sensibilité ne s'applique qu'aux engagements en matière de prestations définies, et non au déficit net des régimes de retraites à prestations définies dans son ensemble. La détermination de ce dernier dépend de nombreux facteurs et notamment, en plus des hypothèses ci-dessous, de la juste valeur des actifs des régimes.

en millions de EUR	<i>[Augmentation] / Diminution des engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies au 31 décembre 2013</i>
Taux d'actualisation	
Augmentation de 50 points de base	47,6
Diminution de 50 points de base	-55,4
Taux de croissance des salaires	
Augmentation de 50 points de base	-7,8
Diminution de 50 points de base	7,7
Taux d'inflation	
Augmentation de 50 points de base	-12,4
Diminution de 50 points de base	12,3
Taux de croissance des prestations	
Augmentation de 50 points de base	-21,9
Diminution de 50 points de base	22,1
Espérance de vie	
Progression de l'espérance de vie d'une année	-14,1

L'analyse de sensibilité est basée sur le changement d'une seule hypothèse, toute autre hypothèse restant constante, afin d'éviter toute interdépendance entre hypothèses.

Il existe un régime de retraite légalement constitué en Belgique en tant que régime à cotisations définies. En raison de la législation en vigueur en Belgique, chaque régime à cotisations définies est assimilé à un régime à prestations définies selon les normes IFRS car l'employeur doit garantir un rendement minimum des cotisations salariales et patronales. En conséquence, le Groupe est exposé à un risque financier (obligation légale de payer les cotisations restantes si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour régler les prestations de retraite de son personnel). Le Groupe a procédé à l'estimation de l'impact potentiel et estime qu'il n'est pas significatif.

NOTE ANNEXE 21 : IMPOTS DIFFERES

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Les mouvements des actifs et passifs d'impôts différés au cours de l'exercice et de l'exercice précédent sont les suivants :

en millions de EUR	Réévaluations	Amortissements et réductions de valeur	Provisions	Dividendes	Pertes fiscales récupérables	Instruments financiers	Autres	Total
Passifs d'impôts différés (montants négatifs)								
Au 1er janvier 2012	-11,6	-17,8	-5,6	-1,5	-2,7	-8,5	2,1	-45,6
Crédit (Débit) en résultat	-1,6	-6,3	1,3	1,5	2,6	3,2	0,7	1,4
Crédit (Débit) en capitaux propres	-	-	0,5	-	-	-	-0,5	-
Autres variations	-	-0,2	-	-	-	-	-	-0,2
Écarts de conversion	-	1,6	-	-	-	-	0,1	1,7
Au 31 décembre 2012 ⁽¹⁾	-13,2	-22,7	-3,8	-	-0,1	-5,3	2,4	-42,7
Crédit (Débit) en résultat	-	-3,7	5,9	-1,0	0,1	3,4	-0,8	3,9
Crédit (Débit) en capitaux propres	-	-0,8	-	-	-	-	0,7	-0,1
Autres variations	-	-2,6	-	-	-	-	-	-2,6
Écarts de conversion	-	3,8	-0,6	-	-	-	-0,1	3,1
Au 31 décembre 2013	-13,2	-26,0	1,5	-1,0	-	-1,9	2,2	-38,4
Actifs d'impôts différés (montants positifs)								
Au 1er janvier 2012	-	-51,8	37,8	-	62,6	-	5,7	54,3
Crédit (Débit) en résultat	-	-25,2	34,2	-	-3,5	0,1	-1,5	4,1
Crédit (Débit) en capitaux propres	-	0,5	-3,4	-	-	-	-	-2,9
Autres variations	-	-	-	-	-0,5	-	-	-0,5
Écarts de conversion	-	-0,4	-0,8	-	-	-	-	-1,2
Au 31 décembre 2012 ⁽¹⁾	-	-76,9	67,8	-	58,6	0,1	4,2	53,8
Crédit (Débit) en résultat	-	-1,8	-16,3	-	11,9	-	0,4	-5,8
Crédit (Débit) en capitaux propres	-	-	-2,2	-	-	-	-	-2,2
Autres variations	-	-	-	-	-0,1	-	-	-0,1
Écarts de conversion	-	-	-1,9	-	-2,0	-	-0,2	-4,1
Au 31 décembre 2013	-	-78,7	47,4	-	68,4	0,1	4,4	41,6
Actif net (Passif net) d'impôts différés après compensation reconnu dans l'état consolidé de la situation financière:								
31 décembre 2012	-13,2	-99,6	64,0	-	58,5	-5,2	6,6	11,1
31 décembre 2013	-13,2	-104,7	48,9	-1,0	68,4	-1,8	6,6	3,2

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

Le montant net d'impôts différés comprend un actif net d'impôts différés de EUR 5,9 millions (2012 : EUR 8,5 millions) qui devrait s'inverser l'année suivante. Cependant, étant donné la faible prévisibilité des mouvements des impôts différés, ce montant net pourrait ne pas s'inverser comme prévu initialement.

À la date de clôture de l'exercice, le Groupe dispose de pertes et de crédits fiscaux inutilisés s'élevant à EUR 239,8 millions (2012 : EUR 218,2 millions), pouvant être utilisés contre des profits futurs, pour lesquels aucun actif d'impôts différés n'a été reconnu en raison du caractère imprévisible des profits futurs. Ceux-ci comprennent des pertes fiscales inutilisées de EUR 10,3 millions (2012 : EUR 4,2 millions) qui arriveront à échéance entre 2015 et 2032 (2012 : entre 2015 et 2028) et des crédits fiscaux inutilisés de EUR 36,8 millions (2012 : EUR 38,6 millions) qui arriveront à échéance entre 2017 et 2018 (2012 : entre 2017 et 2019). Les autres pertes peuvent être reportées indéfiniment.

Aucun impôt différé n'a été reconnu sur des différences temporelles déductibles d'un montant de EUR 5,7 millions (2012 : EUR 11,8 millions) en raison du caractère imprévisible des profits futurs.

NOTE ANNEXE 21 : IMPOTS DIFFERES (suite)

À la date de clôture de l'exercice, le montant total des différences temporelles liées aux participations dans les filiales, succursales, entreprises associées et coentreprises (provenant principalement de l'accumulation des réserves consolidées positives de ces entités), pour lesquelles des passifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés, s'élève à EUR 1.080,6 millions (2012 : EUR 1.019,0 millions). Aucun passif d'impôts différés n'a été reconnu pour ces différences, car le Groupe est en mesure de contrôler le moment où ces différences s'inverseront et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un horizon de temps prévisible. Il convient de noter que le renversement de ces différences temporelles, par exemple par voie de distribution de dividendes par les filiales à la société-mère, ne générera pas (ou quasiment pas) d'impôt exigible.

Les impôts différés actifs s'élèvent à EUR 41,6 millions (2012 : EUR 53,8 millions), dont l'utilisation dépend de bénéfices imposables futurs qui excéderaient les bénéfices générés par le renversement des différences temporelles existantes. La reconnaissance de ces actifs d'impôts différés est justifiée par des perspectives de bénéfices futurs.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il existe une probabilité suffisante qu'ils seront recouverts dans le futur. Le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés a été déterminé de manière prudente. Cependant, si les conditions de recouvrabilité ne devaient pas être satisfaites dans le futur, la valeur comptable actuelle des actifs d'impôts différés pourrait être réduite.

NOTE ANNEXE 22 : AUTRES CREANCES NON-COURANTES

Les autres créances non-courantes se composent de cautionnements et d'un prêt accordé à un actionnaire minoritaire de Belron. Le prêt accordé à un actionnaire minoritaire de Belron est intégralement garanti par un gage. Leur valeur comptable constitue une approximation de leur juste valeur. Le prêt accordé à un actionnaire minoritaire de Belron produit des intérêts fixés par rapport au taux EURIBOR, et les créances non-courantes ne produisent généralement pas de revenu d'intérêts. Ils devraient être recouverts dans plus de 12 mois.

NOTE ANNEXE 23 : STOCKS

en millions de EUR	2013	2012
Distribution automobile		
Véhicules	252,1	279,5
Pièces de rechange et accessoires	31,3	32,5
Autres	1,6	1,8
Sous-total	285,0	313,8
Vitrage de véhicules		
Vitrages et produits liés	254,3	247,7
Sous-total	254,3	247,7
GROUPE	539,3	561,5
<i>dont: éléments comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de vente</i>	<i>72,2</i>	<i>68,3</i>

Les éléments comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de vente comprennent principalement les véhicules vendus sous contrats de type «buy-back» qui sont maintenus dans l'état de la situation financière (ces contrats étant comptabilisés comme des contrats de location simple) jusqu'à leur revente ultérieure.

La valeur comptable des stocks devrait être recouverte dans les 12 mois.

NOTE ANNEXE 24 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Dans le secteur du vitrage de véhicules, les autres actifs financiers comprennent de la trésorerie non disponible relative à des acquisitions.

Les autres actifs financiers devraient être recouverts dans les 12 mois. Leur valeur comptable est égale à leur juste valeur.

en millions de EUR	2013	2012
Vitrage de véhicules - Trésorerie non disponible relative aux acquisitions	1,6	0,5
Autres actifs financiers	1,6	0,5

NOTE ANNEXE 25 : ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS EXIGIBLES

Les actifs (passifs) d'impôts exigibles devraient, dans une grande mesure, être récupérés (réglés) dans les 12 mois.

NOTE ANNEXE 26 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les clients et autres débiteurs se ventilent de la manière suivante :

en millions de EUR	2013			2012		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Clients - Valeur nette	125,0	174,6	299,6	107,3	176,5	283,8
Créances sur entités mises en équivalence	0,2	-	0,2	0,1	-	0,1
Autres créances	5,7	79,2	84,9	7,2	102,7	109,9
Clients et autres débiteurs	130,9	253,8	384,7	114,6	279,2	393,8

La valeur comptable des clients et autres débiteurs devrait être recouverte endéans les 12 mois. Cette valeur comptable constitue une approximation de la juste valeur de ces actifs, qui ne produisent pas d'intérêts.

Le Groupe est exposé au risque de crédit découlant de ses activités opérationnelles. Ces risques sont minimisés grâce à une analyse préalable de la solvabilité des clients et autres débiteurs et en évitant autant que possible la concentration sur quelques contreparties importantes. La solvabilité des contreparties importantes est systématiquement évaluée et des limites de crédit sont définies avant la prise de risque. Les termes de paiement sont en moyenne inférieurs à un mois, sauf si les pratiques locales sont différentes. Les postes clients sont suivis avec attention et sont recouverts en central dans le secteur de la distribution automobile, et au niveau de chaque pays dans le secteur du vitrage de véhicules.

Dans le secteur de la distribution automobile, la concentration sur les 10 premiers clients atteint 25,3% (2012 : 26,5%) et aucun client n'excède 9% (2012 : 10%). Certaines créances sont également couvertes par de l'assurance-crédit.

Dans le secteur du vitrage de véhicules, le risque de concentration sur créances est limité grâce à la diversité de la clientèle.

Les montants repris dans l'état de la situation financière sont présentés après réductions de valeur pour créances douteuses. De ce fait, l'exposition maximale au risque de crédit est reflétée par la valeur comptable des créances dans l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2013, les réductions de valeur pour créances douteuses s'élèvent à EUR 28,5 millions (2012 : EUR 24,3 millions).

La balance âgée des clients et autres débiteurs en souffrance mais non dépréciés se détaille comme suit :

en millions de EUR	2013	2012
Créances échues depuis moins de 3 mois	81,4	96,9
Créances échues depuis plus de 3 mois et moins de 6 mois	8,0	11,8
Créances échues depuis plus de 6 mois	5,9	5,6
Total	95,3	114,3

L'augmentation des réductions de valeur pour créances douteuses s'élève à EUR 5,0 millions comme indiqué en note annexe 5 (2012 : augmentation de EUR 3,3 millions).

NOTE ANNEXE 27 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont ventilés ci-dessous :

en millions de EUR	2013			2012		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Valeurs disponibles	159,1	36,5	195,6	93,0	38,7	131,7
Dépôts à court terme	4,0	-	4,0	50,0	-	50,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	163,1	36,5	199,6	143,0	38,7	181,7

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs générant des intérêts à des taux variables divers, fixés par rapport aux taux EONIA, LIBID ou équivalents. Leur valeur comptable est égale à leur juste valeur.

Les dépôts à court terme ont une échéance inférieure à un mois.

NOTE ANNEXE 28 : CAPITAUX PROPRES

La variation du capital représenté par les actions ordinaires est la suivante :

en millions de EUR, excepté le nombre d'actions présenté en unités	Nombre d'actions ordinaires	Capital représenté par les actions ordinaires
Au 1^{er} janvier 2012	55.302.620	160,0
Variation	-	-
Au 31 décembre 2012	55.302.620	160,0
Variation	-	-
Au 31 décembre 2013	55.302.620	160,0

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2010 avait décidé de diviser par dix les actions ordinaires et les parts bénéficiaires et de convertir les actions au porteur en actions nominatives ou dématérialisées. Toutes les actions ordinaires souscrites sont totalement libérées. Les actions ordinaires sont sans mention de valeur nominale. Chacune des actions ordinaires confère un droit de vote.

Les 5.000.000 parts bénéficiaires nominatives ne sont pas représentatives du capital. Chaque part bénéficiaire confère un droit de vote et donne droit à un dividende égal à un huitième du dividende d'une action ordinaire.

Les actions propres sont détenues par la société-mère et par ses filiales de la manière suivante :

en millions de EUR, excepté le nombre d'actions présenté en unités	31/12/2013		31/12/2012	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Actions propres détenues par la société-mère	866.015	23,5	914.833	22,6
Actions propres détenues par les filiales	-	-	-	-
Actions propres détenues	866.015	23,5	914.833	22,6

Les actions propres sont détenues pour couvrir les plans d'options sur actions mis en place par la société-mère depuis 1999 (voir note annexe 36).

Le 28 mai 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire avait renouvelé l'autorisation au Conseil d'administration, pour une durée de 5 ans, renouvelable, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant maximum de EUR 60 millions par apport en numéraire ou en nature ou par incorporation de réserves disponibles ou indisponibles ou de primes d'émission, avec ou sans création de nouvelles parts sociales, privilégiées ou non, avec ou sans droit de vote, avec ou sans droit de souscription, avec la possibilité de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées. La même Assemblée avait également autorisé le Conseil d'administration à acquérir des actions propres, pour une durée de 5 ans, à concurrence d'un maximum de 10% des actions ordinaires souscrites.

NOTE ANNEXE 28 : CAPITAUX PROPRES (suite)

Les parts nominatives non entièrement libérées ne peuvent être transférées, si ce n'est en vertu d'une autorisation spéciale du Conseil d'administration pour chaque cession et au profit d'un cessionnaire agréé par lui (art. 7 des Statuts). Les parts bénéficiaires ne peuvent être cédées, si ce n'est de l'accord de la majorité des membres composant le Conseil d'administration et au profit d'un cessionnaire agréé par ses membres (art. 8 des Statuts).

Au niveau de la gestion du capital, les objectifs du Groupe sont de permettre à chacune de ses activités de se poursuivre sur une base de continuité d'exploitation et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital. Le Groupe contrôle l'adéquation du capital au niveau de chaque secteur d'activité grâce à plusieurs ratios adaptés à leurs activités spécifiques. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, chaque secteur d'activité peut ajuster le montant des dividendes payés aux actionnaires, restituer le capital aux actionnaires, émettre des actions ou vendre des avoirs afin de diminuer la dette, tout en tenant compte de l'existence d'actionnaires ne détenant pas le contrôle.

Actionnaires détenant le contrôle selon la déclaration de transparence datée du 2 novembre 2011, et l'information datée du 29 août 2013 relative à la fin de l'action de concert entre s.a. Cobepa et respectivement le groupe Nayarit et le groupe SPDG.	Parts sociales		Parts bénéficiaires		Total des droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
s.a. de Participations et de Gestion, Bruxelles	10.322.060	18,66%	-	-	10.322.060	17,12%
Reptid Commercial Corporation, Dover, Delaware	2.025.320	3,66%	-	-	2.025.320	3,36%
Mme Catheline Périer-D'Ieteren	1.529.900	2,77%	1.250.000	25,00%	2.779.900	4,61%
M. Olivier Périer	10.000	0,02%	-	-	10.000	0,02%
Les quatre personnes ci-dessus (collectivement «groupe SPDG») sont liées.	13.887.280	25,11%	1.250.000	25,00%	15.137.280	25,10%
Nayarit Participations s.c.a., Bruxelles	17.217.830	31,13%	-	-	17.217.830	28,55%
M. Roland D'Ieteren	466.190	0,84%	3.750.000	75,00%	4.216.190	6,99%
M. Nicolas D'Ieteren	10.000	0,02%	-	-	10.000	0,02%
Les trois personnes ci-dessus (collectivement «groupe Nayarit») sont liées.	17.694.020	31,99%	3.750.000	75,00%	21.444.020	35,56%
Les personnes référencées comme groupe SPDG et groupe Nayarit agissent de concert.						

Autres actionnaires importants selon la déclaration de transparence datée du 24 juin 2013.	Parts sociales		Parts bénéficiaires		Total des droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
MFS Investment Management, Boston, Etats-Unis	3.036.909	5,49%	-	-	3.036.909	5,04%

Le Conseil d'administration a proposé la distribution d'un dividende brut de EUR 0,80 par action (2012 : EUR 0,80 par action), soit un dividende total de EUR 44,0 millions (2012 : EUR 44,0 millions).

NOTE ANNEXE 29 : PROVISIONS

Les passifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont analysés en note annexe 20. Les autres provisions, courantes ou non-courantes, sont analysées ci-dessous.

Les principales catégories de provisions sont les suivantes :

en millions de EUR	2013			2012		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Provisions non-courantes						
Provisions relatives aux concessionnaires	10,5	-	10,5	14,1	-	14,1
Garanties	4,9	-	4,9	4,8	-	4,8
Autres provisions non-courantes	5,1	5,8	10,9	6,1	0,6	6,7
Sous-total	20,5	5,8	26,3	25,0	0,6	25,6
Provisions courantes						
Autres provisions courantes	-	3,5	3,5	-	6,5	6,5
Sous-total	-	3,5	3,5	-	6,5	6,5
Total des provisions	20,5	9,3	29,8	25,0	7,1	32,1

La variation des provisions est présentée ci-dessous pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2013 :

en millions de EUR	Provisions relatives aux concessionnaires	Garanties	Autres provisions non-courantes	Autres provisions courantes	Total
Au 1er janvier 2013	14,1	4,8	6,7	6,5	32,1
Dotations de l'exercice	0,4	0,2	6,6	7,3	14,5
Utilisations de l'exercice	-3,5	-	-2,0	-10,4	-15,9
Reprises de l'exercice	-0,5	-0,1	-0,7	-	-1,3
Transferts de l'exercice	-	-	0,3	0,3	0,6
Ecart de conversion	-	-	-	-0,2	-0,2
Au 31 décembre 2013	10,5	4,9	10,9	3,5	29,8

Étant donné que l'échéancier des flux de trésorerie relatifs aux provisions est en grande partie incertain, la plupart des provisions sont considérées comme des passifs non-courants. Les provisions courantes devraient être utilisées dans les 12 mois.

Les provisions relatives aux concessionnaires proviennent de l'amélioration permanente des réseaux de distribution.

Dans le secteur de la distribution automobile, les provisions pour garanties sont relatives aux coûts des services offerts aux acheteurs de nouveaux véhicules, tels que la garantie de mobilité.

Les autres provisions courantes et non-courantes couvrent principalement :

- Des réorganisations et des indemnités de fin de contrats qui devraient se matérialiser dans les prochaines années ;
- Des frais environnementaux ou de remise en état de biens immobiliers détenus sous contrats de location simple ;
- Des provisions pour locaux inoccupés ;
- Les contentieux survenant dans le cadre normal des activités, qui devraient se clôturer dans les prochaines années. Après consultation juridique, l'issue de ces contentieux ne devrait pas générer de perte importante supérieure aux montants provisionnés au 31 décembre 2013 ;
- La provision pour le nouveau plan d'incitation à long terme du management mis en place en 2013 dans le secteur du vitrage de véhicules. Le règlement de ce plan est attendu en 2015.

NOTE ANNEXE 30 : EMPRUNTS

Les emprunts sont ventilés comme suit :

en millions de EUR	2013			2012		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Emprunts non-courants						
Emprunts obligataires	100,0	-	100,0	249,9	-	249,9
Dettes de location-financement	-	21,3	21,3	-	27,1	27,1
Dettes bancaires et autres	2,9	13,1	16,0	1,5	62,8	64,3
Placements privés	-	555,7	555,7	-	459,9	459,9
Sous-total des emprunts non-courants	102,9	590,1	693,0	251,4	549,8	801,2
Emprunts courants						
Emprunts obligataires	150,0	-	150,0	-	-	-
Dettes de location-financement	-	19,2	19,2	-	21,6	21,6
Dettes bancaires et autres	1,9	12,7	14,6	2,1	85,5	87,6
Placements privés	-	146,2	146,2	-	-	-
Financement intra-groupe	-	-	-	-130,0	130,0	-
Sous-total des emprunts courants	151,9	178,1	330,0	-127,9	237,1	109,2
TOTAL DES EMPRUNTS	254,8	768,2	1.023,0	123,5	786,9	910,4

Le Groupe émet des emprunts obligataires via la société-mère et via sa filiale à 100% D'Ieteren Trading b.v. Les emprunts obligataires en circulation au 31 décembre, dans le secteur de la distribution automobile uniquement, sont les suivants :

	2013				2012			
	Date d'émission	Principal (en millions de EUR)	Échéance	Taux fixe	Date d'émission	Principal (en millions de EUR)	Échéance	Taux fixe
	Juillet 2005	100,0	2015	4,25%	Juillet 2005	100,0	2015	4,25%
	Décembre 2009	150,0	2014	5,50%	Décembre 2009	150,0	2014	5,50%
Total		250,0				250,0		

Le coût moyen pondéré des emprunts obligataires s'élève à 5,1% en 2013 (2012 : 5,1%).

Les dettes de location-financement sont détaillées ci-dessous :

en millions de EUR	2013		2012	
	Paiements minimaux	Valeur actuelle des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actuelle des paiements minimaux
A moins d'un an	19,7	19,2	22,1	21,6
Entre un et cinq ans	14,0	12,7	28,7	26,6
A plus de cinq ans	9,7	8,6	0,7	0,5
Sous-total	43,4	40,5	51,5	48,7
Moins: charges financières futures	-2,9		-2,8	
Valeur actuelle des dettes de location-financement	40,5		48,7	

A la clôture, les dettes de location-financement concernent uniquement le secteur du vitrage de véhicules. Les dettes de location-financement du Groupe sont sécurisées par le fait que les bailleurs conservent la propriété des biens loués.

Les dettes bancaires et autres représentent principalement les emprunts bancaires non syndiqués (dans le secteur de la distribution automobile) et syndiqués (dans le secteur du vitrage de véhicules), ainsi que les découverts bancaires. Le coût moyen pondéré de ces emprunts varie en 2013 de 1,3% à 21,5% (2012 : de 1,2% à 20,6%) en fonction de la devise de l'emprunt et du secteur dans lequel il est situé.

NOTE ANNEXE 30 : EMPRUNTS (suite)

Dans le secteur du vitrage de véhicules, les placements privés représentent les montants suivants, à charge de Belron Finance Limited, filiale à 100% de Belron :

	Taux d'intérêts	Devise	2013		2012	
			Principal (en millions)	Échéance	Principal (en millions)	Échéance
Série A (avril 2007)	5,68%	USD	200,0	2014	200,0	2014
Série B (avril 2007)	5,80%	USD	125,0	2017	125,0	2017
Série C (avril 2007)	5,94%	GBP	20,0	2017	20,0	2017
Série A (mars 2011)	4,51%	USD	50,0	2018	50,0	2018
Série B (mars 2011)	5,13%	USD	100,0	2021	100,0	2021
Série C (mars 2011)	5,25%	USD	100,0	2023	100,0	2023
Série A (août 2013)	3,04%	EUR	75,0	2020	-	-
Série B (septembre 2013)	3,93%	USD	135,0	2020	-	-
Série C (septembre 2013)	4,33%	USD	21,0	2022	-	-
Série D (septembre 2013)	4,50%	USD	71,0	2023	-	-
Série E (septembre 2013)	4,65%	USD	23,0	2025	-	-

Le Groupe dispose d'un programme de billets de trésorerie en Belgique (EUR 300,0 millions ; 2012 : EUR 300,0 millions), via s.a. D'leteren Treasury n.v., une filiale à 100% de la société-mère. Ce programme est garanti par la société-mère. Le coût moyen pondéré des montants émis est nul en 2013 et en 2012 en raison de sa non-utilisation. Des émissions à moyen terme («medium term notes» ou «MTN») peuvent se faire via ce programme.

En 2012, les financements intra-groupe représentaient des montants prêtés par le secteur de la distribution automobile au secteur du vitrage de véhicules, aux conditions de marché. Ces prêts ont été remboursés par le secteur du vitrage de véhicules au cours de l'exercice à l'occasion de son refinancement (nouveaux placements privés émis en août et septembre 2013 – voir ci-dessus).

Les emprunts non-courants arrivent à échéance dans plus d'un an selon l'échéancier ci-dessous :

en millions de EUR	2013	2012
Entre un et cinq ans	288,1	610,7
A plus de cinq ans	404,9	190,5
Emprunts non-courants	693,0	801,2

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt se présente comme suit à la date de clôture (avant prise en compte des dérivés) :

en millions de EUR	2013	2012
Moins d'un an	345,0	109,2
Entre un et cinq ans	273,1	610,7
A plus de cinq ans	404,9	190,5
Emprunts	1.023,0	910,4

NOTE ANNEXE 30 : EMPRUNTS (suite)

La ventilation des emprunts par devise et par type de taux d'intérêt est présentée ci-dessous :

en millions de EUR Devises	2013			2012		
	Taux fixes	Taux variables	Total	Taux fixes	Taux variables	Total
EUR	328,7	90,0	418,7	257,3	213,0	470,3
GBP	24,0	-	24,0	24,6	-	24,6
USD	562,5	11,9	574,4	399,4	9,2	408,6
Autres	4,2	1,7	5,9	5,2	1,7	6,9
Total	919,4	103,6	1.023,0	686,5	223,9	910,4

Après effets des dérivés relatifs aux emprunts, la ventilation des emprunts par devise et par type de taux d'intérêt devient :

en millions de EUR Devises	2013			2012		
	Taux fixes	Taux variables	Total	Taux fixes	Taux variables	Total
EUR	243,7	101,9	345,6	390,1	4,5	394,6
GBP	24,0	-	24,0	24,6	-	24,6
USD	635,6	11,9	647,5	475,1	9,2	484,3
Autres	4,2	1,7	5,9	5,2	1,7	6,9
Total	907,5	115,5	1.023,0	895,0	15,4	910,4

Les emprunts à taux variables portent intérêts à divers taux, fixés par rapport à EURIBOR ou équivalent. La fourchette des taux applicables aux emprunts à taux fixes existants est la suivante :

Devises	2013		2012	
	Min.	Max.	Min.	Max.
EUR	1,3%	6,8%	1,9%	6,8%
GBP	5,9%	19,0%	5,9%	5,9%
USD	2,9%	6,8%	1,2%	6,5%
Autres	2,4%	21,5%	3,3%	20,6%

La valeur comptable des emprunts courants constitue une approximation de leur juste valeur, à l'exception des placements privés venant à échéance en 2014 (secteur du vitrage de véhicules : valeur comptable de EUR 146,2 millions ; juste valeur de EUR 177,7 millions) et des emprunts obligataires venant à échéance en 2014 (secteur de la distribution automobile : valeur comptable de EUR 150,0 millions ; juste valeur de EUR 155,1 millions).

NOTE ANNEXE 30 : EMPRUNTS (suite)

La juste valeur des emprunts non-courants est présentée ci-dessous :

en millions de EUR	2013		2012	
	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur comptable</i>
Emprunts obligataires	102,2	100,0	259,0	249,9
Dettes de location-financement	21,3	21,3	27,1	27,1
Dettes bancaires, placements privés et autres dettes	601,1	571,7	530,8	524,2
Emprunts non-courants	724,6	693,0	816,9	801,2

La juste valeur des emprunts obligataires découle de leur valeur de marché. La juste valeur des autres emprunts découle de leur valeur de marché ou, si cette dernière n'est pas disponible, est estimée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs, sur base du taux d'intérêt du marché applicable au Groupe pour des instruments similaires. Voir en note annexe 37 la hiérarchie des justes valeurs.

Certains emprunts du Groupe font l'objet de ratios financiers.

NOTE ANNEXE 31 : DETTE NETTE

La dette nette est un indicateur non défini par les normes IFRS. Le Groupe ne présente pas le concept de dette nette comme une alternative aux indicateurs financiers définis par les normes IFRS. Le Groupe utilise le concept de dette nette pour évaluer son endettement. La dette nette est définie comme la somme des emprunts diminuée de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des investissements en actifs non-courants et courants. La dette nette n'incorpore pas la juste valeur des dérivés liés à l'endettement. Les emprunts couverts (c'est-à-dire ceux pour lesquels la comptabilité de couverture définie par IAS 39 est appliquée) sont convertis aux taux de change fixés par les «cross currency swaps». Les autres emprunts sont convertis aux taux de change de clôture.

en millions de EUR	Notes annexes	31 DÉCEMBRE 2013			31 DÉCEMBRE 2012		
		<i>Distribu- tion automobile</i>	<i>Vitrage de véhicules</i>	<i>Groupe</i>	<i>Distribu- tion automobile</i>	<i>Vitrage de véhicules</i>	<i>Groupe</i>
Emprunts non-courants		102,9	590,1	693,0	251,4	549,8	801,2
Emprunts courants		151,9	178,1	330,0	2,1	107,1	109,2
Financement intra-groupe		-	-	-	-130,0	130,0	-
Dette brute		254,8	768,2	1.023,0	123,5	786,9	910,4
Moins: trésorerie et équivalents de trésorerie	27	-163,1	-36,5	-199,6	-143,0	-38,7	-181,7
Moins: placements détenus jusqu'à l'échéance	14	-298,1	-	-298,1	-211,7	-	-211,7
Moins: autres créances non-courantes	22	-20,0	-	-20,0	-20,0	-	-20,0
Moins: autres créances courantes		-	-	-	-	-5,7	-5,7
Dette nette		-226,4	731,7	505,3	-251,2	742,5	491,3

NOTE ANNEXE 32 : OPTIONS DE VENTE ACCORDEES AUX ACTIONNAIRES NE DETENANT PAS LE CONTROLE

Transaction avec un actionnaire ne détenant pas le contrôle

En mars 2013, la société-mère a annoncé qu'elle avait augmenté sa participation dans le capital de Belron de 2,12%, la portant à 94,85%, à la suite de l'exercice de son option de vente par un membre senior non-exécutif de la famille fondatrice de Belron, conformément aux accords d'actionnaires, pour un montant de EUR 39,1 millions. Le règlement a été effectué en avril 2013.

Options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle

Le Groupe s'est engagé vis-à-vis des actionnaires ne détenant pas le contrôle de Belron à acquérir leurs parts dans cette société (5,15% après prise en compte de la transaction susmentionnée réalisée en mars 2013) si ceux-ci exerçaient leurs options de vente. Le prix d'exercice des options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle est comptabilisé parmi les dettes financières dans l'état consolidé de la situation financière.

Pour les options de vente accordées avant le 1^{er} janvier 2010 aux actionnaires ne détenant pas le contrôle, le goodwill est ajusté en fin d'exercice afin de refléter la variation du prix d'exercice des options et de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle y relatifs. Ce traitement reflète la réalité économique de la transaction et n'a pas d'impact sur le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société-mère.

Pour les options de vente accordées après le 1^{er} janvier 2010 aux actionnaires ne détenant pas le contrôle, la différence entre la contrepartie reçue et le prix d'exercice des options accordées est initialement comptabilisée dans les capitaux propres part du Groupe. A chaque clôture, le réajustement de la dette financière résultant de ces options est comptabilisé dans le compte de résultats consolidé comme réajustement de valeur dans les charges financières nettes.

Au 31 décembre 2013, le prix d'exercice de toutes les options accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle (options de vente associées à des options d'achat exerçables jusqu'en 2024) s'élève à EUR 89,0 millions (2012 : EUR 134,1 millions).

Pour les options de vente accordées avant le 1^{er} janvier 2010, la différence entre le prix d'exercice des options et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle (EUR 31,3 millions au 31 décembre 2013) est présentée comme goodwill additionnel (EUR 40,4 millions au 31 décembre 2013).

Pour les options de vente accordées après le 1^{er} janvier 2010, le réajustement à la clôture de la dette financière afférente à ces options s'élève à EUR 1,1 million et a été comptabilisé dans le compte de résultats consolidé comme produit de réajustement de valeur dans les charges financières nettes (voir note annexe 9).

Le prix d'exercice des options de vente tient compte de la rentabilité future estimée de Belron. Si ces estimations devaient changer, la valeur des options de vente reprise dans l'état de la situation financière devrait être adaptée, avec des impacts sur le goodwill y afférent et les charges financières nettes.

La valeur comptable des options de vente accordées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle constitue une approximation de leur juste valeur.

NOTE ANNEXE 33 : AUTRES DETTES NON-COURANTES

Les autres dettes non-courantes regroupent les paiements différés relatifs aux acquisitions (2013 : EUR 9,6 millions ; 2012 : EUR 5,2 millions) et les autres dettes (2013 : EUR 9,4 millions ; 2012 : EUR 9,9 millions), ne portant pas intérêts et remboursables après plus de 12 mois. Leur valeur comptable constitue une approximation de leur juste valeur.

NOTE ANNEXE 34 : FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Les fournisseurs et autres créditeurs sont ventilés ci-dessous :

en millions de EUR	2013			2012		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
Fournisseurs	65,5	128,1	193,6	77,2	116,4	193,6
Charges à imputer et produits à reporter	38,4	8,4	46,8	38,1	5,5	43,6
Impôts non liés au résultat	1,3	13,8	15,1	2,7	57,6	60,3
Paiements différés relatifs aux acquisitions	-	6,9	6,9	-	13,9	13,9
Autres créditeurs	44,1	263,1	307,2	38,1	240,3	278,4
Fournisseurs et autres créditeurs	149,3	420,3	569,6	156,1	433,7	589,8

Les dettes fournisseurs et vis-à-vis des autres créditeurs devraient être réglées dans les 12 mois. Leur valeur comptable constitue une approximation de leur juste valeur.

NOTE ANNEXE 35 : FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel sont analysés ci-dessous :

en millions de EUR	2013			2012 ⁽¹⁾		
	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe	Distribution automobile	Vitrage de véhicules	Groupe
<i>Charges de pension au titre de régimes à contributions définies</i>	-5,4	-15,5	-20,9	-4,6	-15,0	-19,6
<i>Charges de pension au titre de régimes à prestations définies (voir note annexe 20)</i>	-0,7	-7,9	-8,6	-1,7	-6,1	-7,8
Charge totale de pension	-6,1	-23,4	-29,5	-6,3	-21,1	-27,4
Salaires et sécurité sociale	-130,5	-1.062,6	-1.193,1	-128,5	-984,2	-1.112,7
Paiements fondés sur des actions: réglés en instruments de capitaux propres	-1,6	-	-1,6	-1,8	-	-1,8
Total des frais de personnel	-138,2	-1.086,0	-1.224,2	-136,6	-1.005,3	-1.141,9
<i>dont: éléments courants</i>	<i>-138,0</i>	<i>-1.086,0</i>	<i>-1.224,0</i>	<i>-136,6</i>	<i>-1.005,3</i>	<i>-1.141,9</i>
<i>éléments inhabituels</i>	<i>-0,2</i>	<i>-</i>	<i>-0,2</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

(1) Après retraitement (voir note annexe 2.2).

Les frais mentionnés ci-dessus comprennent les montants comptabilisés respectivement en 2013 (dotation de EUR 5,0 millions) et 2012 (reprise de EUR 24,5 millions) relatives aux plans d'incitation à long terme du management du secteur du vitrage de véhicules.

Les effectifs (en équivalents temps plein moyens) sont les suivants :

	2013	2012
Distribution automobile	1.601	1.587
Vitrage de véhicules	25.645	24.200
Groupe	27.246	25.787

NOTE ANNEXE 36 : PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Il existe dans le Groupe un plan de paiements fondé sur des actions. Depuis 1999, des options sur actions ont été accordées aux directeurs et cadres du secteur de la distribution automobile, dans le cadre de la loi du 26 mars 1999. L'action sous-jacente est l'action ordinaire de s.a. D'leteren n.v.

Les options en cours ont les caractéristiques suivantes :

Date d'octroi	Nombre d'options (en unités)		Prix d'exercice	Périodes d'exercice	
	2013	2012		du	au
2013	65.250	-	34,99	1/01/2017	24/11/2023
2013	89.361	-	34,23	1/01/2017	18/03/2023
2012	79.100	79.100	36,45	1/01/2016	14/10/2022
2011	217.814	217.814	35,00	1/01/2015	22/12/2021
2010	81.350	81.350	39,60	1/01/2014	3/10/2020
2009	91.690	107.850	24,00	1/01/2013	27/10/2019
2008	61.060	102.040	12,10	1/01/2012	5/11/2018
2007	64.480	69.660	26,40	1/01/2011	2/12/2022
2006	37.600	39.400	26,60	1/01/2010	27/11/2021
2005	33.600	43.250	20,90	1/01/2009	6/11/2020
2004	9.650	27.450	14,20	1/01/2008	28/11/2019
2003	6.700	25.700	16,34	1/01/2007	16/11/2018
2002	14.400	30.300	11,60	1/01/2006	13/10/2015
2001	7.950	13.850	13,30	1/01/2005	25/10/2014
2000	-	21.050	26,70	1/01/2004	25/09/2013
Total	860.005	858.814			

La totalité des options en cours sont couvertes par des actions propres (voir note annexe 28).

La variation des options en cours s'explique de la manière suivante :

	Nombre d'options (en unités)		Prix d'exercice moyen pondéré (en EUR)	
	2013	2012	2013	2012
Options en cours au début de l'exercice	858.814	846.129	27,07	26,17
Octroyées au cours de l'exercice	154.611	79.100	34,55	36,45
Perdues au cours de l'exercice	-8.350	-29.125	26,70	37,50
Exercées au cours de l'exercice	-145.070	-37.290	16,79	18,29
Options en cours à la clôture de l'exercice	860.005	858.814	30,15	27,07
<i>dont: options exerçables à la clôture de l'exercice</i>	<i>327.130</i>	<i>480.550</i>	<i>20,98</i>	<i>19,81</i>

En 2013, une grande partie des options a été exercée au cours du troisième trimestre de l'exercice. Le cours moyen de l'action au cours de l'exercice s'est élevé à EUR 34,39 (2012 : EUR 34,98). Les options perdues durant l'exercice correspondent aux options initialement octroyées en 2000 qui sont arrivées à échéance en septembre 2013.

La moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle résiduelle des options en cours à la fin de la période est la suivante :

	Nombre d'années
31 décembre 2013	7,6
31 décembre 2012	7,6

NOTE ANNEXE 36 : PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS (suite)

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » requiert que la juste valeur de toutes les options octroyées après le 7 novembre 2002 soit prise en résultat. La juste valeur des options doit être déterminée à chaque date d'octroi.

Les hypothèses pour les octrois de 2013 et de 2012 sont les suivantes :

	2013		2012
Nombre de travailleurs	4	128	161
Cours de l'action au comptant (en EUR)	36,33	34,08	37,44
Prix de levée des options (en EUR)	34,23	34,99	36,45
Période d'acquisition des droits (en années)	3,0	3,0	3,0
Durée de vie attendue des options (en années)	6,5	6,5	6,5
Volatilité attendue (en %)	28%	24%	31%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	1,62%	1,96%	1,66%
Dividende attendu (en EUR)	0,800	0,700	0,800
Taux de rotation attendu du personnel (en %)	0%	0%	0%
Moyenne pondérée de la juste valeur des options (en EUR)	9,51	8,29	10,49

La volatilité et les dividendes attendus ont été fournis par un expert indépendant. Le taux d'intérêt sans risque est basé sur les taux zéro-coupon d'une durée équivalente à celle des options accordées.

NOTE ANNEXE 37 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les politiques de trésorerie du Groupe visent à assurer un accès permanent à des liquidités suffisantes ainsi qu'à suivre et à minimiser les risques de taux et de change. Celles-ci sont résumées ci-après :

Risque de liquidité

Chaque secteur d'activité du Groupe veille à ce que ses besoins de financement, estimés sur base de projections à long terme, soient couverts par des engagements de financement suffisants et pour un minimum de douze mois. Chaque secteur d'activité gère ses financements et les complète par différentes sources de financement non confirmées (lignes de crédit court terme, programmes de billets de trésorerie).

Les financements long-terme consistent principalement en :

- pour le secteur du vitrage de véhicules : crédits syndiqués et placements privés ;
- pour le secteur de la distribution automobile : emprunts obligataires publics et lignes de crédit bancaires bilatérales.

Le programme de titrisation des activités de location long-terme a été entièrement remboursé au début de l'année 2012 lors de l'apport de D'Ieteren Lease à Volkswagen D'Ieteren Finance, une coentreprise créée par le Groupe et par Volkswagen Financial Services (une filiale du groupe Volkswagen). Le financement de la dette a été repris par cette dernière.

Les dates de remboursement sont échelonnées le plus uniformément possible et les sources de financement sont diversifiées afin de minimiser les risques de refinancement (délais et marchés) et leurs coûts associés (risque de marge de crédit).

Afin de minimiser les besoins bruts de financement et les coûts de liquidité, les secteurs de la distribution automobile et du vitrage de véhicules ont recours à des techniques de centralisation de la trésorerie quand cela est jugé opportun.

NOTE ANNEXE 37 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et des actifs et passifs financiers dérivés à la date de clôture sont analysés comme suit :

en millions de EUR	Échéant dans l'année		Échéant entre un et cinq ans		Échéant à plus de cinq ans		Total	
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
Au 31 décembre 2013								
Emprunts								
Emprunts obligataires publics	150,0	8,3	100,0	4,3	-	-	250,0	12,6
Dettes de location-financement	19,2	0,5	21,3	2,4	-	-	40,5	2,9
Autres emprunts et placements privés	162,0	28,8	168,3	91,6	405,2	54,1	735,5	174,5
Total	331,2	37,6	289,6	98,3	405,2	54,1	1.026,0	190,0
Fournisseurs et autres créiteurs								
	569,6	-	-	-	-	-	569,6	-
Instruments financiers dérivés								
Contrats dérivés - montants reçus	-110,5	-8,6	-	-20,4	-73,1	-17,9	-183,6	-46,9
Contrats dérivés - montants payés	111,2	4,8	-	12,6	80,3	12,6	191,5	30,0
Total	901,5	33,8	289,6	90,5	412,4	48,8	1.603,5	173,1
Au 31 décembre 2012								
Emprunts								
Emprunts obligataires publics	-	12,5	250,0	16,8	-	-	250,0	29,3
Dettes de location-financement	21,6	0,4	26,6	2,2	0,5	0,1	48,7	2,7
Autres emprunts et placements privés	88,5	27,9	336,2	66,9	190,2	34,1	614,9	128,9
Total	110,1	40,8	612,8	85,9	190,7	34,2	913,6	160,9
Fournisseurs et autres créiteurs								
	589,9	-	-	-	-	-	589,9	-
Instruments financiers dérivés								
Contrats dérivés - montants reçus	-86,7	-8,6	-	-24,2	-75,7	-21,9	-162,4	-54,7
Contrats dérivés - montants payés	87,2	6,3	-	14,1	80,3	14,9	167,5	35,3
Total	700,5	38,5	612,8	75,8	195,3	27,2	1.508,6	141,5

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe veille à limiter l'impact des mouvements de taux d'intérêt défavorables sur ses résultats financiers courants, en particulier sur les douze prochains mois. Pour gérer son exposition aux taux d'intérêt, le Groupe utilise principalement des «forward rate agreements», des swaps de taux d'intérêt, des caps et des floors. Chaque secteur d'activité détermine lui-même son pourcentage minimum de couverture, qui est compris entre 50% et 100% pour la période jusqu'à douze mois et se réduit progressivement au cours du temps. L'horizon typique de couverture dans son ensemble est de 3 ans. Les couvertures ou l'endettement à taux fixe au-delà de 5 ans sont inhabituels.

Toutes autres choses étant égales par ailleurs, une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait augmenté/diminué les capitaux propres et le résultat des activités poursuivies de la façon suivante :

en millions de EUR	Résultat des activités poursuivies		Réserves de couverture des flux de trésorerie	
	1% d'augmentation	1% de diminution	1% d'augmentation	1% de diminution
31 décembre 2013	1,5	-2,0	-	-
31 décembre 2012	0,7	-1,6	-	-

NOTE ANNEXE 37 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de change

L'objectif du Groupe est de protéger ses flux de trésorerie, ses opérations commerciales et ses investissements nets dans le cadre d'opérations à l'étranger d'une volatilité potentiellement importante des marchés de change en couvrant chaque exposition significative en devise étrangère, c'est-à-dire supérieure à un million d'euros.

Les investissements en dehors de la zone euro créent une exposition aux risques de change. Ceux-ci sont minimisés principalement en créant des dettes libellées dans la même devise que les flux de trésorerie générés par les actifs correspondants. Pour compléter ces couvertures naturelles, le Groupe utilise des instruments financiers tels que des contrats de change à terme, des swaps, des options simples de change et, le cas échéant, des «cross currency swaps». Les niveaux de couverture sont revus périodiquement en fonction des conditions de marché et chaque fois qu'un actif significatif est acheté ou vendu.

Toutes autres choses étant égales par ailleurs, une appréciation/dépréciation de 10 pourcents de l'euro par rapport aux devises ci-dessous au 31 décembre aurait augmenté/diminué les capitaux propres et le résultat des activités poursuivies, dans les proportions suivantes :

en millions de EUR	Résultat des activités poursuivies		Capitaux propres	
	10% d'appréciation	10% de dépréciation	10% d'appréciation	10% de dépréciation
31 décembre 2013				
EUR/GBP	0,1	-0,1	-9,4	11,5
EUR/USD	1,6	-2,0	-0,5	0,6
31 décembre 2012				
EUR/GBP	0,1	-0,1	-9,3	11,4
EUR/USD	1,2	-1,5	-0,5	0,7

Risque de contrepartie

Les limites d'exposition au risque de contreparties financières sont fixées eu égard aux dérivés et aux dépôts de trésorerie en termes de montants et de durée. Ces transactions sont réalisées avec un nombre limité de banques prédéterminées sur base de leurs notations de crédit publiées et contrôlées au minimum une fois par an. La notation minimale requise est A- (Standard and Poor's). Des limites de durée d'exposition par catégorie de transaction ont été mises en place afin de protéger les liquidités et de diminuer les risques de défaillance de contreparties. Les instruments et leur documentation doivent être autorisés avant la négociation des transactions envisagées. Il n'existe pas de risques significatifs de prix autres que ceux mentionnés ci-dessus.

Dans ce cadre ainsi défini, une large autonomie est octroyée à chacun des secteurs d'activité.

Instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière

Les normes IFRS 7 et, depuis 2013, IFRS 13 requièrent la publication d'informations sur la manière dont les évaluations à la juste valeur s'inscrivent dans la hiérarchie des justes valeurs.

NOTE ANNEXE 37 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière selon la hiérarchie des justes valeurs :

en millions de EUR	2013				2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs non-courants et courants:								
Dérivés détenus à des fins de couverture	-	0,6	-	0,6	-	0,1	-	0,1
Dérivés détenus à des fins de transaction	-	7,4	-	7,4	-	9,5	-	9,5
Total des actifs	-	8,0	-	8,0	-	9,6	-	9,6
Passifs non-courants et courants								
Dérivés détenus à des fins de couverture	-	0,1	-	0,1	-	0,4	-	0,4
Dérivés détenus à des fins de transaction	-	15,4	-	15,4	-	8,7	-	8,7
Total des passifs	-	15,5	-	15,5	-	9,1	-	9,1

Tous les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs, telle que définie ci-après, au même niveau hiérarchique que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble:

- Niveau 1: prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2: techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur est observable soit directement, soit indirectement) ;
- Niveau 3: techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur est basée sur des données non observables).

A fin décembre 2013 et 2012, tous les actifs et passifs financiers du Groupe évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière (dérivés de couverture et dérivés détenus à des fins de transaction) sont classés en niveau 2.

Voir notes annexes 18 et 19 pour les techniques d'évaluation utilisées.

Juste valeur présentée dans les notes annexes

La juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers du Groupe qui ne sont pas mesurés à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière est présentée dans les notes annexes appropriées. Ces actifs et passifs sont tous classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur décrite plus haut, à l'exception des placements non-courants détenus jusqu'à l'échéance (voir note annexe 14) qui sont classés en niveau 1 (prix cotés), des emprunts obligataires courants et non-courants (voir note annexe 30) qui sont classés en niveau 1 (prix cotés) et des immeubles de placement (voir note annexe 16) qui sont classés en niveau 3 (valorisation par un évaluateur indépendant qui bénéficie d'une expertise professionnelle reconnue et pertinente). Les techniques d'évaluation utilisées sont décrites dans les notes annexes appropriées.

NOTE ANNEXE 38 : ELEMENTS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS

en millions de EUR	2013	2012
Engagements d'acquisition d'actifs non-courants	12,1	7,5
Autres engagements importants:		
Engagements donnés	15,5	26,1
Engagements reçus	28,0	29,1

En 2013, les engagements d'acquisition d'actifs non-courants concernent principalement les autres immobilisations corporelles du secteur du vitrage de véhicules.

NOTE ANNEXE 38 : ELEMENTS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS (suite)

Le Groupe est preneur dans un certain nombre de contrats de location simple (principalement des bâtiments, des véhicules n'appartenant pas à la flotte et d'autres éléments d'actifs corporels). L'échéancier des paiements futurs minimaux afférents aux locations simples non résiliables est présenté ci-dessous :

en millions de EUR	2013	2012
À un an au plus	155,7	117,7
À plus d'un an et moins de cinq ans	298,5	321,6
À plus de cinq ans	144,0	113,7
Total	598,2	553,0

Le Groupe est bailleur dans un certain nombre de contrats de location simple. Ces contrats concernent les immeubles de placement détenus par le secteur de la distribution automobile. L'échéancier des paiements futurs minimaux afférents aux locations simples non résiliables est présenté ci-dessous :

en millions de EUR	2013	2012
À un an au plus	1,3	1,3
À plus d'un an et moins de cinq ans	5,5	3,7
À plus de cinq ans	1,3	1,1
Total	8,1	6,1

À chaque date de clôture, l'état de la situation financière du Groupe comprend aussi divers engagements payés d'avance relatifs aux locations simples concernant les véhicules vendus sous contrats de type «buy-back», présentés parmi les produits à reporter en note annexe 34.

Les produits, charges, droits et obligations découlant des contrats de locations des immeubles de placement ne sont pas significatifs à l'échelle du Groupe, ces contrats ne font donc pas l'objet d'une description dans les notes annexes.

NOTE ANNEXE 39 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

en millions de EUR	2013	2012
Avec des entités ayant un contrôle conjoint ou une influence significative sur le Groupe:		
Montants des transactions réalisées durant l'exercice	1,1	1,1
Solde créditeur au 31 décembre	6,2	2,0
Avec des entités associées:		
Ventes	0,1	6,6
Achats	-	-0,1
Solde des créances commerciales au 31 décembre	0,1	0,1
Avec des coentreprises:		
Ventes	94,2	86,1
Achats	-12,3	-21,9
Solde des créances commerciales au 31 décembre	2,5	3,0
Avec les principaux dirigeants:		
Rémunération:		
Avantages à court terme	5,0	5,0
Avantages postérieurs à l'emploi	0,2	0,3
Indemnités de fin de contrat de travail	1,2	-
Total des rémunérations	6,4	5,3
Montants des transactions réalisées durant l'exercice	n/a	n/a
Solde créditeur au 31 décembre	n/a	n/a
Avec d'autres parties liées:		
Montants des transactions réalisées durant l'exercice	-	0,1
Solde créditeur au 31 décembre	0,5	-

NOTE ANNEXE 40 : LISTE DES FILIALES, ENTREPRISES ASSOCIEES ET COENTREPRISES

Le relevé complet des sociétés visées par les articles 114 et 165 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés sera déposé à la Centrale des Bilans auprès de la Banque Nationale de Belgique. Il peut aussi être obtenu sur simple demande au siège social de la société-mère (voir note annexe 1).

Les principales filiales de la société-mère consolidées par intégration globale sont les suivantes :

Nom	Pays	% du capital détenu au 31 décembre 2013	% du capital détenu au 31 décembre 2012
Distribution automobile			
s.a. D'Ieteren Sport n.v.	Belgique	75%	75%
Power To Wheels s.a.	Belgique	100%	100%
s.a. D'Ieteren Services n.v.	Belgique	100%	100%
s.a. D'Ieteren Treasury n.v.	Belgique	100%	100%
D'Ieteren Trading b.v.	Pays-Bas	100%	100%
D'Ieteren Vehicle Glass s.a.	Luxembourg	100%	100%
Dicobel s.a.	Belgique	100%	100%
Verellen s.a.	Belgique	100%	100%
Kronos Automobiles s.a.	Belgique	100%	100%
Penders s.a.	Belgique	100%	100%
S.M.A.R.T. & Clean Automotive Services s.a.	Belgique	100%	100%
Garage Joly b.v.b.a.	Belgique	100%	-
Vitrage de véhicules			
Belron s.a.	Luxembourg	94,85%	92,73%

La principale entité mise en équivalence est la coentreprise Volkswagen D'Ieteren Finance s.a. (détenue à 50% moins une action), société de droit belge.

En 2013, en prenant en compte la transaction réalisée en mars 2013 avec un actionnaire ne détenant pas le contrôle (voir note annexe 32), le pourcentage utilisé pour la consolidation du compte de résultats de Belron (pourcentage moyen) était différent du pourcentage de clôture et s'élevait à 94,79%.

NOTE ANNEXE 41 : TAUX DE CHANGE

Les comptes de résultats mensuels des entités ayant des transactions en devises étrangères sont convertis aux taux de change pertinents pour le mois en question. Chaque ligne des états financiers consolidés (à l'exclusion des éléments de l'état de la situation financière qui sont convertis aux taux de clôture) est basée sur des taux de change moyens pondérés.

Les principaux taux de change utilisés sont les suivants :

Nombre d'euros pour une unité de devise étrangère	2013	2012
Taux de clôture		
AUD	0,65	0,79
BRL	0,31	0,37
CAD	0,69	0,76
GBP	1,20	1,23
USD	0,73	0,76
Taux moyens ⁽¹⁾		
AUD	0,72	0,80
BRL	0,35	0,40
CAD	0,72	0,78
GBP	1,18	1,23
USD	0,77	0,78

(1) Taux de change moyen effectif pour le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres.

NOTE ANNEXE 42 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

En janvier 2014, la société-mère a acquis du groupe Beerens dix concessions automobiles distribuant les marques du groupe Volkswagen en Belgique.

Le 27 février 2014, la société-mère a annoncé son intention d'investir d'ici 2018 environ EUR 27 millions dans les D'leteren Car Centers, ses concessions automobiles détenues en propre à Bruxelles et dans sa périphérie, et d'en revoir l'implantation géographique et l'organisation afin d'en améliorer les performances financière et commerciale.

D'ici 2018, les sites du Mail (Ixelles), d'Anderlecht, de Zaventem et de Drogenbos devraient être renforcés en accueillant les activités des concessions actuelles de Meiser (Schaerbeek), Woluwe (Woluwe-Saint-Etienne), Fort Jaco (Uccle), Centre (Anderlecht), Expo (Laeken) et Vilvorde. En outre, la carrosserie du Mail (Ixelles) devrait être transférée vers un site plus important au sud de Bruxelles. A l'issue de ce projet, le réseau des D'leteren Car Centers devrait compter 7 sites multimarques, contre 12 sites – dont la moitié sont monomarques – à l'heure actuelle. Ces regroupements ont pour but de répondre de manière optimale aux besoins en constante évolution des automobilistes et d'exploiter des sites plus fonctionnels, avec des flux optimisés tant en vente qu'en après-vente, permettant un accroissement de la productivité.

Cette reconfiguration ne devrait conduire à aucun licenciement collectif grâce aux reclassements internes, soutenus par des formations ad hoc, aux départs naturels et aux prévisions prévus dans les cinq prochaines années.

L'ensemble du projet devrait s'étaler sur cinq ans et sera soutenu par des investissements bruts totaux de l'ordre de EUR 27 millions répartis sur cette période. L'éventuelle cession des espaces libérés devrait quant à elle générer une entrée de liquidités d'environ EUR 10 millions.

A terme, le projet devrait permettre aux D'leteren Car Centers – qui accusent aujourd'hui une perte annuelle de l'ordre de EUR 10 millions – de revenir à l'équilibre financier.

Aucun autre événement sortant du cadre de l'activité normale ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication de ces états financiers consolidés a été autorisée.

NOTE ANNEXE 43 : RAPPORT DU COMMISSAIRE

Rapport du commissaire sur les comptes consolidés à l'assemblée générale de D'Ieteren SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de résultats consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et l'annexe, ainsi que la mention complémentaire requise.

Rapport sur les comptes consolidés – opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de D'Ieteren SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base des normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont le total du bilan s'élève à EUR 3.554,7 millions et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice de EUR 118,0 millions.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que de la mise en place d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit, effectué selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures de contrôle appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et la présentation d'ensemble des comptes consolidés. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés de D'Ieteren SA au 31 décembre 2013, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés :

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde dans tous ses aspects significatifs avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'informations manifestement incohérentes par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

La Hulpe, le 26 mars 2014

BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL
Commissaire
Représentée par

Félix FANK
Réviseur d'Entreprises

Hugues FRONVILLE
Réviseur d'Entreprises

s.a. D'leteren n.v.

Comptes annuels statutaires abrégés 2013

SOMMAIRE

- 75 Bilan abrégé**
- 75 Compte de résultats abrégé**
- 76 Affectations et prélèvements abrégés**
- 76 Annexe abrégée**
- 77 Résumé des règles d'évaluation**

Les comptes annuels statutaires de s.a. D'leteren n.v. sont résumés ci-après conformément à l'article 105 du Code des Sociétés. La version intégrale des comptes annuels statutaires de s.a. D'leteren n.v., le rapport de gestion et le rapport du Commissaire y afférents seront déposés à la Banque Nationale de Belgique dans les délais légaux, et pourront être obtenus gratuitement via internet (www.dieteren.com) ou sur simple demande adressée à :

s.a. D'leteren n.v.
Rue du Mail 50
B-1050 Brussels

Le Commissaire a émis une attestation sans réserve sur les comptes annuels statutaires de s.a. D'leteren n.v.

Bilan abrégé

Au 31 décembre

en millions de EUR	2013	2012
ACTIF		
Actifs immobilisés	2.507,1	2.478,1
II. Immobilisations incorporelles	6,0	4,2
III. Immobilisations corporelles	101,1	102,0
IV. Immobilisations financières	2.400,0	2.371,9
Actifs circulants	353,5	356,2
V. Créances à plus d'un an	20,0	20,0
VI. Stocks	270,2	302,8
VII. Créances à un an au plus	32,2	5,0
VIII. Placements de trésorerie	25,6	22,6
IX. Valeurs disponibles	0,3	0,5
X. Comptes de régularisation	5,2	5,3
TOTAL DE L'ACTIF	2.860,6	2.834,3

en millions de EUR	2013	2012
PASSIF		
Capitaux propres	930,4	960,9
I.A. Capital souscrit	160,0	160,0
II. Primes d'émission	24,4	24,4
IV. Réserves	696,3	696,5
V. Bénéfice reporté	49,7	80,0
Provisions et impôts différés	26,2	29,1
Dettes	1.904,0	1.844,3
VIII. Dettes à plus d'un an	1.100,3	1.340,6
IX. Dettes à un an au plus	744,0	446,3
X. Comptes de régularisation	59,7	57,4
TOTAL DU PASSIF	2.860,6	2.834,3

Compte de résultats abrégé

Exercice clôturé le 31 décembre

en millions de EUR	2013	2012
I. Ventes et prestations	2.600,0	2.753,9
II. Coût des ventes et des prestations	2.556,4	2.666,2
III. Bénéfice d'exploitation	43,6	87,7
IV. Produits financiers	28,0	5,4
V. Charges financières	50,6	60,2
VI. Résultat courant avant impôts	21,0	32,9
VII. Produits exceptionnels	-	58,8
VIII. Charges exceptionnelles	7,3	7,1
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	13,7	84,6
IXbis. Impôts différés	-	-
X. Impôts sur le résultat	-0,1	-0,1
XI. Résultat de l'exercice après impôts	13,6	84,5
XII. Mouvement des réserves immunisées ⁽¹⁾	0,1	0,1
XIII. Résultat de l'exercice à affecter	13,7	84,6

(1) Prélèvements (+) / Transferts (-).

Affectations et prélèvements abrégés

Exercice clôturé le 31 décembre

en millions de EUR	2013	2012
AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
Bénéfice (Perte) à affecter	93,7	154,6
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	13,7	84,6
Bénéfice (Perte) reportée de l'exercice précédent	80,0	70,0
Prélèvements sur les capitaux propres	0,7	0,7
sur les réserves	0,7	0,7
Affectations aux capitaux propres	0,7	31,2
aux autres réserves	0,7	31,2
Bénéfice (Perte) à reporter	49,7	80,0
Bénéfice à distribuer	44,0	44,0
Rémunération du capital	44,0	44,0

Cette proposition d'affectation est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 5 juin 2014.

Annexe abrégée

Rémunération du commissaire

Le Commissaire est BDO Réviseurs d'entreprises Soc. Civ. SCRL («BDO»). La rémunération du Commissaire, y compris les rémunérations des sociétés liées au Commissaire au sens de l'article 134 du Code des Sociétés, se décompose comme suit :

EUR	2013	2012
Missions audit		
s.a. D'leteren n.v. (facturé par BDO)	203.160	197.244
Missions non-audit		
Autres missions d'attestation		
s.a. D'leteren n.v. (facturé par BDO)	88.781	42.952
Autres missions (due diligences - facturées par BDO Corporate Finance)	95.535	-
Conseils fiscaux (facturés par SC BDO, Conseils fiscaux - Belastingconsulenten - anciennement Socofidex)	23.639	19.159
TOTAL	411.115	259.355

Résumé des règles d'évaluation

Parmi les **immobilisations incorporelles**, les frais de développement informatique immobilisés sont amortis selon la méthode linéaire pendant toute leur durée d'utilité économique. La durée de cet amortissement ne peut être inférieure à 2 ans ni supérieure à 7 ans.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées à leur valeur d'acquisition ; celle-ci ne comprend pas les charges d'intérêt des capitaux empruntés pour les financer. Les immobilisations corporelles détenues en emphytéose, location-financement ou droits similaires sont inscrites pour leur valeur de reconstitution en capital. Les taux d'amortissement des immobilisations sont fonction de la durée de vie économique probable. À partir du 1^{er} janvier 2003, les immobilisations acquises ou constituées postérieurement à cette date sont amorties prorata temporis et les frais accessoires sont amortis au même rythme que les immobilisations auxquels ils se rapportent.

Les principaux taux d'amortissement sont les suivants :

	Taux de base	Méthode
Immeubles	5%	L/D
Aménagement des locaux	10%	L/D
Matériel industriel et de magasin	15%	L/D
Matériel d'identification réseaux	20%	L/D
Mobilier	10%	L/D
Matériel de bureau	20%	L/D
Matériel roulant	25%	L
Installations de chauffage	10%	L/D
Matériel informatique	20%-33%	L/D

L : linéaire.

D : dégressif au double du taux de base.

Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet d'une réévaluation lorsqu'elles présentent une plus-value certaine et durable. Les amortissements sur les plus-values de réévaluation sont calculés linéairement sur la durée résiduelle prévue au plan d'amortissement des biens concernés.

Les **immobilisations financières** sont inscrites à leur valeur d'acquisition, déduction faite des montants non appelés (participations), ou à la valeur nominale (créances). Elles peuvent faire l'objet de réévaluations. Elles subissent des réductions de valeur en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice.

Les **créances à plus d'un an** et les **créances à un an au plus** sont évaluées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont effectuées si le remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis, ou si la valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable.

Les **stocks** de véhicules neufs sont évalués à leur prix d'acquisition individualisé. Les autres rubriques de stocks sont évaluées au prix d'acquisition selon la méthode fifo, du prix moyen pondéré ou du prix d'acquisition individualisé. Les réductions de valeur sont effectuées en fonction de la valeur de réalisation ainsi que de la valeur du marché.

Les **placements de trésorerie** et valeurs disponibles sont inscrits à la valeur d'acquisition. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Quand ces placements consistent en actions propres détenues en couverture d'options sur actions, des réductions de valeur supplémentaires sont actées si le prix d'exercice est inférieur à la valeur déterminée par application du paragraphe précédent.

Les **provisions pour risques et charges** sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges en considération desquels elles ont été constituées.

Les **dettes** sont inscrites à leur valeur nominale.

Évaluation des actifs et passifs libellés en devises

Les immobilisations financières sont évaluées conformément à l'avis 152/4 de la Commission des normes comptables. Les stocks sont évalués au cours historique ou au cours moyen à la date de clôture si ce dernier est inférieur au cours historique. Les postes monétaires et les engagements sont évalués au cours de clôture ou au cours du contrat en cas d'opération de couverture spécifique. Seuls les écarts négatifs par devise sont pris en résultat.

Déclaration de gouvernance d'entreprise

La Société adhère au Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 disponible sur le site www.corporategovernancecommittee.be. Elle publie depuis le 1^{er} janvier 2006 sa Charte de gouvernance d'entreprise sur son site internet (www.dieteren.com). L'application des principes du Code tient toutefois compte de la structure particulière du capital social de la Société, dont la composante familiale majoritaire assure la stabilité depuis 1805. Les dérogations au Code sont détaillées à la page 82.

1. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration, de gestion et de contrôle

1.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1.1. Composition

Le Conseil d'administration est composé de :

- six Administrateurs non exécutifs, nommés sur proposition des actionnaires familiaux ;
- six Administrateurs non exécutifs, dont deux indépendants, choisis en raison de leur expérience¹ ;
- l'administrateur délégué (CEO).

Le Président et le Vice-Président du Conseil sont choisis parmi les Administrateurs nommés sur proposition des actionnaires familiaux.

Le Conseil comporte deux Administrateurs féminins.

1.1.2. Rôles et activités

Sans préjudice de ses attributions légales et statutaires et de celles de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration :

- détermine la stratégie et les valeurs de la Société ;
- approuve ses plans et ses budgets ;
- décide des opérations financières importantes, des acquisitions et des désinvestissements ;
- assure la mise en place des structures, procédures et contrôles appropriés pour atteindre les objectifs de la Société et en gérer correctement les risques ;
- désigne les Administrateurs proposés par la Société dans les Conseils d'administration de ses filiales principales ;
- nomme et révoque le CEO ainsi que, sur proposition de ce dernier, les dirigeants qui sont rattachés à celui-ci, et fixe leur rémunération ;
- surveille et examine la performance de la gestion journalière ;
- supervise la communication avec les actionnaires de la Société et les autres parties intéressées ;
- arrête les comptes statutaires et consolidés de la Société et fixe le montant du dividende qui sera proposé à l'Assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'administration entend maintenir sa politique permanente du plus large autofinancement possible, qui a soutenu le développement du groupe, et qui vise au renforcement des fonds propres et au maintien de ratios financiers de qualité. Sauf imprévu majeur, le Conseil veillera à assurer un dividende stable ou, dans la mesure où les résultats le permettent, en croissance régulière.

Composition	Comité d'audit ²	Comité de nomination	Comité de rémunération ²
Président	Pascal Minne	Roland D'Ieteren	Roland D'Ieteren
Membres	Christine Blondel ^{3,4}	Christine Blondel ³	Christine Blondel ³
	Axel Miller ⁵	Nicolas D'Ieteren	Axel Miller ⁵
	Gilbert van Marcke de Lummen ⁶	Axel Miller ⁵	Michèle Sioen ^{3,4}
	Christian Varin ⁷	Pascal Minne	
		Maurice Périer	
		Olivier Périer	
		Alain Philippon	

1 Un troisième administrateur indépendant, M. Pierre-Olivier Beckers (représentant permanent de Pierre-Olivier Beckers sprl), a été nommé provisoirement par le Conseil d'administration le 16 janvier 2014 pour terminer le mandat de M. Christian Varin, démissionnaire. L'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2014 sera invitée à ratifier cette nomination provisoire et à renouveler ce mandat.

2 Compte tenu de leurs formations respectives et de leur expérience managériale dans des entreprises à caractère industriel ou financier, les membres du Comité d'audit, d'une part, et du Comité de rémunération, d'autre part, disposent des compétences requises par la loi en matière de comptabilité et d'audit pour les premiers, et de politique de rémunération, pour les seconds.

3 Administrateur indépendant.

4 Membre du Comité depuis le 1^{er} juillet 2013.

5 Administrateur indépendant et membre du Comité jusqu'au 31 juillet 2013.

6 Membre du Comité jusqu'au 30 mai 2013.

7 Remplacé par Nayarit Participations s.c.a. (représentant permanent M. Frédéric de Vuyst) le 16 janvier 2014.

Composition du Conseil d'administration (au 31 décembre 2013)		Entrée au Conseil	Echéance du mandat
Roland D'leteren (71)¹	Président du Conseil Ingénieur commercial (Solvay), MBA (INSEAD). Président Directeur Général de D'leteren de 1975 à 2005. Président du Conseil d'administration de D'leteren depuis 2005. Administrateur honoraire de Belron.	1968	Juin 2014
Maurice Périer (75)¹	Vice-Président du Conseil Candidat Ingénieur Civil et candidat Ingénieur commercial Solvay (ULB). Carrière chez ELECTROBEL (1971-1987) ; contrôleur de gestion ; CEO d'une filiale active dans l'électro-acoustique ; bureau d'études ; Secrétaire Général d'ELECTROBEL Engineering Int. Administrateur de D'leteren depuis 1978. Vice-Président du Conseil d'administration depuis 1993.	1978	Mai 2015
Axel Miller (49)	Administrateur indépendant jusqu'au 31 juillet 2013 – Administrateur délégué à partir du 1^{er} août 2013 Diplômé en droit (ULB). Partner de Stibbe Simont, puis Clifford Chance (1996-2001). Après diverses fonctions exécutives au sein du Groupe Dexia, devient Président du Comité de direction de Dexia Banque Belgique (2002-2006) et Administrateur délégué de Dexia SA (2006-2008). Partner de Petercam de 2009 à mars 2012. Administrateur de sociétés : Carmeuse (Président), Spadel, Duvel Moortgat, IPM (Président).	2010	Juin 2014
Nicolas D'leteren (38)¹	Administrateur non exécutif BSc Finance & Management (Université de Londres) ; Asia Int'l Executive Program et Human Resources Management in Asia Program (INSEAD). Conduite de projets chez Bentley Germany et Porsche Austria. De 2003 à 2005, directeur financier d'une division de Total UK. Depuis 2005, administrateur délégué d'un fonds de Private Equity investissant dans de jeunes entreprises. Administrateur de Belron.	2005	Mai 2015
Olivier Périer (42)¹	Administrateur non exécutif Diplômé en architecture et urbanisme (ULB) ; Executive Program for the Automotive Industry (SOLVAY) ; International Executive Program and Business Strategy Asia Pacific (INSEAD). Associé-fondateur du bureau d'architecture Urban Platform. Administrateur délégué de la société privée d'investissement SPDG depuis 2010. Membre du conseil consultatif Amethis Finance et de surveillance de diverses sociétés de capital à risque. Administrateur de Belron.	2005	Mai 2015
s.a. de Participations et de Gestion (SPDG)¹	Administrateur non exécutif – Représentant permanent : Michel Allé (62) Ingénieur civil et économiste (ULB). Entré chez Cobepa en 1987, membre du Comité de Direction (1995-2000). CFO de Brussels Airport (2001-2005). CFO de SNCB Holding (2005-2013) ; CFO de la SNCB depuis le 1 ^{er} janvier 2014. Administrateur de Zetes Industries et président du Conseil d'administration d'Euroscreen. Professeur à l'ULB.	2001	Juin 2014
Nayarit Participations s.c.a.¹	Administrateur non exécutif – Représentant permanent à partir du 1^{er} juin 2013 : Frédéric de Vuyst (40)² Candidat en droit (FUNDP), BA Business & BSc Finance (London Metropolitan Business School). Managing Director Corporate & Investment Banking BNP Paribas Belgium jusqu'en 2008. Management Committee Corporate & Public Banking et Management Committee Investment Banking BNP Paribas Fortis jusqu'en 2012. Depuis, administrateur délégué d'un fonds d'investissement privé.	2001	Juin 2014
Jean-Pierre Bizet (65)	Administrateur délégué jusqu'au 31 juillet 2013 – Administrateur non exécutif à partir du 1^{er} août 2013 Ingénieur commercial (Solvay), MBA (Harvard), Docteur en économie appliquée (ULB). Consultant, partner, directeur chez McKinsey (1980-1994). Administrateur délégué de GIB Group (1999-2002). Rejoint D'leteren en 2002, administrateur délégué (2005-2013). Divers mandats d'administrateur. Professeur de stratégie à l'Université Libre de Bruxelles.	2005	Mai 2015
Christine Blondel (55)	Administrateur indépendant Ecole Polytechnique (France), MBA (INSEAD). A exercé des fonctions exécutives chez Procter & Gamble et a dirigé le Centre Wendel pour l'entreprise familiale à l'INSEAD, où elle est Professeur Adjoint d'Entreprise Familiale ; fondatrice de FamilyGovernance, conseil auprès d'entreprises familiales ; administrateur de la Fondation INSEAD.	2009	Juin 2017
Pascal Minne (63)	Administrateur non exécutif Diplôme en droit (ULB) et de Graduate in Economics (Oxford). Partner et Président de PricewaterhouseCoopers Belgium (jusqu'en 2001). Associé et administrateur de Petercam depuis 2001. Administrateur de sociétés. Professeur de droit fiscal à l'ULB.	2001	Juin 2014
Alain Philippson (74)	Administrateur non exécutif Ingénieur commercial (ULB). Entré en 1972 à la Banque Degroof, en est actuellement Président. Président du Conseil d'administration de Banque Degroof Luxembourg. Président du Conseil Consultatif de la SBSEM (ULB) et de nombreuses fondations.	1987	Mai 2015
Michèle Sioen (48)	Administrateur indépendant Diplômée en économie. CEO de Sioen Industries. Vice-Présidente de la FEB depuis 2011 et Présidente à partir de mai 2014. Administrateur, entre autres, de ING Belgium et Guberna. Membre de la Commission Corporate Governance.	2011	Mai 2015
Christian Varin (66)³	Administrateur non exécutif Institut d'Etudes Politiques (Paris), MBA (Wharton), Docteur en gestion (Université de Paris). BNP Paribas (jusqu'en 2004). Administrateur délégué de Cobepa (1996-2009), Président du Conseil d'administration de Cobepa (2010-2013). Administrateur de sociétés (ISOS, Gingko, Yareal, Cie Financière Rothschild, BPERE, Aminter).	2001	Juin 2014

1 Nommé sur proposition des actionnaires familiaux.

2 Jusqu'à l'Assemblée générale du 30 mai 2013, le représentant permanent de Nayarit Participations s.c.a. était M. Gilbert van Marcke de Lummen.

3 Le 16 janvier 2014, M. Christian Varin a été remplacé par M. Pierre-Olivier Beckers (représentant permanent de Pierre-Olivier Beckers sprl). Ce dernier aura la qualité d'administrateur indépendant ; la ratification de sa nomination et le renouvellement de son mandat seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires en juin 2014.

Le Conseil d'administration se réunit au moins six fois par an. Des réunions supplémentaires sont organisées tant que de besoin. Les décisions du Conseil d'administration se prennent à la majorité des voix, celle du Président étant prépondérante en cas de partage. En 2013, le Conseil s'est réuni 10 fois. Tous les Administrateurs ont participé à toutes les réunions, sauf :

- M. Christian Varin, excusé lors de cinq réunions ;
- M^{me} Michèle Sioen, la S.A. SPDG représentée par M. Michel Allé et M. Jean-Pierre Bizet, excusés chacun lors d'une réunion.

1.1.3. Mandats des Administrateurs

Les mandats d'Administrateur indépendant de Mme Christine Blondel et d'Administrateur de M. Alain Philippon ont été renouvelés respectivement pour des durées de 4 et 2 ans.

1.1.4. Comités du Conseil

- le **Comité d'audit** s'est réuni 4 fois en 2013, dont 2 fois en présence du Commissaire. Tous les Administrateurs ont participé à toutes les réunions, sauf M. Christian Varin, excusé lors d'une réunion ;
- le **Comité de nomination** s'est réuni 4 fois en 2013. Tous les Administrateurs ont participé à toutes les réunions, sauf M. Axel Miller, qui s'est abstenu de participer à une réunion le concernant ;
- le **Comité de rémunération** s'est réuni 5 fois en 2013, dont 2 fois en comité restreint en présence d'un conseil externe. Tous les Administrateurs ont participé aux 3 réunions plénières, sauf Mme Michèle Sioen, excusée lors d'une réunion, et M. Axel Miller, qui s'est abstenu de participer à une réunion le concernant.

Chaque Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil.

Mode de fonctionnement des Comités du Conseil

Comité d'audit

Au 31 décembre 2013, le Comité d'audit est composé d'au moins trois Administrateurs non exécutifs, dont au moins un indépendant ; le Président, qui peut se faire représenter par le Vice-Président, y est invité, de même qu'un autre Administrateur issu de l'actionariat familial. Les missions du Comité d'audit couvrent principalement le contrôle des états financiers de la Société et la surveillance des mécanismes de gestion des risques et de contrôle interne. Le Comité prend connaissance des rapports des commissaires des filiales dont les comptes sont consolidés à ceux de la Société, concernant leurs états comptables semestriels et annuels. Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an, dont une fois par semestre en présence du Commissaire, et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Une réunion spécifique est également consacrée à la revue des mécanismes de gestion des risques et de contrôle interne. La Charte du Comité adoptée par le Conseil est reprise en Annexe I de la Charte de gouvernance d'entreprise disponible sur le site internet de la Société.

Comité de nomination

Au 31 décembre 2013, le Comité de nomination est composé de sept Administrateurs non exécutifs, dont le Président du Conseil, qui le préside, et au moins un Administrateur indépendant. Le Comité formule à l'attention du Conseil des propositions de nominations relatives aux Administrateurs non exécutifs, au CEO et, sur proposition de ce dernier, aux dirigeants qui lui sont rattachés, et veille à ce que la Société dispose de procédures officielles, rigoureuses et transparentes pour soutenir ces décisions. Le Comité se réunit au moins deux fois par an et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. La Charte du Comité adoptée par le Conseil est reprise en Annexe II a de la Charte de gouvernance d'entreprise disponible sur le site internet de la Société.

Comité de rémunération

Au 31 décembre 2013, le Comité de rémunération est composé de trois Administrateurs non exécutifs, dont le Président du Conseil, qui le préside, et deux Administrateurs indépendants ; un autre Administrateur issu de l'actionariat familial est invité aux réunions. Le Comité formule à l'attention du Conseil des propositions de rémunérations relatives aux Administrateurs non exécutifs, au CEO et, sur proposition de ce dernier, aux dirigeants qui lui sont rattachés, et veille à ce que la Société dispose de procédures officielles, rigoureuses et transparentes pour soutenir ces décisions. Il prépare également le rapport de rémunération et le commente lors de l'Assemblée Générale. Le Comité se réunit au moins deux fois par an et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. La Charte du Comité adoptée par le Conseil est reprise en Annexe II b de la Charte de gouvernance d'entreprise disponible sur le site internet de la Société.

Comité de concertation

Le Président et le Vice-Président se réunissent mensuellement avec l'administrateur délégué en Comité de concertation, organe consultatif destiné à assurer une liaison régulière avec celui-ci, afin de suivre la marche des affaires, examiner l'avancement des projets stratégiques et préparer les réunions du Conseil d'administration.

Politique relative aux transactions et autres relations contractuelles non couvertes par la législation sur les conflits d'intérêts

Les Administrateurs et les dirigeants ne sont pas autorisés à fournir des services rémunérés et à acheter ou vendre des biens, directement ou indirectement, à la Société ou à des sociétés de son groupe dans le cadre de transactions ne ressortissant pas à leurs mandats ou fonctions sans le consentement explicite du Conseil d'administration, sauf pour ce qui concerne les transactions réalisées

dans le cadre habituel des activités de la Société. Ils sont tenus de consulter le Président ou l'administrateur délégué, qui décide s'il y a lieu d'introduire une demande de dérogation auprès du Conseil d'administration et, dans ce cas, de notifier les détails de l'opération au Secrétaire du Conseil qui veillera à l'application des dispositions légales concernées. L'exécution desdites transactions n'est en toute hypothèse autorisée que lorsqu'elle se réalise à des conditions commerciales conformes au marché.

Evaluation du Conseil d'administration et de ses Comités

Le Conseil et ses Comités évaluent régulièrement et au minimum tous les trois ans leur taille, leur composition, leur mode opératoire, leur performance et leurs relations avec les dirigeants en tant qu'organes de la Société, de même que la contribution individuelle de chaque Administrateur au fonctionnement de l'ensemble, afin d'améliorer en permanence l'efficacité de leur action et la contribution de celle-ci à la bonne gouvernance du groupe.

Cette auto-évaluation est effectuée à l'aide d'un questionnaire détaillé adressé à chaque Administrateur, traitant des différents critères d'évaluation susvisés, dont les réponses sont commentées lors d'interviews individuelles menées par deux Administrateurs indépendants membres du Comité de nomination. Ces derniers présentent une synthèse des réponses au questionnaire et des interviews individuelles au Conseil et formulent des recommandations concrètes à son attention. Le Conseil a été saisi des conclusions de la dernière auto-évaluation triennale du Conseil et de ses Comités en décembre 2012.

1.2. MANAGEMENT EXÉCUTIF DU GROUPE

Le management exécutif du groupe est composé du CEO Groupe, du CFO Groupe, du CLO Groupe – également chargé de la tenue du secrétariat du Conseil – et du Group Treasurer. L'administrateur délégué (CEO) est responsable de la gestion journalière de la Société. Il est assisté par le management exécutif du groupe chargé, au niveau du groupe, des fonctions finance, communication financière, relations avec les investisseurs, consolidation des comptes, trésorerie, juridique et fiscale.

1.3. MANAGEMENT EXÉCUTIF DES DEUX PÔLES

Le Pôle Distribution automobile – D'Ieteren Auto, un département opérationnel de la s.a. D'Ieteren n.v. sans personnalité juridique distincte – est dirigé par le CEO de D'Ieteren Auto, qui agit sous l'autorité de l'administrateur délégué du groupe. Le CEO de D'Ieteren Auto préside le Conseil de direction de D'Ieteren Auto, qui comprend cinq autres membres, responsables des directions D'Ieteren Car Centers, Administrative et Financière, Group Service, Marketing, ainsi que Ressources Humaines et Facilities.

Le Pôle Vitrage de véhicules est constitué de Belron, dont D'Ieteren détient au 31 décembre 2013 94,85% du capital, et de ses filiales. Au 31 décembre 2013, Belron est dirigé par un Conseil d'administration de 12 membres, dont 6 Administrateurs nommés sur proposition de D'Ieteren, 1 Administrateur nommé sur proposition des actionnaires fondateurs, 2 Administrateurs exécutifs et 3 Administrateurs non exécutifs. L'administrateur délégué de D'Ieteren est membre de ce Conseil et le préside. Le Conseil d'administration de Belron est doté de 2 Comités : le Comité d'audit et le Comité de rémunération, présidés chacun par un Administrateur nommé sur proposition de D'Ieteren.

1.4. COMMISSAIRE

L'audit externe est réalisé par BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL, représentée par Hugues Fronville et Félix Fank, dont le mandat de commissaire vient à échéance à l'Assemblée générale de juin 2014.

Les rémunérations liées aux prestations fournies par le Commissaire et les sociétés qui lui sont liées à la S.A. D'Ieteren au titre de l'exercice 2013 se sont élevées, hors TVA, à 203.160 EUR pour le contrôle légal des comptes statutaires et consolidés, et à 112.420 EUR pour des missions non-audit, dont 88.781 EUR d'autres missions d'attestation et 23.639 EUR de conseils fiscaux. Les prestations liées à la vérification des données économiques et financières relatives aux sociétés Beerens NV et Joly Services bvba, dans le cadre de l'acquisition de ces sociétés par la Société ou l'une de ses filiales, se sont élevées, hors TVA, à 95.535 EUR.

DÉROGATIONS AU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 2009

La Société déroge au Code sur les principes suivants :

→ Dérogation au point 2.2.

Le groupe des Administrateurs élus sur proposition des actionnaires familiaux est en mesure de dominer les décisions. Dans les sociétés où la composante familiale est majoritaire dans la détention du capital, les actionnaires familiaux n'ont pas, comme les autres actionnaires, le choix de vendre leurs actions au cas où ils n'adhérent pas aux orientations définies par le Conseil. Leur représentation paritaire ou majoritaire au Conseil leur offre la possibilité d'influencer celles-ci et d'assurer ainsi la stabilité d'actionnariat qui a démontré son efficacité dans le développement rentable et durable de l'entreprise. Les risques potentiels pour la gouvernance d'entreprise découlant de l'existence d'un contrôle fort de l'actionnariat de référence sur le fonctionnement du Conseil peuvent être mitigés, d'une part par un emploi judicieux de ce pouvoir par les Administrateurs concernés dans le respect des intérêts légitimes de la Société et de ses actionnaires minoritaires, et d'autre part par la présence durable de plusieurs Administrateurs non exécutifs non représentatifs de l'actionnariat familial, gage d'un dialogue réel au sein du Conseil.

→ Dérogation aux points 5.2./4 et 5.3./1

La composition des Comités d'audit et de nomination, qui comprennent chacun au moins un Administrateur indépendant, déroge au Code belge de gouvernance d'entreprise, qui recommande la présence d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le Conseil estime en effet que la connaissance approfondie de l'entreprise est au moins aussi importante que la qualité d'indépendant.

2. Rapport de rémunération

2.1. DÉTERMINATION DE LA POLITIQUE ET DES MONTANTS INDIVIDUELS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La politique et les montants individuels de rémunération des administrateurs non exécutifs et du management exécutif sont déterminés par le Conseil d'administration sur base de recommandations formulées par le comité de rémunération. Belron s.a., dont le capital comprend des actionnaires minoritaires, est dotée d'un Conseil d'administration et d'un Comité de rémunération propres qui déterminent la rémunération de ses administrateurs non exécutifs et managers exécutifs.

Le Comité de rémunération de D'Ieteren, s'appuyant sur les propositions du CEO lorsqu'il s'agit de dirigeants qui lui sont rattachés, examine à la fin de chaque exercice et soumet au conseil pour approbation :

- la rémunération des administrateurs non exécutifs pour l'exercice suivant ;
- la rémunération variable des managers exécutifs pour l'exercice écoulé, tenant compte des critères annuels ou pluriannuels liés à la performance de l'entreprise et/ou à celle des bénéficiaires fixés pour leur octroi ;
- les éventuelles modifications de la rémunération fixe des managers exécutifs et leur objectif de rémunération variable pour l'exercice suivant ainsi que les critères de performance associés.

Le conseil a l'intention de maintenir cette procédure au cours des deux exercices suivant celui sous revue.

2.2. RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

La Société mène une politique de rémunération propre à attirer et maintenir au Conseil des administrateurs non exécutifs disposant de larges compétences dans les diverses disciplines nécessaires au développement rentable des activités de la Société. Ces administrateurs perçoivent une rémunération annuelle fixe identique, indépendante de leur présence aux réunions. Certains administrateurs bénéficient en outre d'une rémunération fixe complémentaire pour l'exercice de prestations spécifiques en qualité de Président ou de Vice-Président du Conseil, pour la participation à un ou plusieurs comités du Conseil et, le cas échéant, pour l'avantage lié à la disposition de véhicules de société. Certains administrateurs reçoivent par ailleurs une rémunération fixe annuelle de Belron s.a. pour l'exercice d'un mandat au sein de son conseil propre. Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent aucune rémunération liée à la performance de l'entreprise. L'administrateur délégué ne perçoit aucune rémunération spécifique pour sa participation au Conseil d'administration.

Pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013, un montant global de **1.653.520 EUR** a été versé aux administrateurs non exécutifs par la Société et par des filiales du Groupe, réparti comme suit. Aucun autre avantage ou rémunération, prêt ou garantie quelconque ne leur a été accordé par la société ou ses filiales.

2013 (en EUR)	Rémunération de base	Mandats filiales	Rémunération totale
D'leteren R.	428.330		428.330
Périer M.	191.952		191.952
Bizet JP ¹	29.167		29.167
Blondel C.	110.000		110.000
D'leteren N.	88.238	35.000	123.238
Miller A. ²	74.167		74.167
Minne P.	160.000		160.000
Périer O.	80.000	35.000	115.000
Philippson A.	80.000		80.000
Nayarit (van Marcke) ³	45.833		45.833
Nayarit (de Vuyst) ⁴	40.833		40.833
Sioen M.	75.000		75.000
SPDG (M. Allé)	70.000		70.000
Varin C.	110.000		110.000
Total	1.583.520	70.000	1.653.520

1 A partir du 1^{er} août 2013.

2 Jusqu'au 31 juillet 2013.

3 Jusqu'au 31 mai 2013.

4 A partir du 1^{er} juin 2013.

2.3. RÉMUNÉRATION DU MANAGEMENT EXÉCUTIF

Principes généraux

Le management exécutif est composé de Axel Miller, CEO depuis le 1^{er} août 2013, Benoit Ghiot, Chief Financial Officer, Marc-Henri Decrop, Group Treasurer et Anne del Marmol, Chief Legal Officer. Le groupe pratique une politique de rémunération propre à attirer et maintenir dans ces diverses fonctions des managers disposant du profil approprié, et à les motiver au moyen d'incitatifs adéquats. Cette politique s'appuie sur des critères d'équité externe, mesurée au regard de fonctions comparables à l'extérieur, et d'équité interne, entre collègues au sein de l'entreprise.

La politique est de situer la rémunération individuelle totale des managers exécutifs au minimum à la médiane des rémunérations de postes à responsabilités similaires dans des sociétés belges comparables, telle que constatée à l'aide d'un *benchmarking* réalisé par un expert indépendant. Le prochain *benchmarking* sera réalisé en 2014.

Description des diverses composantes

Le contrat d'administrateur délégué d'Axel Miller prévoit les composantes de rémunération suivantes :

- une rémunération annuelle fixe de base « all in » de 750.000 EUR, incluant les cotisations aux plans de pension souscrits à titre personnel, les primes d'assurances Hospitalisation et Accident vie privée, des avantages de toute nature liés à la disposition de véhicules de société et la rémunération liée à l'exercice de mandats d'administrateurs dans des filiales du groupe ;
- une rémunération variable composée :
 - d'une rémunération variable annuelle, dont l'objectif est de maximum 50% de la rémunération fixe court terme ;
 - et d'un plan d'incitatifs à long terme sous forme d'options sur actions (objectif annuel de l'ordre de 325.000 EUR).

La rémunération des autres managers exécutifs (et celle de Jean-Pierre Bizet pour ses prestations de CEO jusqu'au 31 juillet 2013) comprend :

- A. une rémunération fixe, composée d'une rémunération de base, de cotisations patronales à des plans de pension et à des assurances Hospitalisation et Accident vie privée, d'avantages de toute nature liés à la disposition de véhicules de société et, dans certains cas, de rémunérations liées à l'exercice de mandats d'administrateurs dans des filiales du groupe.

Le plan de pension des managers exécutifs, à contributions définies, comporte :

- un plan de base dans lequel l'employeur paie, pour la retraite (possible à partir de 60 ans selon les seuils fixés par la loi en fonction de la longueur de la carrière de l'intéressé), une prime fixe indexée investie à taux garanti auprès d'un assureur (qui y ajoute d'éventuelles participations bénéficiaires). En cas de décès avant la retraite, l'employeur finance auprès du même assureur un capital égal à un multiple du salaire annuel brut, majoré d'un multiple de la partie de ce même salaire dépassant le plafond de pension légal ;
- un plan supplétif dans lequel l'employeur paie une prime correspondant à un pourcentage des revenus bruts de l'année précédente, variable en fonction de l'âge de l'intéressé, qui est capitalisée auprès de l'assureur au même taux garanti (auquel il ajoute d'éventuelles participations bénéficiaires) jusqu'au départ à la retraite ou au décès du bénéficiaire.

B. une rémunération variable composée :

- d'une rémunération variable annuelle, dont l'objectif est de l'ordre de 40% à 50% de la rémunération fixe court terme ;
- et d'un plan d'incitants à long terme sous forme d'options sur actions.

Pour l'échelonnement dans le temps du paiement des composantes de cette rémunération variable, la société respecte les exigences légales en matière de proportions relatives

- de l'objectif de rémunération variable annuelle, qui n'excède pas 50% du montant de la rémunération variable totale et dont le montant, ajusté en fonction de l'atteinte de critères de performances, est payé au début de l'année qui suit les prestations et
- de la rémunération variable à long terme sous forme d'options sur actions, qui sont exerçables au plus tôt à partir de la 4^{ème} année qui suit celle de leur attribution.

L'attribution de la rémunération variable est liée au respect de critères de performance quantitatifs collectifs (résultat consolidé par rapport au budget, qui intègre tous les objectifs et missions approuvés par le Conseil d'administration dans une perspective de création de valeur à long terme) et de critères qualitatifs individuels (liés à la description de fonction) et collectifs (liés notamment au développement et à l'exécution de la stratégie du groupe, au développement de ses ressources humaines et financières, et à la conduite de projets ponctuels importants).

Le bonus annuel est lié pour 50% à l'atteinte de l'objectif quantitatif annuel et 50% à l'atteinte des objectifs qualitatifs. Il peut varier de 0% à 150% de l'objectif cible en EUR, selon l'évaluation de performance réalisée annuellement.

Au début de l'exercice suivant celui au titre duquel la rémunération en cause est attribuée, une évaluation des performances des intéressés est effectuée par l'administrateur délégué pour les managers exécutifs qui lui sont rattachés, et par le conseil sur la recommandation du comité de rémunération pour l'administrateur délégué, par rapport aux critères de performance convenus.

Le **programme d'incitants à long terme** pour les managers exécutifs consiste en l'octroi d'options sur actions D'Ieteren. La valeur des options octroyées, qui détermine leur nombre, est établie sur proposition du comité de rémunération au moment de l'octroi par application d'une formule de type Black-Scholes intégrant des éléments de valorisation émanant de tiers indépendants. Leur exercice effectif est conditionné par l'évolution du cours de l'action permettant l'exercice des options après la période de *vesting* de trois ans.

Les caractéristiques des plans d'options sur actions D'Ieteren ont été approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2005. Ces options sont exerçables à partir du 1^{er} janvier de la 4^{ème} année suivant la date de lancement de l'offre et jusqu'à l'expiration de la dixième année suivant celle-ci, à l'exception des périodes de 1,5 mois précédant les dates des communications financières annuelles et semestrielles, et donnent le droit d'acquérir des actions existantes de l'entreprise à un prix d'exercice qui est, pour chaque plan, soit le cours moyen des 30 jours ouvrables précédant la date de l'offre, soit le cours de clôture du jour ouvrable précédant celle-ci. Des détails complémentaires sur les plans d'options sur actions sont fournis à la note annexe 36 des comptes consolidés.

Rémunérations attribuées au management exécutif au titre de l'exercice 2013

Les tableaux suivants synthétisent les différentes composantes de la rémunération de l'administrateur délégué (Jean-Pierre Bizet jusqu'au 31 juillet 2013, Axel Miller à partir de cette date) et des autres membres du management exécutif du groupe attribuée au titre de l'exercice 2013.

2013 (en EUR)	CEO Jean-Pierre Bizet ¹	CEO Axel Miller ²	Autres managers exécutifs
Rémunération fixe court terme	588.956	468.750	660.587
Rémunération fixe long terme			
<i>Assurance groupe</i>	68.030	-	177.154
Rémunération fixe totale³	656.986	468.750	837.741
Rémunération variable			
<i>Bonus annuel³</i>	262.500	203.125	272.000
<i>Options sur actions⁴</i>	262.500	203.125	400.000
Rémunération variable totale⁵	525.000	406.250	672.000
Rémunération totale	1.181.986	875.000	1.509.741

122.091 options sur actions D'Ieteren ont été accordées au titre de l'exercice 2013 aux managers exécutifs à un prix d'exercice par action de 33,08 EUR, réparties comme suit.

2013	Options octroyées	Options exercées	Options échues
Chief Executive Officer			
<i>Jean-Pierre Bizet</i>	37.024	26.370	-
<i>Axel Miller</i>	28.650	-	-
Autres managers exécutifs			
<i>Chief Financial Officer</i>	23.977	18.370	-
<i>Group Treasurer</i>	21.157	23.170	-
<i>Chief Legal Officer</i>	11.283	16.770	-

Principales conditions contractuelles relatives au départ des membres du management exécutif et au droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la rémunération variable

Sauf les cas de manquement, d'incapacité ou de faute grave, le contrat d'administrateur délégué d'Axel Miller prévoit une indemnité de départ de 6 mois (2013-2015), de 9 mois (2015-2017) ou de 12 mois (à partir de 2017).

Les contrats d'emploi des autres membres du management exécutif sont soumis aux règles de droit commun applicables aux contrats de travail en Belgique et ne prévoient pas d'indemnité de départ spécifique en cas de résiliation du contrat.

Ces contrats ne comportent pas de clauses de recouvrement applicables au cas où les rémunérations variables auraient été attribuées sur la base d'informations erronées.

Concernant l'arrêt des prestations de CEO de M. Jean-Pierre Bizet à la date du 31 juillet 2013, le Conseil a estimé que les conditions d'attribution de la partie variable de sa rémunération pour les services prestés en 2013, telles qu'énoncées supra au point B de la section « Description des diverses composantes », ont été remplies, et a approuvé le 1^{er} juillet 2013 la recommandation du Comité de rémunération de lui octroyer des indemnités de départ équivalant à 9 mois de rémunération fixe et variable court terme, et une somme forfaitaire pour la partie variable long terme de sa rémunération. Le total de ces indemnités s'est élevé à 1,2 million EUR³.

1 Pour 7 mois.

2 Pour 7,5 mois, avec un contrat d'indépendant.

3 Montants bruts, hors cotisations patronales de sécurité sociale, en ce qui concerne J.-P. Bizet et les autres managers exécutifs.

4 Les options sont évaluées par application de la formule Black-Scholes à des éléments de valorisation émanant de tiers indépendants.

5 Pour l'échelonnement de la rémunération variable, voir ci-dessus « Description des composantes de la rémunération variable », section B.

3. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Le Conseil d'administration s'acquitte de sa mission de contrôle des entités de D'Ieteren en s'assurant (i) que les organes de ces entités accomplissent leur propre devoir de contrôle et que des Comités chargés d'assurer une surveillance et un contrôle particuliers (comme un Comité d'audit et un Comité de rémunération) sont mis en place et fonctionnent correctement, et (ii) que les procédures de reporting sont mises en œuvre pour permettre au Conseil de suivre à intervalles réguliers les activités des entités, notamment en ce qui concerne les risques auxquels elles sont confrontées.

Le Conseil d'administration est assisté par le Comité d'audit dans l'exercice de ses fonctions de contrôle des activités de la Société, en particulier concernant les informations financières transmises aux actionnaires et à des tiers et de la surveillance des mécanismes de gestion des risques et de contrôle interne mis en place par la Société. À cette fin, il entretient des liens étroits avec les auditeurs internes et externes de la Société et s'assure que leurs tâches soient coordonnées.

Dans ce contexte, l'efficacité du système de contrôle de D'Ieteren, en ce compris les contrôles opérationnels et de conformité aux règlements, la gestion des risques et l'organisation du contrôle interne de l'entreprise, a été revue. Ce système vise à maîtriser, plutôt qu'à éliminer, le risque de ne pas atteindre les objectifs économiques et ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non pas absolue contre des erreurs matérielles ou des pertes.

Ces examens comprennent une évaluation des contrôles internes financiers et opérationnels par l'audit interne de chaque activité, ainsi que des rapports de l'auditeur externe sur des sujets identifiés lors de son audit statutaire.

3.1. ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE INTERNE

3.1.1. Le système de contrôle interne comprend les tâches suivantes (liste non exhaustive) :

- définition claire de la structure organisationnelle et délégation adéquate des pouvoirs au sein de la direction ;
- maintien d'une séparation correcte des fonctions, associée à d'autres contrôles de procédures ;
- planification stratégique avec budgétisation annuelle et processus de révision régulière ;
- reporting mensuel et revue des résultats financiers et des indicateurs de performance ;
- adoption de règles comptables destinées à assurer la cohérence, l'intégrité et l'exactitude des états financiers de l'entreprise ;
- politiques de trésorerie, reporting régulier et suivi de toutes les transactions importantes et activités de financement ;
- procédures d'approbation des dépenses d'investissement ;
- audits internes ;
- politiques et normes commerciales, y compris un code de conduite dans chaque entité.

3.1.2. L'efficacité du système de contrôle interne a été revue par le biais des méthodes suivantes :

- revue des plans d'audits interne et externe ;
- revue des déficiences de contrôle significatives éventuellement identifiées ;
- revue de toutes les questions de contrôle soulevées lors des audits interne et externe ainsi que de toute autre question portée à l'attention du Comité d'audit ;
- revue de tous les risques significatifs identifiés dans le cadre de la gestion des risques de l'entreprise ;
- discussions avec le management au sujet des nouveaux domaines de risques identifiés par ce dernier et des revues réalisées lors des audits interne et externe.

Le Comité d'audit de D'Ieteren reçoit régulièrement un rapport sur le travail effectué par les Comités d'audit de chaque entité et rapporte à son tour au Conseil.

3.2. ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

3.2.1. D'Ieteren s'assure que les risques liés à ses activités, qu'ils soient stratégiques, opérationnels, légaux, de réputation, financiers ou environnementaux, soient à la fois identifiés et bien compris, dans la mesure du possible. La politique de D'Ieteren est d'assurer que le risque soit pris en connaissance de cause plutôt que de manière non intentionnelle.

3.2.2. Chaque activité procède à une revue annuelle des risques et met à jour son registre des risques reprenant pour chaque risque son impact et les actions entreprises afin d'y faire face. Cette approche constitue la pierre angulaire des activités de gestion des risques

de D'leteren, dont le but est de fournir l'assurance que les principaux risques auxquels l'entreprise doit faire face sont identifiés et évalués, et que les contrôles pour les gérer sont en place ou en voie de l'être.

Un résumé des principaux risques auxquels l'entreprise est confrontée est fourni ci-après.

3.3. AUDIT INTERNE

3.3.1. Chaque activité dispose de sa propre fonction d'audit interne et de gestion des risques, qui est indépendante des auditeurs externes et qui peut faire appel à un fournisseur extérieur lorsque des compétences spéciales sont requises. Une revue périodique garantit que cette fonction est correctement pourvue, que ses objectifs sont en ligne avec les risques clés identifiés pour l'activité et que le plan d'audit interne annuel est bien approuvé.

3.3.2. Le Comité d'audit de chaque activité approuve la nomination ou la révocation de son responsable de l'audit interne, évalue son indépendance et son objectivité et s'assure qu'il ait un accès non restrictif au management et au Comité d'audit.

3.3.3. Le rôle de l'audit interne de chaque activité est :

- d'évaluer la conception et l'efficacité des systèmes de contrôle liés aux processus opérationnels importants et aux risques commerciaux ;
- de fournir une évaluation, indépendante du management, de l'adéquation des contrôles, systèmes et pratiques opérationnels et financiers internes à l'activité ;
- de fournir des conseils au management en vue d'améliorer l'environnement de contrôle et la performance.

3.4. RISQUES CLÉS

3.4.1. Risques économiques

3.4.1.1. Risque sectoriel

L'activité de distribution automobile peut être touchée par différents facteurs liés à l'industrie automobile et au volume de véhicules vendus sur le marché belge. La demande et le mix globaux peuvent être influencés par des facteurs tels que la conjoncture économique, la disponibilité de crédit pour les acheteurs potentiels ou le régime fiscal appliqué aux voitures de société et aux émissions de CO₂. La demande spécifique pour les marques distribuées dépend du succès des modèles développés par les fournisseurs (VW, Porsche, Yamaha, etc.) et de leur prix sur le marché belge.

Dans le domaine de la réparation et du remplacement de vitrage de véhicules, des conditions météorologiques douces, une réduction du nombre de kilomètres parcourus (due par exemple à une hausse du prix du carburant) ou une baisse de la vitesse moyenne sur les routes résultant de la législation en matière de limitation de vitesse sont autant de facteurs défavorables dans la mesure où ils tendent à réduire la fréquence du bris de vitre. Les changements de politique de couverture des bris de vitres par les compagnies d'assurance, comme par exemple l'augmentation des franchises, peuvent entraîner une réduction de la demande ou augmenter la pression sur les prix.

Les perturbations observées sur le marché des véhicules d'occasion récents découlant de la conjoncture économique ou d'une forte concurrence des prix sur le marché des véhicules neufs peuvent influencer les valeurs résiduelles des véhicules rachetés par D'leteren Auto à des sociétés de location à court terme.

Chaque entité assure un suivi de ces changements et les intègre dans un processus de planification, comprenant la planification stratégique, la planification financière à long terme, les budgets et le reporting mensuels. Ce processus permet de bien anticiper ces tendances ou de réagir rapidement à des événements soudains et fournit à la direction une base pour prendre les bonnes décisions concernant la gamme de produits et de services proposés, leur prix et le dimensionnement de l'organisation.

Là où les activités sont soumises par nature aux brusques variations de la demande, les structures ont été adaptées afin d'offrir un maximum de flexibilité.

3.4.1.2. Risque d'approvisionnement

D'Ieteren Auto importe et distribue des voitures neuves et des pièces de rechange des marques du groupe Volkswagen. La relation avec Volkswagen s'est construite au cours des 60 dernières années et est régie par des contrats de distribution à durée indéterminée conclus avec chacune des marques. Toute détérioration des conditions contractuelles ou des relations avec le groupe Volkswagen ou tout changement significatif de sa politique envers les importateurs indépendants est susceptible d'avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats de l'activité.

La meilleure défense contre ce type de risque réside dans la capacité de la Société à démontrer au groupe Volkswagen sa valeur ajoutée dans la gestion du réseau belge des distributeurs. La société se conforme rigoureusement aux politiques commerciales, de marketing et de services du groupe Volkswagen.

L'activité de réparation et de remplacement de vitrage de véhicules dépend fortement de l'approvisionnement en verre, en polyuréthane et en résine de réparation. Afin d'éviter que la perte d'un fournisseur clé de l'un de ces matériaux ne perturbe de manière significative le fonctionnement de l'activité, les équipes commerciales ont mis au point une stratégie globale visant à diversifier les sources d'approvisionnement et à allouer activement les volumes.

3.4.1.3. Risque de perte de clientèle

Au sein des deux entités de D'Ieteren, une partie significative de l'activité provient de clients tels que des entreprises, des sociétés de leasing ou des compagnies d'assurance. La perte d'un ou plusieurs de ces clients peut avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats de D'Ieteren.

Chaque entité prend de nombreuses mesures pour maintenir une excellente relation avec les clients importants. Pour chacun de ces clients, un gestionnaire dédié élabore un plan avec des objectifs clairs quant à la manière de développer la relation. Les entités veillent également à ce que leur portefeuille de clients demeure suffisamment équilibré.

3.4.1.4. Risque de défaut d'un produit/service

Les véhicules ou pièces de rechange distribués par D'Ieteren Auto peuvent être sujets à un défaut majeur. Dans ce cas, le groupe Volkswagen prend en charge l'intervention technique et les relations publiques.

Dans la réparation et le remplacement de vitrage de véhicules, étant donné que le pare-brise est un élément essentiel de la sécurité d'un véhicule, tout défaut de montage peut nuire à la sécurité du véhicule et entraîner des problèmes juridiques ou financiers, nuisant ainsi à la réputation de l'entreprise.

Afin de réduire ce risque, Belron définit des normes de montage claires, les applique dans toute l'entreprise et en vérifie régulièrement le respect par l'intermédiaire d'équipes techniques dans chaque unité. De plus, des événements tels que le « Best of Belron », un concours international qui a pour but d'élire le meilleur technicien du groupe sur la base du respect des normes et de la qualité d'exécution, renforcent l'importance de normes de montage strictes au sein de l'entreprise.

3.4.1.5. Perte de personnel clé

La poursuite des activités peut être mise en péril par la perte de personnel à des postes clés, pour des motifs physiques ou à la suite de leur décision de quitter l'entreprise.

La société fidélise son personnel en offrant une rémunération attractive et régulièrement évaluée en regard des pratiques du marché, de bonnes perspectives de carrière, une évaluation régulière des performances, et en menant des enquêtes de satisfaction parmi les employés. Le plan de succession du personnel clé est régulièrement revu par la direction de chaque entité.

3.4.2. Risques financiers et informatiques

3.4.2.1. Risque de perte catastrophique

Les activités de D'Ieteren dépendent fortement des ressources clés telles que les systèmes informatiques, les centres d'appel et les centres de distribution. Un sinistre majeur affectant ces ressources peut empêcher une entité de fournir des produits ou services essentiels, tant sur le plan local que global. En l'absence de mesures adéquates pour prévenir ces risques, les coûts résultant d'un sinistre pourraient être significatifs.

La direction examine régulièrement les causes potentielles de perte et adopte des mesures de protection. En outre, des plans sont mis au point pour assurer la continuité de l'activité au cas où un sinistre surviendrait. Pour les systèmes informatiques en particulier, la duplication des données et systèmes essentiels atténue l'impact d'une éventuelle défaillance majeure. Les risques résiduels peuvent être couverts par des polices d'assurance adéquates.

3.4.2.2. Risque de liquidité

Une proportion non négligeable des activités de D'leteren est financée par des prêts, dont la disponibilité dépend de l'accès aux marchés du crédit. L'absence de disponibilité de fonds ou le non-respect de certains ratios financiers peuvent entraîner l'incapacité pour l'entreprise de fonctionner en tout ou en partie, ou engendrer une augmentation significative du coût de financement.

Chaque entité s'assure d'avoir une base de financement garantie à long terme avec une répartition des échéances sur plusieurs années.

Ce financement de base est complété par des lignes à court terme et des lignes non-confirmées destinées à couvrir les besoins saisonniers. Les emprunts, tant publics que privés, sont conclus avec un large éventail de prêteurs. Chaque entité entretient un dialogue régulier avec ses fournisseurs de crédit et leur fournit des informations générales sur l'évolution des affaires.

A la suite de la cession d'Avis Europe et de l'apport de D'leteren Lease à une filiale commune financée intégralement par Volkswagen Financial Services, le risque de liquidité est considérablement réduit.

3.4.2.3. Risque de taux d'intérêt et de change

La présence internationale de D'leteren l'expose à des risques de change et de taux d'intérêt. La plus grande partie des transactions des activités de l'entreprise s'effectuent en euros, en livres sterling ou en dollars américains. Dans chaque pays où D'leteren possède une filiale, les revenus générés et les frais encourus sont dans la plupart des cas exprimés dans la devise locale, ce qui constitue une couverture naturelle contre les risques de change. Dans la réparation et le remplacement de vitrage de véhicules, la politique est de couvrir autant que possible la valeur des investissements exprimés en devise étrangère avec un montant équivalent de dette exprimé dans la même devise, de manière à protéger leur valeur en euros.

Le risque de taux d'intérêt découle des emprunts qui, après couverture du risque de change, s'expriment principalement en euros, en livres sterling et en dollars américains. Les emprunts émis à des taux variables exposent l'entreprise à un risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, tandis que les emprunts émis à taux fixes exposent l'entreprise à un risque de taux d'intérêt à la juste valeur.

Pour maîtriser ces risques, D'leteren est financé par une combinaison de crédits à taux fixes et variables éventuellement assortis de couvertures sur base de produits dérivés. À mesure que les dettes existantes arrivent à échéance, D'leteren s'expose à un risque de marges plus élevées sur ses emprunts.

3.4.3. Autres risques

3.4.3.1. Risque juridique

Dans les régions où les activités de D'leteren atteignent des parts de marché significatives et/ou sont régies par des accords verticaux relevant d'un règlement d'exemption par catégorie, le risque juridique principal se rapporte au droit de la concurrence. Toute violation du droit de la concurrence peut entraîner de lourdes amendes. En outre, la législation relative à la protection des données s'est récemment renforcée, avec là encore des amendes importantes en cas d'infraction.

Afin d'atténuer ces risques, des politiques claires et un suivi juridique ont été mis en place et largement diffusés. Leur application fait régulièrement l'objet d'un audit.

3.4.3.2. Risque d'intégrité

La réputation ou les actifs de D'leteren peuvent être affectés si des actes frauduleux ou contraires à l'éthique sont commis par des employés, des clients, des fournisseurs ou des agents à l'encontre de D'leteren à des fins d'intérêt personnel, ou si D'leteren est considéré comme coresponsable de tels actes commis par des tiers.

L'entreprise a mis en place une série de mesures visant à prévenir au mieux ces risques, telles que des politiques et procédures, des règles d'éthique ou un code de conduite qui s'applique à l'ensemble du personnel, une formation adéquate du personnel, une délégation des pouvoirs avec séparation des fonctions, un reporting adéquat au management, un audit interne et des contrôles financiers.

4. Informations sur le capital

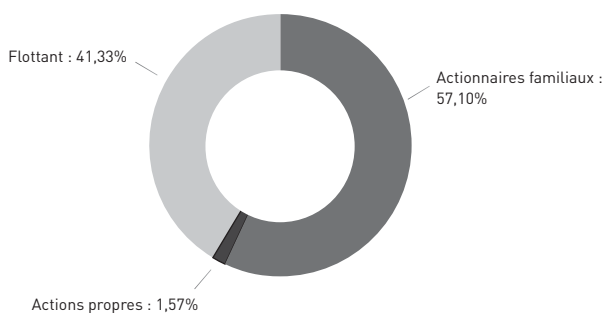
Dénominateur

Au 31 décembre 2013	Nombre	Droits de vote y afférents
Actions ordinaires	55.302.620	55.302.620
Parts bénéficiaires	5.000.000	5.000.000
Total		60.302.620

Structure de l'actionariat

Au 31 décembre 2013	En part du capital	En droits de vote
Actionnaires familiaux	57,10%	60,66%
<i>dont Groupe Nayarit</i>	<i>31,99%</i>	<i>35,56%</i>
<i>dont Groupe SPDG</i>	<i>25,11%</i>	<i>25,10%</i>
Actions propres	1,57%	1,44%
Flottant	41,33%	37,90%
<i>dont MFS Investment Management</i>	<i>5,49%</i>	<i>5,04%</i>

En part du capital



Publicité des participations importantes (loi transparence)

Conformément à l'article 14 alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, la structure de l'actionariat telle qu'elle résulte de la dernière notification reçue par la Société (datée du 24 juin 2013) et de la communication du 29 août 2013 relative à la fin des actions de concert entre la S.A. Cobepa et respectivement le groupe Nayarit et le groupe SPDG, est reprise en note annexe 28 du rapport financier (page 57).

La Société n'a connaissance d'aucune déclaration ultérieure modifiant les informations reprises dans cette note.

Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'OPA sur les titres de la Société

Conformément à l'article 74 § 7 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, la s.a. D'Ieteren n.v. a reçu le 20 février 2008 une communication du groupe Nayarit (dont la composition est identifiée dans la note annexe 28 du rapport financier – page 57) indiquant que, séparément ou avec d'autres personnes avec qui il agissait de concert, ce groupe détenait au 30 septembre 2007 plus de 30% des titres avec droit de vote émis par la Société. Cette communication demeure pertinente à la date du présent rapport.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2014 de renouveler les autorisations au Conseil d'administration :

- d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant maximum de 60 millions EUR. Les augmentations de capital décidées dans le cadre du **capital autorisé** peuvent être effectuées tant par apports en numéraire, ou en nature dans les limites permises par le Code des Sociétés, que par incorporation de réserves disponibles ou indisponibles ou de primes d'émission, avec ou sans création de nouvelles parts sociales, privilégiées ou non, avec ou sans droit de vote, avec ou sans droit de souscription. Le Conseil d'administration peut limiter ou supprimer, dans l'intérêt social et dans les conditions prescrites par la loi, le droit de préférence pour les augmentations de capital décidées par lui, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées ;
- de décider, dans le cadre du capital autorisé, l'émission d'obligations convertibles en parts sociales, de droits de souscription ou de valeurs mobilières pouvant donner droit à terme à des parts sociales de la Société, aux conditions prévues par le Code des Sociétés, à concurrence d'un montant maximum tel que le montant des augmentations de capital pouvant résulter de l'exercice des droits et valeurs mobilières visés ci-dessus ne dépasse pas la limite du capital restant autorisé, le cas échéant hors droit de souscription préférentiel des obligataires.

Sans préjudice aux autorisations données au Conseil d'administration conformément à l'alinéa qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2014 sera également invitée à habilitier le Conseil d'administration :

- pour une durée de trois ans, renouvelable, à procéder – en cas d'offre publique d'acquisition portant sur des titres émis par la Société et pour autant que la communication faite à ce sujet par la FSMA soit reçue dans un délai de trois ans – à des augmentations de capital par apports en nature ou en espèces, le cas échéant **hors droit préférentiel** de souscription des actionnaires ;
- à acquérir, sans décision préalable de l'Assemblée, des **actions propres** en vue d'éviter à la Société un dommage grave et imminent, pour une durée de trois ans, renouvelable, à dater de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des statuts décidée par ladite Assemblée ;
- pour éviter à la Société un dommage grave et imminent, à aliéner des actions propres soit en bourse soit par une offre en vente faite aux mêmes conditions à tous les actionnaires conformément aux dispositions légales. Ces autorisations sont valables, aux mêmes conditions, pour l'acquisition et l'aliénation des parts sociales de la Société effectuées par ses sociétés filiales visées aux articles 627, 628 et 631 du Code des Sociétés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2014 sera enfin appelée à approuver le renouvellement de l'autorisation au Conseil de racheter des actions propres pendant une période de 5 ans dans les conditions légales, notamment en vue de couvrir les plans d'options pour les cadres de la Société.

Les règles applicables à la **nomination et au remplacement des Administrateurs** ainsi qu'à la **modification des statuts** de la Société sont celles prévues par le Code des Sociétés.

Les **clauses de changement de contrôle** figurant dans des conventions de crédit conclues avec des institutions financières et dans le prospectus de l'émission obligataire du 23 décembre 2009 ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010, conformément à l'article 556 du Code des Sociétés.

Informations sur l'action

Description de l'action

Année comptable du 1^{er} janvier au 31 décembre

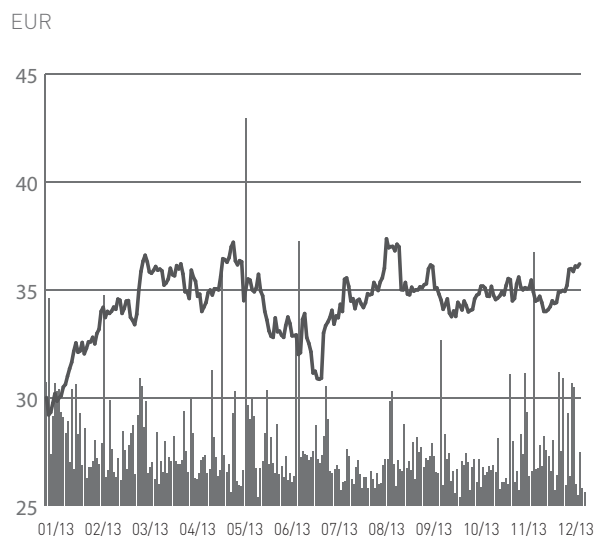
Quotité	1 action
Code ISIN	BE0974259880
Code Reuters	IETB.BR
Code Bloomberg	DIE.BB

Indices boursiers

Depuis le 19 mars 2012, l'action D'Ieteren fait partie de l'indice BEL20, avec un poids de 0,85% au 31 décembre 2013. L'action D'Ieteren fait également partie des indices Next 150 et Belgian All Shares (BAS) d'Euronext avec des poids respectifs de 1,11% et de 0,41% à la même date. Enfin, elle fait partie d'indices sectoriels publiés par Dow Jones, Eurostoxx et Bloomberg.

Evolution du cours de l'action et des volumes échangés en 2013

	2013	
Performance	18,9%	
Return annuel total pour l'actionnaire	20,9%	
Cours moyen (en EUR)	34,39	
Cours maximum (en EUR)	37,36	21/08/2013
Cours minimum (en EUR)	29,21	03/01/2013
Volume moyen (en unités)	45.823	
Volume maximum (en unités)	310.494	17/05/2013
Volume minimum (en unités)	7.038	07/10/2013



Evolution du cours de l'action sur 10 ans

	2004-2013 (10 ans)	
Performance	122,6%	
Return annuel total pour l'actionnaire	10,9%	
Cours moyen (en EUR)	27,39	
Cours maximum (en EUR)	49,85	14/06/2011
Cours minimum (en EUR)	7,22	29/12/2008
Volume moyen (en unités)	64.167	
Volume maximum (en unités)	827.460	06/02/2004
Volume minimum (en unités)	1.930	28/05/2007



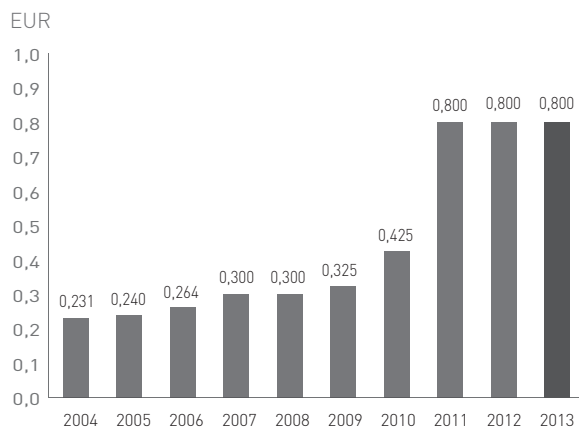
Des informations détaillées et historiques sur le cours et les volumes échangés sont disponibles sur le site internet de D'Ieteren (www.dieteren.com).

Dividende

Si l'affectation du résultat qui est proposée dans la note annexe 28 de ce rapport est approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2014, il sera attribué, au titre de l'exercice 2013, un dividende brut de 0,800 EUR par action.

La mise en paiement du dividende se fera à partir du 13 juin 2014.

Evolution du dividende brut par action sur 10 ans



Rapport *Global Reporting Initiative* en matière de développement durable

- D'leteren s'auto-déclare d'un niveau d'application C. 13 indicateurs GRI sont publiés, dont 11 concernent l'environnement ;
- Le champ d'application de ce rapport couvre les deux entités de D'leteren : D'leteren Auto et Belron ;
- D'leteren poursuit le développement de sa stratégie et des initiatives CSR, notamment en collaborant avec les diverses parties prenantes et en répondant de manière appropriée à leurs préoccupations dans ce domaine.

STRATEGIE ET ANALYSE

§	Contenu GRI	Référence/Commentaire
1.1	Déclaration du CEO	Cf. page 4 du Rapport d'activité 2013

PROFIL DE L'ORGANISATION

2.1	Nom	s.a. D'leteren n.v.
2.2	Marques, produits et services	Distribution en Belgique des véhicules des marques Volkswagen, Audi, Seat, Škoda, Bentley, Lamborghini, Bugatti, Porsche et Yamaha ; Réparation et remplacement de vitrage de véhicules via plus de dix marques principales, dont Carglass®, Autoglass® et Safelite® AutoGlass ; Pour de plus amples informations, visitez le site corporate : www.dieteren.com .
2.3	Structure opérationnelle	Cf. page 1 du Rapport d'activité
2.4	Lieu du siège social	Rue du Mail, 50 - 1050 Bruxelles, Belgique
2.5	Nombre de pays	35 pays sur 5 continents (cf. carte en page 1 du Rapport d'activité)
2.6	Nature du capital et forme juridique	Société constituée et domiciliée en Belgique, dont les actionnaires de contrôle sont identifiés en note 28 des États financiers consolidés 2013 (cf. page 57).
2.7	Marchés où la société opère	Cf. carte en page 1 du Rapport d'activité
2.8	Taille de la société	Cf. États financiers consolidés 2013
2.9	Changements significatifs de la taille, de la structure ou de l'actionariat	Cf. note 2 (transactions significatives) des États financiers consolidés 2013 (page 13)

PARAMETRES DU RAPPORT

3.1	Période considérée	Du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
3.2	Date du dernier rapport publié	Décembre 2012. D'leteren publie un rapport suivant les lignes directrices du GRI pour la quatrième année.
3.3	Cycle considéré	Annuel
3.4	Personnes à contacter pour toute question	Indicateurs financiers : Vincent Joye, vincent.joye@dieteren.be , tél. : +32 2 536 54 39 Indicateurs environnementaux et sociaux : Catherine Vandepopeliere, catherine.vandepopeliere@dieteren.be , tél. : +32 2 536 91 91
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	L'importance des enjeux de responsabilité d'entreprise directement liés aux deux principales activités du groupe a été le principal critère de sélection. La sélection du contenu et des indicateurs a été examinée et validée par une équipe représentative de D'leteren.
3.6	Périmètre du rapport	Belron est actif dans 35 pays. En 2013, D'leteren Auto est actif sur 13 sites – bureaux et garages – en Belgique : Audi Center Zaventem, Seat Woluwe, Bentley, D'leteren Centre, D'leteren Drogenbos, centre de distribution national de Erps-Kwerps, D'leteren Expo, D'leteren Mail, D'leteren Meiser, D'leteren Anderlecht, D'leteren Fort Jaco, D'leteren Stockel et D'leteren Vilvorde.
3.7	Limites au périmètre du rapport	Les activités des concessionnaires indépendants partenaires de D'leteren Auto ne sont pas prises en compte dans ce rapport.
3.8	Principes de publication	Identiques aux États financiers consolidés 2013
3.10	Conséquence de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs	Aucune reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs
3.11	Changements significatifs du champ, du périmètre ou des méthodes de mesure utilisées	Aucun changement significatif par rapport aux rapports antérieurs
3.12	Index du contenu GRI	Voir tableau à la page 96

GOVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE

§	Contenu GRI	Référence/Commentaire
4.1	Gouvernance	
4.2	Indiquer si le Président du Conseil d'administration est aussi un Administrateur exécutif	
4.3	Nombre de membres du Conseil d'administration qui sont indépendants et/ou non exécutifs	<p>D'Ieteren adhère au Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 disponible sur le site www.corporategovernancecommittee.be. L'application des principes du Code tient toutefois compte de la structure particulière du capital social de la Société, dont la composante familiale majoritaire assure la stabilité depuis 1805.</p> <p>Le Conseil d'administration est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • six Administrateurs non exécutifs, nommés sur proposition des actionnaires familiaux ; • six Administrateurs non exécutifs, dont deux indépendants, choisis en raison de leur expérience¹ ; • l'administrateur délégué (CEO). <p>Les informations relatives à la Charte de gouvernance d'entreprise de D'Ieteren sont consultables sur : www.dieteren.com/fr/publications/publications-legales/charte-de-gouvernance-dentreprise</p> <p>Personnes de contact : Indicateurs financiers : Vincent Joye, vincent.joye@dieteren.be Indicateurs environnementaux et sociaux: Catherine Vandepopeliere, catherine.vandepopeliere@dieteren.be</p>
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux salariés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au Conseil d'administration	
4.14	Liste des groupes de parties prenantes inclus par l'organisation	
4.15	Base d'identification et de sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer	<p>Les premières discussions avec les parties prenantes externes ont été lancées en 2012. Elles sont impliquées en fonction de leur intérêt pour, de leur impact sur et de leur connaissance des principaux enjeux des deux principales activités du groupe. Les thèmes abordés concernent notamment la mobilité verte, la formation professionnelle aux métiers de l'automobile, les principes d'achats responsables et les pratiques de vente.</p>

¹ Un troisième administrateur indépendant, M. Pierre-Olivier Beckers (représentant de Pierre-Olivier Beckers sprl), a été nommé provisoirement par le Conseil d'administration le 16 janvier 2014 pour terminer le mandat de M. Christian Varin, démissionnaire. L'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2014 sera invitée à ratifier cette nomination provisoire et à renouveler ce mandat.

		D'Ieteren Auto			Belron				
		Unité	2011	2012	2013	2011	2012	2013	
PERFORMANCE ECONOMIQUE									
Valeur économique directe générée et distribuée	EC1	millions EUR	3.208,3	2.787,3	2.627,4	2.769,0	2.727,0	2.843,1	
Soutien financier important reçu du gouvernement	EC4		Non significatif : D'Ieteren Auto et Belron n'ont jamais reçu de soutien de gouvernements						
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE									
Consommation énergétique									
Directe	Mazout de chauffage	EN3	MWh/an	970	1.065	979	4.614	4.788	4.386
	Gaz naturel		MWh/an	25.031	27.232	28.421	113.531	88.189	102.184
	Autres (charbon, biocarburants, éthanol, hydrogène)		MWh/an	-	-	-	-	-	-
	Consommation de carburant des véhicules appartenant à la société		litres	1.752.899	1.707.188	1.658.883	46.948.603	54.247.388	56.625.446
Indirecte	Consommation électrique	EN4	MWh/an	11.304	11.866	11.430	143.078	107.855	107.805
Emissions de gaz à effet de serre									
Directes	Mazout de chauffage	EN16	tCO ₂ e/an	262	288	264	1.085	1.104	1.007
	Gaz naturel		tCO ₂ e/an	4.695	5.193	5.113	22.066	17.130	19.897
	Gaz utilisé par les systèmes de refroidissement		tCO ₂ e/an	233	256	261	3.916	2.031	1.793
	Véhicules appartenant à la société		tCO ₂ e/an	4.965	4.725	4.747	113.421	126.254	132.775
	Logistique gérée par la société		tCO ₂ e/an	NA	NA	NA	30.029	15.431	26.489
	Chariots élévateurs		tCO ₂ e/an	NA	NA	NA	1.508	171	125
Indirectes	Consommation électrique	EN17	tCO ₂ e/an	1.878	1.903	1.895	53.256	42.300	40.375
Initiatives visant à réduire la consommation d'énergie et à atténuer l'impact environnemental									
Energie économisée grâce à des mesures de préservation et d'amélioration de l'efficacité	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique	EN5							
	Initiatives pour fournir des produits et des services économes en énergie	EN6				Cf. chapitre CSR du Rapport d'activité / Informations complémentaires sur D'Ieteren Auto ci-dessous			
	EMS/ISO 14001								Cf. chapitre CSR du Rapport d'activité / Informations complémentaires sur www.belron.com (rubrique CSR - Our way of managing our impact)
	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte	EN7							
	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	EN18							
	Initiatives pour réduire les impacts environnementaux des produits et services	EN26							
Déchets									
	Recyclage	EN22	tonnes/an	1.061	1.012	1.141	69.488	60.771	99.498
	Incinérateurs		tonnes/an	484	426	363	4.231	2.743	1.526
	Enfouissement		tonnes/an	-	-	0,44	89.965	73.570	41.704
	Produits dangereux		tonnes/an	282	313	300	314	223	430
Transport									
Impacts environnementaux du transport de produits	Voyages d'affaires (air, route, rail)	EN29	tCO ₂ e/an	571	584	438	23.865	19.613	23.431
	Emissions de CO ₂ de la logistique: véhicules appartenant à la société		tCO ₂ e/an	-	-	-	30.029	15.431	26.489
	Logistique sous-traitée		tCO ₂ e/an	4.586	4.369	4.448	22.676	21.110	20.909
ETHIQUE DANS LE TRAVAIL									
Total des effectifs par type d'emploi, contrat de travail et région	Total des effectifs	LA1	ETP moyens	1.633	1.673	1.601	25.199	24.200	25.645
	% des effectifs travaillant à temps partiel		%	3,6	3,4	3,4	NA	NA	NA
Programmes de gestion des compétences et de formation continue		LA11		Cf. chapitre CSR du Rapport d'activité			Cf. chapitre CSR du Rapport d'activité / Informations complémentaires sur www.belron.com (rubrique CSR - Our people)		

Informations complémentaires : D'Ieteren Auto a développé son propre système de suivi de sa performance environnementale. Les sites détenus en propre font l'objet d'un audit annuel. La consommation d'énergie et d'eau ainsi que le niveau de déchets sont rapportés deux fois par an. Les émissions totales de gaz à effet de serre incluent celles de la logistique des pièces détachées depuis 2011. Belron - Les émissions de gaz à effet de serre des entités sont rapportées deux fois par an et suivies par une équipe centrale faisant partie du Belron Environmental Reporting System (BERS), permettant une surveillance étroite des émissions. Déchets: Le taux de recyclage du verre a augmenté de 64% en 2012 à 84% en 2013. Le taux de recyclage des autres déchets a augmenté de 19% en 2012 à 56% en 2013.

Calendrier financier

Déclaration intermédiaire de la direction (après bourse)	15 mai 2014
Assemblée Générale des actionnaires	5 juin 2014
Cotation ex-coupon (<i>ex date</i>)	10 juin 2014
Mise en paiement du dividende (<i>payment date</i>)	13 juin 2014
Résultats semestriels 2014 (après bourse)	28 août 2014
Réunion analystes & conférence de presse HY 2014	29 août 2014
Déclaration intermédiaire de la direction (après bourse)	13 novembre 2014

Relations presse et investisseurs – Groupe D'Ieteren

Vincent Joye

s.a. D'Ieteren n.v.
rue du Mail, 50
B-1050 Bruxelles
Belgique
Tel. : + 32 2 536 54 39
Fax : + 32 2 536 91 39

Courriel : financial.communication@dieteren.be

Site internet : www.dieteren.com

Site internet du rapport annuel 2013 : 2013.dieteren.com

TVA BE 0403.448.140 - RPM Bruxelles

Les informations sur le groupe (communiqués de presse, rapports annuels, calendrier financier, cours de l'action, informations statistiques, documents sociaux,...) sont disponibles, pour la plupart en trois langues (français, néerlandais et anglais), sur notre site internet www.dieteren.com ou sur simple demande.

Dit verslag is ook beschikbaar in het Nederlands. This Report is also available in English.

Conception et réalisation : Comfi (www.comfi.be)

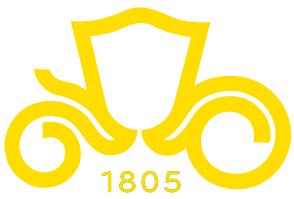
Impression : Dereume printing

Les principales marques du groupe Belron® : Belron®, the Belron® Device, Autoglass®, Carglass®, Glass Medic®, Lebeau Vitres d'autos®, Speedy Glass®, Safelite® AutoGlass, O'Brien® et Smith&Smith® sont des marques ou des marques déposées de Belron S.A. et de ses filiales.

Information à propos des prévisions

Ce rapport annuel contient des informations prévisionnelles impliquant des risques et des incertitudes, en particulier des déclarations portant sur les plans, les objectifs, les attentes et les intentions de D'Ieteren. Il est porté à l'attention du lecteur que ces déclarations peuvent comporter des risques connus ou inconnus et être sujettes à des incertitudes importantes sur les plans opérationnel, économique et concurrentiel, dont beaucoup sont en dehors du contrôle de D'Ieteren. Au cas où certains de ces risques et incertitudes viendraient à se matérialiser, ou au cas où les hypothèses retenues s'avéreraient être incorrectes, les résultats réels pourraient dévier significativement de ceux anticipés, attendus, projetés ou estimés. Dans ce contexte, D'Ieteren décline toute responsabilité quant à l'exactitude des informations prévisionnelles fournies.





D'Ieteren

www.dieteren.com/fr

2013.dieteren.com/fr



2013.dieteren.com/fr